

Histoire & traditions populaires



Eglise de Mittois – sortie manoirs du 27-09-2015

photographie : Thierry BRICON

n° 131

Septembre 2015

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot – Montpinçon 14170 L'Oudon

Histoire et traditions populaires

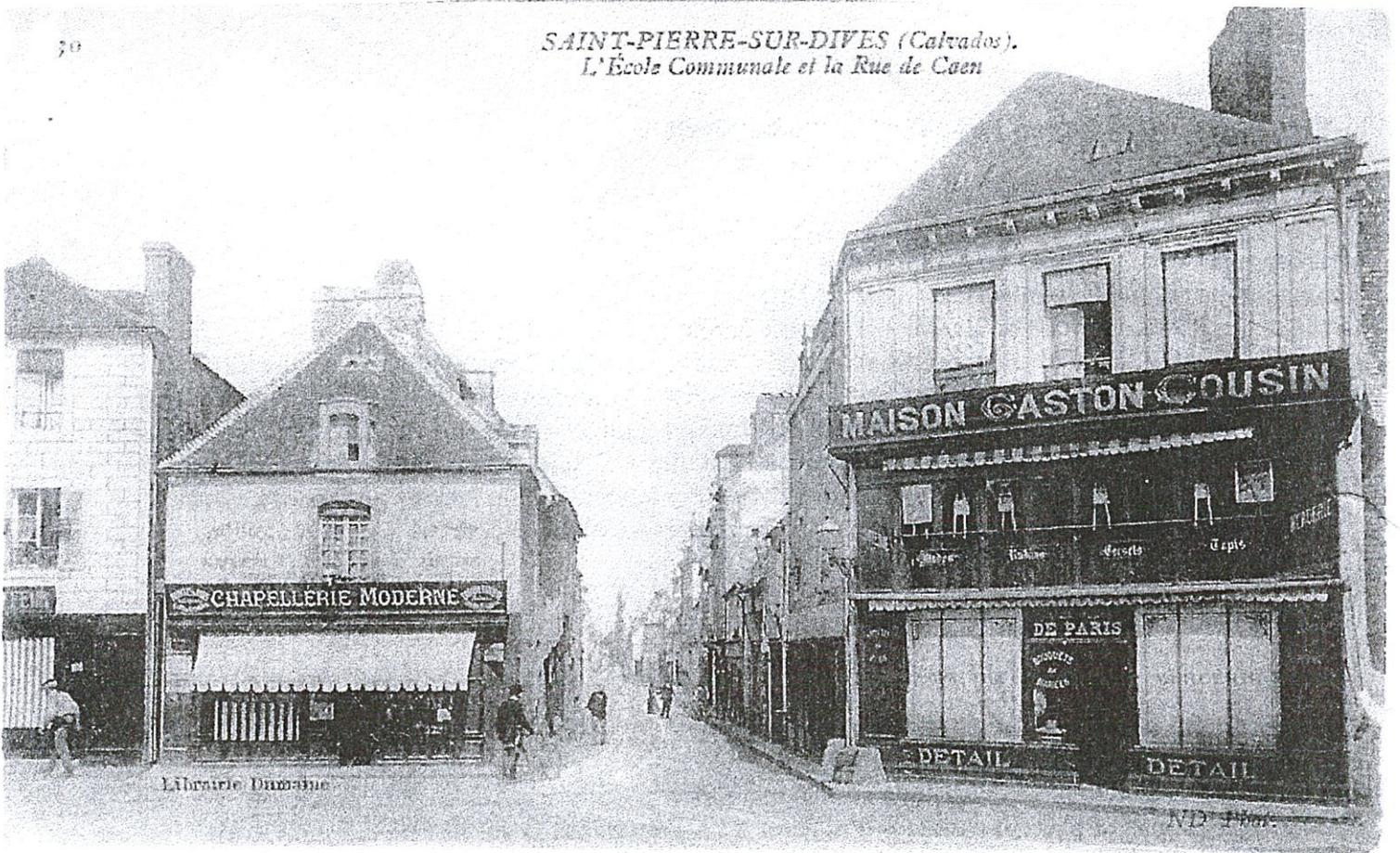
Foyer rural Le Billot

14170 L'Oudon

N° 131 – septembre 2015

20

*SAINTE-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados).
L'École Communale et la Rue de Caen*



Histoire et Traditions populaires

**Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon
tel : 02 31 20 62 72**

Septembre 2015 – n° 131

Conseil d'administration responsable de la publication :

Président : Jack Maneuvrier

Vice-Présidents : Dominique Bordeaux – Michel Nigault – François Wèbre

Trésoriers : Chantal Guillin – Almir Bellier

Secrétaires : Paule Bricon – Marie-Thérèse Hugot

Membres : Arlette et Yvon Bouillé – Denise Bourgault, Eric Bourgault - Thierry Bricon – José et Claude Castel - Florent et Mercé Chaboissier – Michel et Marie-France Chanu – Claire Coeuret – Yvette Denis – Pierre et Roselyne Girard - Jean Godet - Mauricelle Godet - Gérard Guillin – Guy Hardouin - Marie-Thérèse Hugot – Daniel et Monique Lalizel – Bernard et Majo Lecerf - Jean-Pierre et Roselyne Gallou - Claude et Michèle Lemaitre - Danie Maneuvrier – Françoise et Jean-Paul Meckert - Jacqueline Pavy – Lucien et Sylvie Perdereau – Odile Plékan – Christophe Robert - Olivier et Fabienne Storez – Jean et Françoise Trambais – Colette Wèbre

Abonnement simple : 17 €

Abonnement avec adhésion au Foyer : 21 €

De nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'expédition par la poste il convient d'ajouter à l'abonnement la somme de 6 € pour frais d'envoi

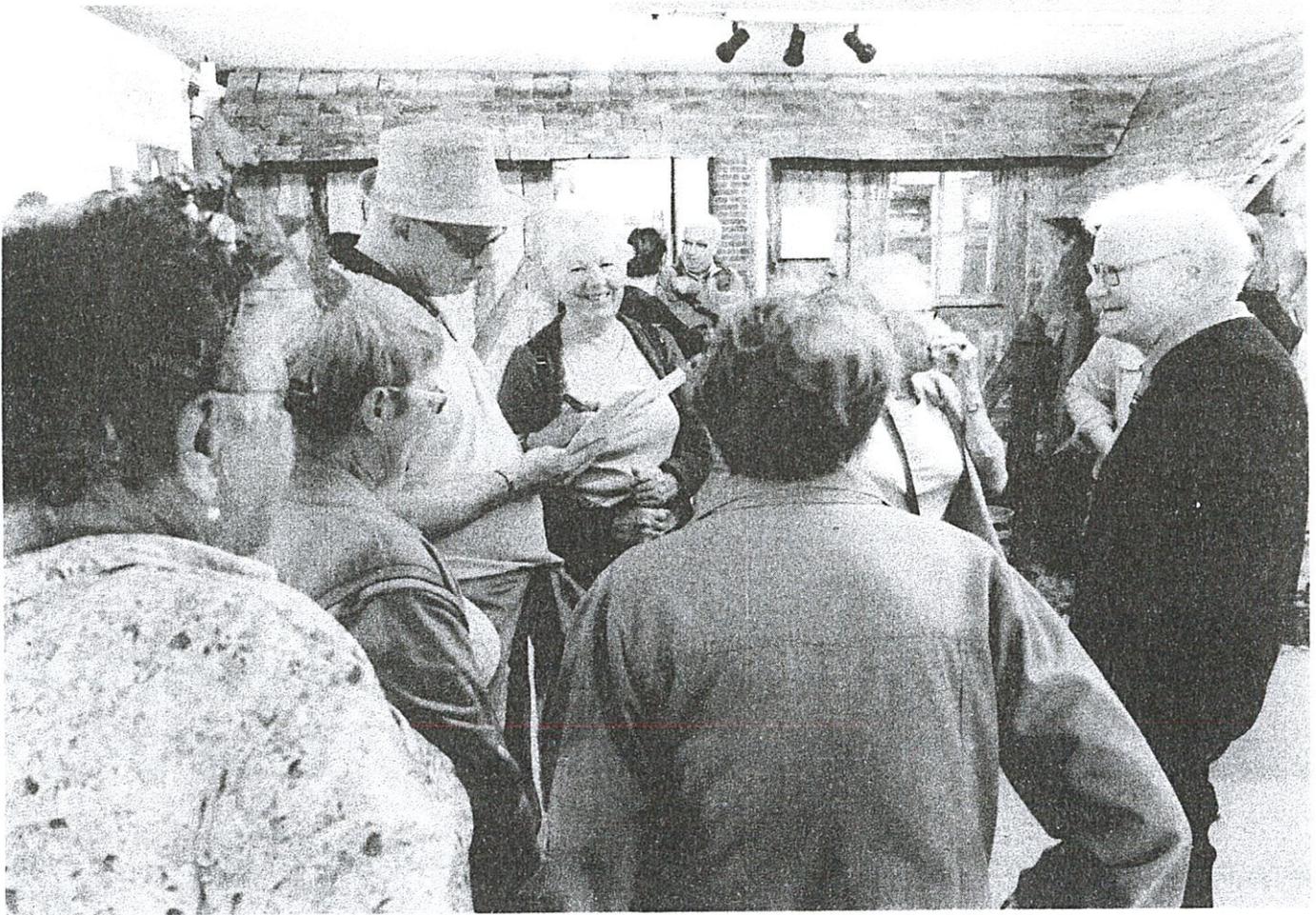
Périodicité : mars, juin, septembre, décembre

Histoire et Traditions populaires

septembre 2015 n° 131

Sommaire

<i>La journée du 15 août</i>	Jack MANEUVRIER	p. 5
<i>photographies</i>	Thierry BRICON	
<i>La vierge de la route de Berville</i> <i>Une page de l'histoire pétruvienne</i>	François HAVIN	p. 19
<i>Histoire du cinéma Le Rexy</i>	Marcel COULON	p.20
<i>Recensement des différents commerces et activités</i> <i>diverses à Saint-Pierre-sur-Dives</i>	José CASTEL	p. 31
<i>Histoire de la commune de MITTOIS</i>	J. PEPIN	p.34
<i>Quand saisons rime avec champignons</i>	Yves ROBERT	p. 41
<i>Enquête pour régler</i> <i>la hauteur des eaux de la Dives</i>	S. et H. PAUMIER	p. 43
<i>Notes de Toponymie normande</i> <i>Qu'est-ce que ce bruit ?</i>	Dominique FOURNIER	p. 45
<i>L'enseignement primaire à Jort depuis 1518</i>	S. et H. PAUMIER	p. 59



Les concurrents du rallye perplexes devant le questionnaire concernant l'exposition

La Journée du 15 août



Une des valeureuses équipes

A 9 heures une cinquantaine de participants, répartis en 12 équipes prenaient le départ d'un rallye préparé minutieusement par Paule Bricon. Chaque équipe recevait un questionnaire sur le Billot, l'exposition et le trajet. Voir page suivante.



„Arrivée des équipes

Classement

1) Equipe Colombo, vallée d'Auge, Christian, Arno, Jeanne et Noé	106 points sur 108
2) Gérard, Nicolas, Françoise, Raphaëlle	102 points
3) Majo, Thérèse	100 points
4) Barry, Marie-Thé, Mauricette	97 points
Jean-François Froget – Patrick Lecerf	97 points
6) Equipe Chantal Pernet	94 points
7) Pascal, Christine, Benoît, Constance etc.	92 points
8) Eugénie, Marina,	90 points
Odile, Babette, Pascal	90 points
10 Geneviève, Michel, Chantal	76 points

Rallye pédestre

Nom de l'équipe :

N°	QUESTIONS	REPOSES	POINTS
	Vous avez des questions sur Le Billot, sur l'exposition et le long du parcours (voir la carte jointe). Bonne route !		
1	Le Billot est constitué de 3 anciennes communes aujourd'hui rattachées à L'Oudon. Quelles sont ces communes ? (3 pts)	<i>Montpinçon Notre-Dame-de-Fresnay Saint-Martin-de-Fresnay</i>	
2	A quelle altitude se trouve Le Billot ? (une borne située sur une maison en briques en bas du Billot vous l'indique). (2 pts)	<i>196m</i>	
3	Pourquoi ce bourg s'appelle t-il « Le Billot » ? Quel est l'origine de ce nom ? (2 pts)	<i>Autrefois il y avait au Billot 2 foires annuelles et un marché hebdomadaire. Le billot était une pancarte qui indiquait que le marché était ouvert et que les marchands devaient payer « la coutume » c'est à dire les taxes du marché.</i>	
4	Où se trouvaient autrefois (depuis le Moyen Age) la foire annuelle et le marché hebdomadaire ? Sur quelle commune ? (4 pts)	<i>Sur l'actuel site sur la commune de Notre-dame-de-Fresnay</i>	
5	Le Billot était aussi un bourg commerçant. Citez aussi 4 anciens commerces. (4 pts)	<i>Boulangerie Corset Le café-épicerie Millecamps Le café-restaurant Desvois La boucherie Duvieu la charcuterie Le coiffeur Godon Le maréchal-ferrant Lecoœur Le marchand de jeux Vitrouil Le café « chez vTitine » La menuiserie</i>	
6	Quelle était la spécialité de M. Georges Corset ? (2 pts)	<i>D'excellents sablés</i>	
7	Une ancienne publicité se trouve encore sur le pignon d'un bâtiment. Laquelle ? (2 pts)	<i>Singer</i>	

8	Le Relais du Billot est aujourd'hui un restaurant. Avant 1960 ce bâtiment avait une autre destination. A quoi servait-il ? (2 pts)	<i>Le bâtiment servait de graineterie à la boulangerie Corset.</i>	
9	Le gîte communal du Billot était en 1800 un bâtiment administratif pas très estimé. Lequel ? Notre-Dame de Fresnay était alors chef-lieu de canton. (2 pts)	<i>En 1792, le gouvernement révolutionnaire crée le canton de Notre-Dame-de-Fresnay. Le gîte communal était l'ancienne perception.</i>	
10	Une maison en briques abrite aujourd'hui la Mairie de Montpinçon. Avant 1970 que trouvait-on dans ce bâtiment ? (2pts)	<i>La poste</i>	
11	Qu'y avait-il avant 1990 à la place du Centre Administratif ? (2 pts)	<i>Le groupe scolaire inauguré en 1971 et fermé en 1992.</i>	
12	En quelle année a été construite la salle des fêtes ? (2 pts)	<i>1970</i>	
13	Un couloir donnant sur la rue du Billot (au n°8) porte le nom d'une rue parisienne. Quelle est son nom ? (2pts)	<i>Rue Hippolyte Maindron</i>	
14	En quelle année a été créé le site du Billot ? Quelle est sa superficie totale ? (4 pts)	<i>- 1995 - 7ha 91a 43ca</i>	
	Vous en avez fini avec les questions sur Le Billot, vous pouvez répondre à celles sur l'exposition ou prendre le chemin du rallye et vous y répondrez à votre retour.		
1	En quelle année a été créé le Foyer du Billot ? (2 pts)	<i>1970</i>	
2	-Quelle a été la 1ère exposition réalisée ? En quelle année ? (2 pts) -En quelle année a eu lieu « Le Billot mon village en 1900 » (2 pts)	<i>Hier et aujourd'hui le fromage en Pays d'Auge</i> <i>2004</i>	
3	Quelles plantes mettait-on dans la niche du chien pour éloigner les tiques et les moustiques ? (2 pts)	<i>La tanaisie et le noyer</i>	

9	Au carrefour suivant quel est le nom de la ferme sur votre gauche ? (2 pts)	La ferme des vignes	
---	---	---------------------	--

4

10	Puis vous traversez une route. Sur quelle commune êtes-vous maintenant ? (2 pts)	St Georges en Auge	
11	Ensuite vous longez un champ de maïs, quelle sorte de pierre apparaît en grand nombre ? (2 pts)	Le silex	
12	Plus loin vous rencontrez le symbole de l'association « Montviette-Nature ». Dessinez tous les éléments de ce panneau. (4 pts)	Le symbole comprend la maison à pan de bois, le pommier, le clocher de l'église et 3 personnages (des randonneurs).	
13	Le lieu où se trouve la ferme avec les oies, poules, canards, pintades... s'appelle « les Boves ». Pourquoi ? (2 pts)	Le mot « bove » signifie trou, caverne d'où la présence d'une carrière.	
14	Avant le carrefour suivant le chemin est bordé de nombreux arbres qui donnent le nom du lieu ; quel est-il ? (2 pts)	Le tilleul	
15	Vous abordez la dernière ligne droite dans la forêt. Devinez quelle plante, en grand nombre sur cette route, a pour 1ère syllabe le nom d'un animal. (2 pts)	Le chèvrefeuille	
16	Avant de rentrer confectionnez un objet avec des éléments de la nature. Cette création peut vous rapporter 5 points (les correcteurs apprécieront).		
	Votre questionnaire terminé et remis au président vous pouvez vous diriger sur le site du Billot pour l'apéritif.		
TOTAL			

4	De quelle année est le calendrier accroché dans la cuisine ? (2 pts)	1937	
---	--	------	--

2

5	Trois peintres célèbres sont cités dans la 2 ^e salle. Écris leur nom. (3 pts)	Edgard Degas Jean-François Millet René Tesnières	
6	- Quelles initiales sont brodées sur une serviette de toilette ? - Une blouse est montrée pour ses reprises ; comment s'appelle l'enfant ? (2 pts)	S. L. Marc	
7	Donnez le nom de 3 fers à repasser anciens. (3 pts)	Fer à glacer Fer à braiser Fer à tuyauter Fer à lingot	
8	Qu'appelait on autrefois le « Pâqueret »? (2 pts)	Au moment de Pâques les enfants de chœur quêtaient les œufs pour les revendre.	
9	Qu'est-ce qui permet d'éloigner les abeilles le temps de regarder dans la ruche. (2 pts)	L'en-fumoir	
10	Quelles confitures ont été faites pour cette exposition ? (2 pts)	- Confiture de framboises - Gelée de pissenlit	
11	Une plante médicinale pousse dehors devant le foyer, quel est son nom ? (2 pts)	La chélidoine	
12	Quelle plante était utilisée pour cuisiner le gibier qui a faisandé ? (2 pts)	l'hysope	
13	Pourquoi faisait-on des matelas de fougères aux enfants ? (2 pts)	Pour les enfants faibles ou rachitiques.	

	Il ne reste plus que les questions le long du parcours en suivant les flèches. La vitesse ne compte pas, profitez de la campagne et des chemins ombragés.	
--	--	--

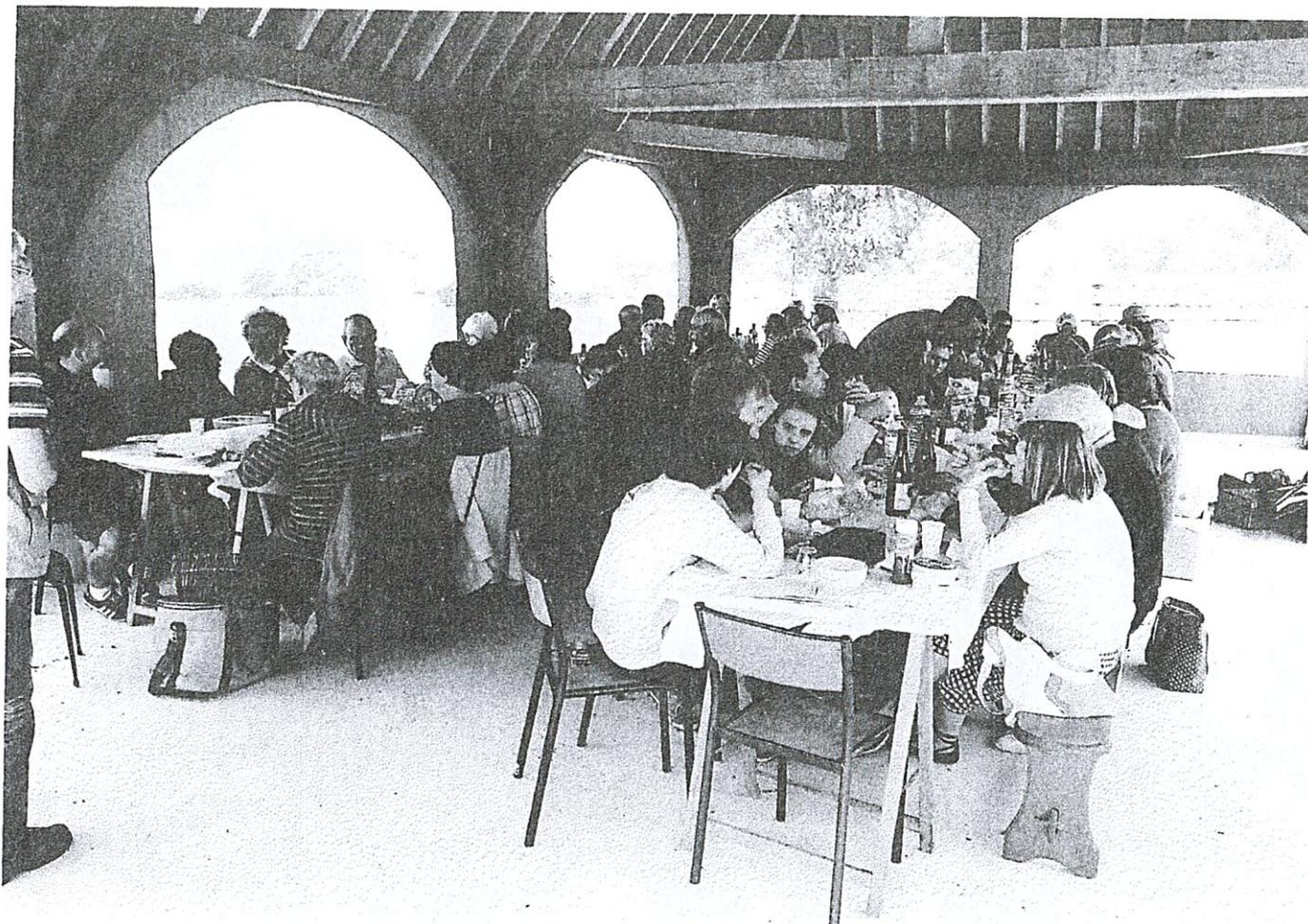
3

1	En longeant la forêt donner 4 essences d'arbres. (4 pts)	Chêne, bouleau, sapin, houx, charme, châtaigner, merisier...
2	A la sortie du bois sur la droite une prairie est bien fleurie. Quelle est le nom de la fleur principale ? (2 pts)	Le trèfle
3	Vous prenez le chemin de La Gravelle à droite. Une maison a le n° 374 ; sur quelle commune se trouve t-elle ? (2 pts)	Montviette
4	Plus loin observez une mare et ses animaux, quel est l'intrus ? (2 pts)	Un héron
5	La haie qui suit la belle propriété possède beaucoup de pieds de buis. Qu'est-ce que cela signifie ? (2 pts)	Autrefois les haies de buis entouraient le jardin potager.
6	Ensuite vous tournez à gauche. Tout le long de ce chemin récoltez une petite branche d'if, une feuille de plantain, de merisier et de troène. (4 pts)	
6	Vous arrivez à une chapelle en ruines. Quelle est son nom et de quel style est son porche ? (2 pts)	La Gravelle Porche de style roman
7	<u>Charade</u> : vous avez vu un intrus au bord de mon 1 ^{er} , mon 2 ^e est le contraire de « bas », mon 3 ^e veut dire « ignorer », mon tout est un arbre près de la chapelle. (2 pts)	Le marronnier
8	Vous reprenez le bon chemin et franchissez bientôt un ruisseau. Quel est son nom ? (2 pts)	Le douet de Canteraine

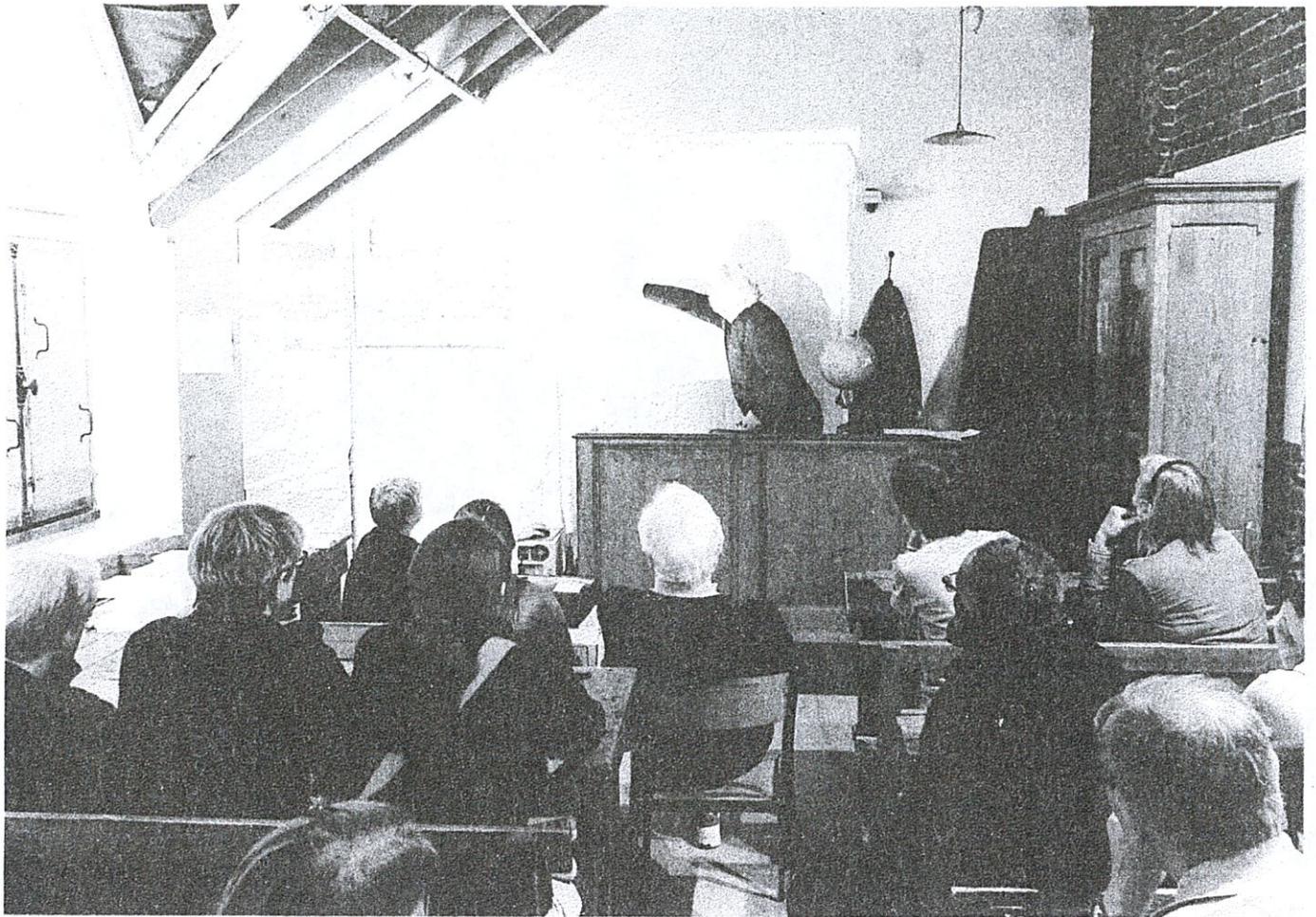
9	Au carrefour suivant quel est le nom de la ferme sur votre gauche ? (2 pts)	La ferme des vignes	
---	---	---------------------	--

4

10	Puis vous traversez une route. Sur quelle commune êtes-vous maintenant ? (2 pts)	St Georges en Auge	
11	Ensuite vous longez un champ de maïs, quelle sorte de pierre apparaît en grand nombre ? (2 pts)	Le silex	
12	Plus loin vous rencontrez le symbole de l'association « Montviette-Nature ». Dessinez tous les éléments de ce panneau. (4 pts)	Le symbole comprend la maison à pan de bois, le pommier, le clocher de l'église et 3 personnages (des randonneurs).	
13	Le lieu où se trouve la ferme avec les oies, poules, canards, pintades... s'appelle « les Boves ». Pourquoi ? (2 pts)	Le mot « bove » signifie trou, caverne d'où la présence d'une carrière.	
14	Avant le carrefour suivant le chemin est bordé de nombreux arbres qui donnent le nom du lieu ; quel est-il ? (2 pts)	Le tilleul	
15	Vous abordez la dernière ligne droite dans la forêt. Devinez quelle plante, en grand nombre sur cette route, a pour 1ère syllabe le nom d'un animal. (2 pts)	Le chèvrefeuille	
16	Avant de rentrer confectionnez un objet avec des éléments de la nature. Cette création peut vous rapporter 5 points (les correcteurs apprécieront).		
	Votre questionnaire terminé et remis au président vous pouvez vous diriger sur le site du Billot pour l'apéritif.		
TOTAL			



Après avoir dégusté, avec modération, l'apéritif offert par le Foyer, les participants au rallye se sont installés pour un pique-nique bien mérité, sous la halle mise à notre disposition par la municipalité de L'Oudon et qui domine le magnifique panorama du Billot. Rappelons que la halle a été construite à l'emplacement de l'ancien marché du Billot.



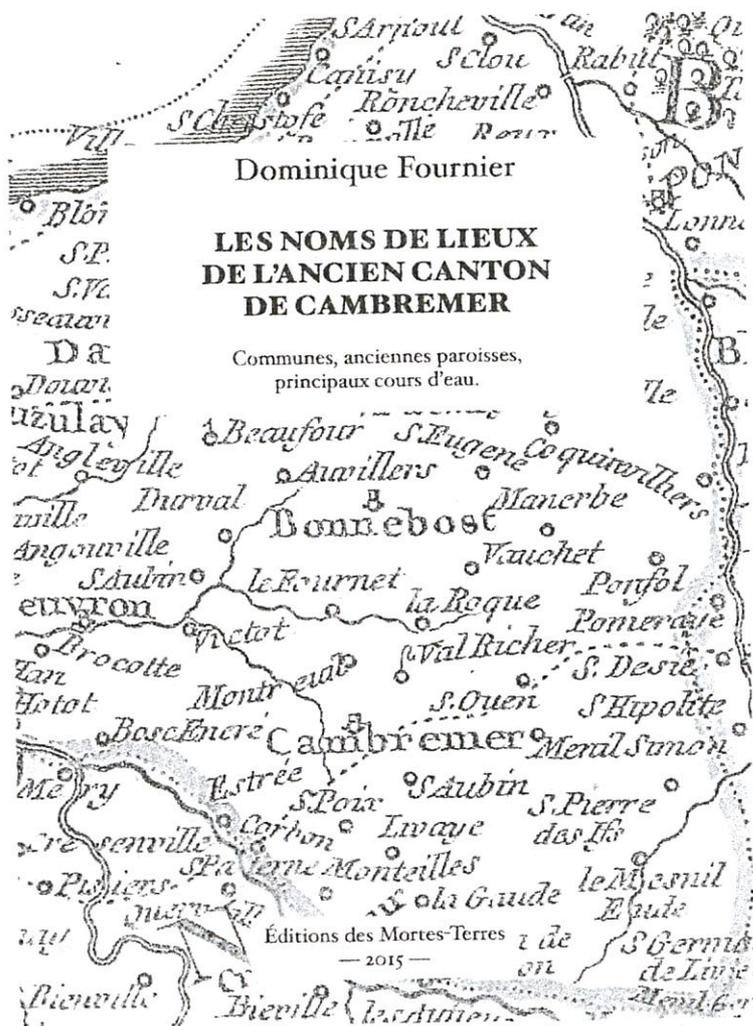
Après le repas, visite guidée de l'exposition « La vie quotidienne dans une ferme du pays d'Auge » qui s'« terminera le jour de la sortie manoirs puis conférence par Dominique Fournier : les noms des communes du canton de Saint-Pierre-sur-Dives. Pour en savoir plus il suffit de se reporter aux ouvrages de Dominique Fournier.

VIENT DE PARAÎTRE :

Parmi les noms de lieux de l'ancien canton de Cambremer (tel qu'il se présentait encore en 2014), certains remontent à plusieurs millénaires, tandis que d'autres ont été donnés aux époques gauloise, gallo-romaine ou médiévale. Les fusions de communes ont aussi suscité l'apparition de dénominations encore plus récentes.

Cet ouvrage, le premier (et sans doute le dernier) consacré aux noms de lieux du défunt canton de Cambremer, a pour but de faire le point sur les connaissances actuelles en ce domaine, de proposer au grand public un ouvrage fiable et clair, et de corriger un certain nombre d'erreurs persistantes. On y trouvera commentés et expliqués les noms des dix-sept communes et trente-trois anciennes paroisses dont était constitué ce canton, sans oublier les noms des habitants (quand ils existent) et ceux des principaux cours d'eau qui le traversent. L'étude est accompagnée d'une brève introduction à la toponymie du Calvados et d'une présentation générale des noms de lieux du canton de Cambremer. Elle est illustrée de reproductions de diverses cartes ou gravures anciennes, ainsi que de nombreux schémas, encarts, cartes et photographies originales.

Par sa bibliographie, le nombre des sources utilisées et celui des formes anciennes citées et datées pour chaque nom, ce livre constitue un précieux ouvrage de référence pour tous ceux qu'intéressent l'histoire normande, celle du canton d'Orbec en particulier, et l'origine des noms en général.



BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir :

- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux de l'ancien canton de Cambremer*, au prix de 14 € l'unité (+ 2,60 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux du canton d'Orbec*, au prix de 12 € l'unité (+ 2,50 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux du canton de Cormeilles*, au prix de 12 € l'unité (+ 2,50 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux des cantons de Lisieux*, au prix de 14 € l'unité (+ 2,60 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux du canton de Saint-Pierre-sur-Dives*, au prix de 12 € l'unité (+ 2,50 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux du Pays du Camembert*, au prix de 12 € l'unité (+ 2,50 € de frais de port).
- ... exemplaire(s) des *Noms de lieux du Pays de Livarot*, au prix de 12 € l'unité (+ 2,50 € de frais de port).

NOM :

ADRESSE :

Les commandes accompagnées de leur règlement sont à faire parvenir à Dominique Fournier, "les Mortes Terres", 14140 Saint-Georges-en-Auge. — **Chèque à l'ordre de Dominique Fournier uniquement.**

Comment Ledevin de Montpinçon vendit sa femme pour 60 francs

D'après le journal « Progrès Lexovien 7 novembre 1891 »

En compulsant de vieux journaux nous avons retrouvé l'histoire suivante qui se passa en 1891. C'est le « Progrès Lexovien » du 7 novembre 1891 qui rapporta cette histoire en ces termes.

Une femme vendue par acte sous seing privé et achetée pour 60 francs est une chose assez rare pour être signalée et nous ne regrettons qu'une chose c'est de ne pouvoir disposer d'assez de place pour donner à nos lecteurs d'amples renseignements sur cette intéressante transaction qui vient d'avoir son dénouement devant le juge de paix de Saint-Pierre-sur-Dives.

« Vendredi comparaisait devant le tribunal de simple police, sous l'inculpation d'ivresse et de tapage nocturne, les nommés Ledevin, gardien d'herbages à Montpinçon, sa femme née Manoury – une brunette assez gentille – et Alphonse Vicaire, nom prédestiné.

Voici les faits : « Pendant cette dernière moisson, Ledevin occupait Vicaire, en qualité de journalier et Vicaire occupait la femme de Ledevin quand il n'y avait plus rien à bottelet.

Ledevin voyait bien le manège de son employé mais dam ! Quand on a un ouvrier il fut bien qu'il travaille n'est-ce pas ! C'est du moins ce que pensait le gardien d'herbages.

Il était même si satisfait de Vicaire qu'il l'invita pour la ripaille, et vous pouvez croire que l'on ripailla ! Le gros « bère » coulait à pleins bords et après le père éternel, le café, le pousse-café, la rincette, la sur-rincette, tant et si bien que Ledevin devint tout chose ; son caractère si facile d'ordinaire tourna tout à coup à l'aigre et il poussa l'inconvenance jusqu'à reprocher à son convive ses ... amabilités pour sa femme.

On discuta d'abord puis on se disputa et les coups ne tardèrent pas à survenir. Bref, on fit un tel tapage que les paisibles habitants de Montpinçon ne purent, cette nuit là, fermer l'œil ; le garde-champêtre en était tout rouge et l'autorité municipale toute bleue. Cependant au plus fort de la chicane, Vicaire jeta à Ledevin ces quelques paroles :

« Après tout tu sais que tu me dois 60 francs ! »

Ce fut un coup de théâtre, un seau d'eau sur le brasier.

« C'est vrai articula le malheureux gardien, devenu soudain aussi doux qu'un mouton. Eh ben, c'est pas tout ça ! On peut toujours s'arranger : puisque ma femme te convient j'ôte la vends !

– Tope là ! Répondit Vicaire. »

Et aussitôt, sur une feuille de papier timbré, on rédigea l'acte suivant qui a été lu à l'audience pare M. Langevin, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public :

« je soussigné, Ledevin, gardien d'herbages à Mont pinçon, reconnais devoir à M. Vicaire, journalier, la somme de 60 francs, et en paiement je m'engage à lui céder ma femme à partir de ce jour, à condition que celui-ci me tienne quitte de tout et que celle -là ne me demande ni argent, ni mobilier.

Suivent les signatures

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. Crespin - le juge de paix – procéda à l'interrogatoire des prévenus.

« Vous avez entendu Ledevin, vous êtes accusé, étant ivre, d'avoir fait du tapage,

- Ah mais non, Monsieur le Juge de paix, c'est lui, il désigne Vicaire, et sa femme qui ,, »

Le juge assujettissant ses lunettes, relit la pièce.

« voyons c'est bien vous qui êtes Ledevin ?

- Oui, je suis Ledevin.

_ Eh bien alors c'est votre femme ?

-Oui, c'est à dire que c'était ma femme, mais maintenant c'est celle de Vicaire,

Vicaire - Ah ! Mais vous pouvez la reprendre ; tout décidé j'aime mieux mes 60 francs.

_ Ledevin - Tiens, pargué, à asteure que depuis trois mois ,,

Le juge de paix – Taisez-vous.

L'interrogatoire continua ainsi à la grande hilarité de l'auditoire,

conclusion : Ledevin, Vicaire et leur femme furent condamnés chacun, à 8 francs d'amende pour ivresse, 11 francs pour tapage nocturne et à 3 jours de prison.



La vierge de la route de Berville

Une page de l'histoire pétruvienne

François HAVIN

Au cours du rude hiver de 1 870-71 la guerre faisait rage entre la France et l'Allemagne. Après les premières défaites survenues en août et septembre 1 870 il ne restait plus pour défendre le territoire national que des armées hâtivement improvisées sous l'impulsion de Léon Gambetta. L'ennemi assiégeait Paris, il occupait l'est de la France et presque tout le Bassin parisien. Mises en échec lors de la bataille du Mans les 11 et 12 janvier puis à Alençon et à Sillé-le-Guillaume le 15 janvier les troupes françaises de l'armée de la Loire, commandées par le général Chanzy reculaient pied à pied devant un envahisseur que rien ne semblait pouvoir arrêter. Le 21 janvier Bernay était pris et on s'attendait à l'arrivée imminente des Prussiens à Saint-Pierre-sur-Dives, en provenance du sud.

C'est alors que les pétruvians firent le vœu suivant : « Si le territoire de notre ville est épargné par l'envahisseur nous élèverons une statue à la Sainte Vierge ».

Le 28 janvier à la suite de la capitulation de Paris un armistice était signé mettant fin aux hostilités donc avant que Saint-Pierre-sur-Dives ne connaisse les rigueurs d'une occupation par l'ennemi.

Très vite les habitants ont alors voulu tenir leur promesse. C'est près de la route menant au Bilot, dans le bas de la côte de Berville, au lieu-dit La butte aux gens, à la jonction de cette route avec l'ancien chemin montant vers le Quesnay et le bois de Quévrue qu'un terrain planté de vieux arbres a été alors choisi pour recevoir une statue de la Vierge. Fait par l'abbé Delalande alors curé-doyen de Saint-Pierre-sur-Dives et par le conseil de la fabrique, le choix de cet endroit a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Pierre-sur-Dives lors de sa séance du 27 juin 1 871.

Le 29 août suivant ce même conseil donnait à la fabrique l'autorisation de faire abattre et de disposer en sa faveur d'une quinzaine d'arbres situés à cet emplacement. La statue choisie fut celle représentant Notre-Dame du Sacré-Coeur d'Issoudun. C'est ensuite le dimanche 10 septembre 1871 que cette statue a fait l'objet d'une bénédiction solennelle. Primitivement, ainsi que le montrent d'anciennes cartes postales la statue n'était pas recouverte, l'abri sous lequel elle se trouve a été installé quelques années avant la guerre de 1 914-1 918.

Précisons que, pendant longtemps une procession allant de l'abbatiale à cet oratoire avait lieu tous les ans le 15 août, jour de la fête de l'Assomption.

François Havin

Cette histoire est évoquée dans le livre « Marie sur les chemins oratoires à la Vierge en Pays d'Auge » de Christiane d'Orléans et Hélène Robert publié récemment par l'association Le Pays d'Auge.

Histoire du cinéma Le Rexy

Marcel Coulon

Dès sa création à St Pierre sur Dives en 1939, le cinéma Le Rexy fut une institution culturelle populaire. Aujourd'hui, il attire toujours un large public venant de toute la région.

Les pétruviens de longue date se souviennent que Le Rexy a cependant traversé des périodes difficiles, qu'il est resté fermé pendant plusieurs années.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il nous faut retrouver son histoire. Celle-ci se construit assez simplement à partir des actes notariés relatifs à la parcelle cadastrale n°AE 158 sur laquelle est érigé le cinéma depuis le début, à l'angle de la rue de L'Église et de la venelle de la Dives.

Au départ, il y a une relation amicale entre deux cinéphiles falaisiens, à savoir :

- Jacques Rodot, né à Paris en 1903, qui s'est installé à Falaise en 1929 en tant que commerçant, propriétaire et gérant d'un bazar situé 2 rue de la Pelleterie.
- et André Michaux, né à Rocroy (Ardennes) en 1908, et Directeur du Cinéma Théâtre de Falaise, situé faubourg de Guibray.



Jacques Rodot
Collection Gilbert Rodot

L'histoire commence vers 1935.

Les deux amis se connaissaient bien puisque dans l'un des actes cité en annexe, ils sont tous deux domiciliés 2 rue de la Pelleterie à Falaise, là où se trouve le bazar de J. Rodot.

A cette époque-là, l'industrie cinématographique est en plein développement grâce à l'arrivée des films parlants et dans une moindre mesure, de la couleur.

A. Michaux, en tant que jeune professionnel du cinéma, parvient à convaincre J. Rodot, le négociant, de créer et d'exploiter des salles de cinéma dans la région.

Leur première salle qu'ils vont monter ensemble sera à Vimoutiers où ils louent en 1937 un bâtiment à usage de cave appartenant aux Établissements Louis Hardy, négociant en vins et liqueurs.

Le bail stipule clairement que l'immeuble loué est destiné à servir de salle de spectacle.

Après Vimoutiers, J. Rodot et A. Michaux envisagent d'ouvrir une salle à St Pierre sur Dives, sans doute à la suite d'une proposition du même Louis Hardy, propriétaire d'un immeuble dont il souhaite se débarrasser.

Il y avait déjà, depuis 1919, une salle de cinéma à St Pierre s/Dives : le Bon Cinéma qui utilisait la salle St Wambert appelée aussi "salle paroissiale" car il s'y tenait des réunions organisées par la paroisse.

Le Bon Cinéma, géré à l'époque par M. Bréard, n'existe plus depuis juin 1965. Mais le bâtiment est toujours là rue de Lisieux sur la droite, en face des logements de la Gendarmerie, utilisé aujourd'hui par un cabinet de vétérinaires.



Collection Jacqueline Martin

En mai 1938, J. Rodot et A. Michaux achètent à crédit conjointement et solidairement aux Établissements Louis Hardy qui en acceptent le paiement échelonné sur 4 ans, le bâtiment décrit ci-dessous :

"l'immeuble ci-après désigné :

Ville de St Pierre sur Dives :

Un bâtiment situé rue de l'Église n°19 et place de l'École à usage de garage avec fosse et fermeture rideau de fer ; cave ; grenier sur le tout ; petit terrain en arrière ; ..."

Cet immeuble est rapidement transformé en salle de cinéma : il ouvre ses portes pour un gala le 8 avril 1939.

Le nom "Le Rexy" choisi par J. Rodot rappelle le cinéma Le Grand Rex qu'il a connu dans son enfance à Paris. Ce nom approprié n'a pas changé depuis l'ouverture.

NORMANDIE – FILM est une enseigne commerciale créée en 1939 par J. Rodot et A. Michaux et utilisée en particulier dans les petites annonces dans la presse pour les salles de Falaise, Vimoutiers et St Pierre sur Dives.

Le Rexy ferme à la mi-août 1939, peu de temps avant la déclaration de guerre, mais rouvre dès le 9 décembre 1939.

Nous verrons plus loin qu'il a fonctionné en continu jusqu'en 1944, dans des conditions plus ou moins difficiles.



Annnonce parue dans "Le journal de Saint Pierre" en 1939

A. Michaux n'a pas pu ou pas voulu continuer à investir dans le cinéma de St Pierre sur Dives. En effet le 14 novembre 1940, J. Rodot rachète l'autre part de l'immeuble du Rexy qui appartenait à A. Michaux.

La coopération entre nos deux amis ne s'en trouve pas altérée pour autant puisqu'ils créent le 21 décembre 1940, une société en nom collectif : la Société Rodot et Michaux.

Celle-ci a "pour objet l'exploitation des établissements de représentation cinématographique de Falaise, Vimoutiers et Saint Pierre sur Dives". Elle est formée pour une durée de vingt ans et sera comme prévu dans ses statuts, dissoute en 1960.

J. Rodot détient 90 % de la Société et A. Michaux 10 %.

Ils ouvrent en suivant une salle à Livarot, puis une autre à Orbec, soit au total un réseau de cinq salles. Chacune des salles a un "Chef de Centre" salarié responsable de sa gestion.

La programmation est assurée depuis Falaise, où se trouve le siège de la Société et les films sont permutés chaque semaine d'une salle à l'autre.

A partir de fin 1940, la salle du Rexy est régulièrement réquisitionnée par les troupes d'occupation : 8 séances en septembre 1940, 4 en octobre, 39 séances entre novembre 1940 et mai 1941, etc...

Ces réquisitions destinées à distraire les troupes, sont la preuve d'une forte présence allemande à St Pierre sur Dives et dans ses environs.

Ordre de réquisition
Collection Jacqueline Martin

Préfecture du Calvados

Carnet n° 1
Feuille n° 18

(1) Date de l'ordre de réquisition.
(2) Désignation de l'Autorité qui a autorisé l'ordre de réquisition.

Exécution de l'ordre de réquisition du 8 Sept 1940

Carnet n° 1 Feuille n° 50

donné par
à M. Michaux, Normande Film
pour donner à la salle du REXY, Rue
de l'Église à Saint Pierre sur Dives
du 7 au 21 Septembre.

PRESTATIONS DES SERVICES
INSTANCES

Nous avons rencontré Jacques Warin, aujourd'hui retraité pétruvien, qui fut l'un des premiers projectionnistes du Rexy.

Il raconte :

" En 1941, j'avais 15 ans lorsque M. Rodot cherchait à embaucher deux jeunes comme ouvriers dans la nouvelle salle qu'il venait d'ouvrir à St Pierre, rue de l'Église.

M. Rodot est alors venu voir mes parents pour avoir leur accord pour que je vienne l'aider, moyennant une petite rémunération.



Jacques Warin
Collection personnelle

Mes parents ont accepté et je fus donc embauché ainsi que mon copain Daniel Do, pour placer les gens, l'un en bas et l'autre en haut. L'entrée du cinéma n'a guère changé. La salle se présentait un peu comme maintenant, en deux parties. En bas, il y avait des strapontins et des chaises avec une allée centrale. Au balcon, les places étaient numérotées et réservées.

Mes parents ont accepté et je fus donc embauché ainsi que mon copain Daniel Do, pour placer les gens, l'un en bas et l'autre en haut. L'entrée du cinéma n'a guère changé. La salle se présentait un peu comme maintenant, en deux parties. En bas, il y avait des strapontins et des chaises avec une allée centrale. Au balcon, les places étaient numérotées et réservées.

Avec Daniel, nous assistions le projectionniste de l'époque dont je ne me souviens plus du nom. C'était un amateur de 25 – 30 ans, qui comme nous opérait moyennant une petite rémunération. M. Rodot s'occupait de la programmation, des affiches et du transport des films qui venaient et repartaient à Falaise. Il les déposait chez M. Bertault, marchand de cycles et réparateur de vélos, qui habitait et avait son magasin rue de l'Église à St Pierre en face du cinéma. M. Bertault apportait ensuite les films et les reprenait au Rexy. Lui seul avait la clé du cinéma, nous ne l'avions pas.

Il y avait 3 séances par semaine le samedi soir, le dimanche après-midi et le soir. Les séances comportaient deux parties avec les actualités et documentaires d'une part, puis l'entracte et le film. On faisait salle comble à chaque séance. Compte tenu des restrictions dues à la guerre, il n'y avait évidemment pas de vente de friandises pendant l'entracte. Les spectateurs allaient boire un coup en vitesse au café de la rue de l'Église qui se trouvait en face.

Jusqu'en 1942, nous aidions aussi à la projection. En 1942, le projectionniste a été réquisitionné dans le cadre du STO (Service du Travail Obligatoire) mis en place en zone occupée par le gouvernement Laval sous Pétain, pour les jeunes de 21 et plus. Il est parti travailler en Allemagne et il a bien fallu le remplacer.

C'est ainsi qu'à partir de là, Daniel et moi sommes devenus projectionnistes et assistants en même temps, et cela jusqu'en 1944.

La cabine de projection se trouvait à ce moment-là en arrière par rapport à sa position actuelle. Il y avait 2 projecteurs à charbon. La lourde porte en fer donnait sur la rue de l'Église derrière, ce qui permettait d'aérer le local, de le refroidir parce que les charbons chauffent beaucoup. Il n'y avait pas de passage comme maintenant entre la cabine et l'entrée du cinéma.

J. Warin poursuit :

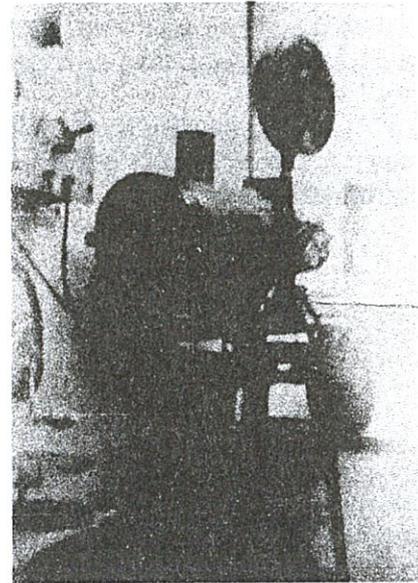
Les films se présentaient sous la forme de petites bobines de 40 cm environ. Il y avait une quinzaine de bobines par sac pour un film. Les deux projecteurs fonctionnaient couplés en parallèle et pour changer de bobine, on changeait de projecteur.

Il fallait surtout surveiller en permanence l'éclair de près, que les charbons ne se touchent pas, qu'ils soient distants de 5 mm. On les avançait au fur et à mesure de l'usure.

Il n'y avait pas fumée, l'air chaud était simplement canalisé par une petite cheminée avec une bouche au dessus de l'arc, mais sans ventilateur. Et puis, quand nous avons trop chaud, on ouvrait la porte.

Le changement de bobine était facile parce que la fin de la bobine était signalée par des croix. Dès qu'elles apparaissaient, il fallait basculer rapidement. On fermait le volet et on démarrait l'autre projecteur.

Les bobines étaient chargées sur le projecteur lui-même. Après chaque projection, nous devions les rembobiner, ce qui se faisait sur une tablette à part à la main.



Projecteur SEG
Collection Raymonde Wagner

Les allemands contrôlaient plus ou moins ce qui se passait au cinéma. Ils sont même venus me chercher plusieurs fois à l'usine Leroy où je travaillais, pour projeter des films pour l'armée allemande.

Les projections se sont arrêtées au moment du débarquement. Je suis alors parti travailler à la reconstruction de lignes électriques de la région détruites par les bombardements. J'ignore quand et dans quelles conditions, le Rexy a rouvert ses portes après la guerre."

Nous avons aussi recueilli le témoignage de Jacqueline Laudo, fille de Jacques Rodot née en 1929.

Elle se souvient très bien de son père faisant la tournée Falaise - St Pierre sur Dives – Livarot – Orbec - Vimoutiers pour livrer les sacs de bobines de films le lundi. Dans les années 40, elle était en pension à Orbec et il passait la voir ce jour-là.

Au bout de quelques temps à cause de la guerre, J. Rodot n'eut plus de voiture. Il a malgré tout continué à faire ses tournées à vélo avec une remorque dans laquelle il mettait les sacs de bobines. Il assurait les livraisons par tous les temps parfois épouvantables, faisant preuve d'une incroyable ténacité.

Après la guerre, il rachète une voiture d'occasion en mauvais état, et Jacqueline Laudo se rappelle qu'elle voyait la route défilier entre ses pieds à travers le fond de caisse.

Les deux cinémas de St Pierre sur Dives redémarrent assez rapidement après la guerre. Dans "Le Trait d'Union", hebdomadaire local qui a commencé à paraître à partir d'octobre 1946, on trouve les annonces des programmes avec trois séances au Rexy et deux séances au Bon Cinéma.

En 1947, Le Rexy semble prendre l'ascendant avec deux films et cinq séances par semaine alors que le Bon Cinéma ne propose qu'un seul film et trois séances.



Petites annonces parues dans "Le Trait d'Union" en 1946

Une séance au Rexy nécessite la présence de cinq personnes : deux opérateurs, un caissier, un contrôleur en bas et un ouvreur au balcon pour les places réservées et numérotées.

Parmi les personnes salariées qui ont activement participé à son exploitation durant ces années-là, nous pouvons citer :

- Raymond Certain, imprimeur, "Chef de Centre" en charge aussi du routage des films, jusqu'en 1962.
- Mme Eponville, mère de R. Certain, caissière et comptable
- Alphonse Havin, responsable projectionniste

Mais il y en a eu beaucoup d'autres.

Le 1^{er} Juillet 1948, la société en nom collectif Rodot et Michaux est transformée en SARL du nom de "Normandie Film". J. Rodot possède 157 des 175 parts du capital, il en est le gérant unique.

A. Michaux qui résidait auparavant à Falaise, est domicilié à Fontenay le Marmion, près de Caen, en 1948. Il prend aussi ses distances vis-à-vis de Normandie Film, et se désengage petit à petit de ses fonctions, en particulier de la programmation des films.

Il est gardien de stade à Caen en 1955. Le 10 juin 1955, il cède aux 2 enfants de J. Rodot, Jacqueline et Gilbert, les 18 parts qu'il possède dans la Société, soit 9 parts chacun. Le prix des parts sociales indiqué dans l'acte de cession montre que la Société fonctionne alors de manière satisfaisante.

D'une manière générale, la fréquentation d'un cinéma chiffrée en nombre d'entrées par an, est un paramètre incontournable pour évaluer son état de santé, elle a une incidence directe sur sa situation financière.

A partir de 1959, la fréquentation des salles baisse sensiblement, passant pour le Rexy de 28144 entrées, à 22325 en 1960 et 17429 en 1961. Le chiffre d'affaires s'en ressent. J. Rodot bon gestionnaire jusque là, a des difficultés à payer ses créanciers.

Une demande de déclaration en faillite de la Société Normandie Film est déposée au Tribunal de Commerce de Falaise par la Société Lux Films, Paris, le 4 janvier 1961.

Normandie Film apparaît débitrice de sommes importantes, en particulier à l'URSSAF, au fournisseur de matériel la Société CAMECA, aux Producteurs de Films,... Ce sont au total 45 créanciers dont la moitié est privilégiée.

Cependant, au vu des informations comptables fournies par J. Rodot, le Tribunal admet un redressement possible dans son jugement rendu le 20 juin 1961. Il rejette la mise en faillite dans l'intérêt des créanciers et déclare Normandie Film en état de règlement judiciaire.

J. Rodot est autorisé à continuer à gérer la Société mais en rendant des comptes tous les mois aux administrateurs judiciaires nommés par le juge.

Décidé à liquider Normandie Film dans les moins mauvaises conditions, J. Rodot propose le 20 février 1962 un concordat que ses créanciers acceptent à l'unanimité.

Et un mois plus tard, le 24 mars, le cinéma le Rexy est vendu à Marc Edgar Marquet, délégué médical demeurant à Paris.

Jacques Rodot continue à en superviser l'exploitation pour le compte de M. Marquet, pendant quelques temps encore, sans doute jusqu'en 1970 ; il a alors 67 ans.

Le 7 décembre 1970, Marc Marquet revend le Rexy à Julien Mahé, Directeur de Cinéma résidant à St Pierre sur Dives.

Au moment où J. Mahé achète le Rexy, la fréquentation tourne autour de 15 000 entrées par an. Mais elle tombe à 11 000 en 1972 alors que des travaux sont à faire pour la mise aux normes de la salle et des équipements de projection. Cette baisse de fréquentation décourage les investissements et la fermeture est décidée début 1973.

Le cinéma Le Rexy ferme ses portes en mai 1973 ...et ce pour une bonne dizaine d'années !



M A I R I E
de
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES
14170 - Calvados
Tel. 227328

En juin 1974, un an après la fermeture, le Conseil Municipal de St Pierre sur Dives envisage le rachat par la Municipalité de l'immeuble qualifié alors d'ancien cinéma. Des pourparlers s'engagent avec le propriétaire J. Mahé, la négociation traîne pendant un an.

Excédé, le Maire le Dr. Berl intervient *"afin de mettre un terme à un échange de correspondance qui a déjà trop duré."*

L'acquisition est décidée par le Conseil Municipal le 19 juin 1975, pour *"permettre l'élargissement de la rue de l'Église, la rénovation des abords de l'Église Abbatiale et l'aménagement d'un parc de stationnement."*

Le Sous-préfet de Lisieux déclare que cette acquisition est d'utilité publique le 24 juillet 1975.

Il faut dire que depuis leur élection en mars 1971, le Dr. Berl et son équipe municipale avaient lancé un vaste projet d'urbanisme visant à dégager le pourtour de l'Église Abbatiale et des bâtiments conventuels. Les constructions voisines plus récentes et sans caractère devaient disparaître et l'ensemble de l'ancienne Abbaye être restauré.

Mais au terme de son 2^{ème} mandat en mars 1983, le Dr. Berl n'est pas réélu et son adjoint le Dr. Rivière lui succède à la Mairie. Le projet de restauration de l'Abbaye se limitera aux bâtiments entre la cour du Cloître et la cour du Chapitre.

L'immeuble du Rexy n'a pas été rasé. On peut dire avec le recul que cet épisode a sauvé le cinéma de St Pierre sur Dives

Au cours des débats de l'élection municipale de 1983, les pétruvien(ne)s ont exprimé leur attachement à leur salle de cinéma, leurs regrets face à la persistance de sa fermeture.

Le nouveau Conseil Municipal, fidèle à ses engagements de campagne, approuve en octobre 1983 un projet de rénovation du Rexy. Les études démarrent en suivant car le dossier doit être au préalable approuvé par le Centre National du Cinéma (CNC) pour pouvoir bénéficier d'une subvention couvrant environ le tiers du montant des travaux.

Ceux-ci concernent principalement l'implantation de la cabine de projection, avancée par rapport à l'écran pour permettre l'aménagement de sanitaires derrière. Le passage qui ouvrait à l'arrière sur la rue de l'Église est muré, l'accès à la cabine se fera du côté de la porte principale donnant sur la venelle de la Dives.

Les installations sont refaites, de même pour les peintures intérieures et extérieures.

Nous pouvons lire à ce sujet dans l'hebdomadaire "L'éveil de Lisieux" du 5 mars 1984 :

"... Depuis quelques semaines, ces travaux vont bon train, menées à bien par des entreprises locales, et également avec le concours de l'atelier municipal. La gestion de ce cinéma sera confiée à M. Duchesne, gérant d'une salle à Falaise..."

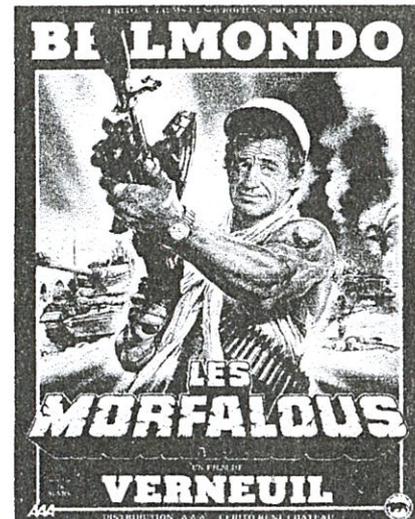
Les travaux sont menés tambour battant et achevés dans les délais.

Le Rexy rouvre le 27 mars 1984 pour une séance inaugurale avec la projection en sortie nationale du film "Les Morfalous". Succès total, la salle est comble.

La soirée sera suivie d'un pot à la Salle des Fêtes offert par M. le Maire, célébrant ainsi dignement une réouverture attendue depuis longtemps.

Le public répond présent : 1602 entrées seront enregistrées pour ce film dans la même semaine avec pour la première fois, deux séances le samedi soir : à 20h30 et à 22h30.

Plus généralement, la salle "agréablement rénovée" plaît bien et la programmation aussi. Il y aura plus de 20 000 entrées sur seulement 3 trimestres d'exploitation en 1984.



Le Rexy ferme à nouveau en mars 1988, à la suite de la résiliation du contrat du gérant M. Duchesne. La Mairie lance un appel à candidature et parmi 3 candidats, elle choisit Gaston Lechevalier qui gère les cinémas de Pont-l'Évêque et Cabourg.

Pour soutenir sa candidature, G. Lechevalier organise en mai 1988, la venue à St Pierre des chœurs et danses de la Flotte Soviétique du Pacifique. Le spectacle des marins danseurs russes sous la Grande Halle est un succès qui restera dans les mémoires.

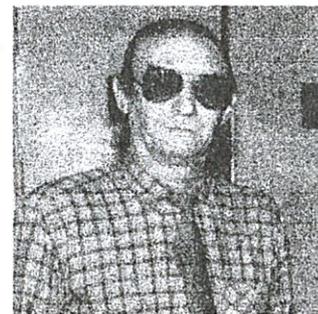
Le Rexy rouvre le 23 juin après 3 mois de fermeture, et connaît une période faste. En plus des films programmés chaque semaine, G. Lechevalier organise à l'occasion de la sortie de films à succès, des soirées en avant-première où il fait salle comble.

Hélas, l'optimisme ne dure pas, les difficultés financières réapparaissent en 1991. G. Lechevalier laisse EDF couper le courant du cinéma pour une facture impayée.

Il reproche à la Mairie de St Pierre sur Dives de ne pas vouloir payer l'électricité et le chauffage comme c'est le cas dans d'autres villes dont il exploite le cinéma.

La confrontation conduit à la rupture.

Le cinéma ferme une fois encore en octobre 1991, là aussi pour quelques mois seulement.



*Gaston Lechevalier
Collection François Havin*



Stéphane Foulognes en 1992

En effet, la Mairie de St Pierre sur Dives trouve rapidement un nouveau gérant : Stéphane Foulognes, 27 ans, qui exploite un cinéma au Havre depuis 3 ans. Il redémarre l'exploitation du Rexy en février 1992 avec son père Jean Foulognes, à la retraite depuis peu.

La programmation et le montage des films se font au Havre.



Jean Foulognes en 2005
Collection François Havin

J. Foulognes assure seul sur place, la projection, l'entretien des équipements et la vente des billets. Il gère le cinéma pendant de longues années avec un dévouement exemplaire. La Mairie met à sa disposition un logement de fonction, pour lui éviter des allers-retours entre le Havre et St Pierre.

En 2004, J. Foulognes se trouve confronté au chahut d'un certain public lors des séances. Fatigué, lassé par ces désordres, il demande de l'aide à la Mairie.

L'assistance ponctuelle de Bernard Brémenson à la projection et de Fernand Vallée à la machine à pop-corns et au contrôle de billet ne saurait suffire. Au vu des comptes, l'emploi d'un salarié même à temps partiel, n'est pas envisageable.

La Mairie fait alors appel aux bonnes volontés par voie d'annonce. Le soutien s'organise rapidement.

Alors que J. Foulognes souhaite vivement se retirer, une idée germe : monter une association pour prendre la relève. La Mairie approuve le projet et propose dans ce cas, un loyer gratuit et aussi de payer l'électricité et le chauffage.

En 2005, Brigitte Ferrand crée une association 1901 avec une équipe de bénévoles de St Pierre et de ses environs, certes enthousiaste mais ignorant tout du métier.

J. Foulognes accepte alors de poursuivre l'exploitation du Rexy pendant un an avec l'aide de cette équipe. De plus, il assure les formations, en particulier celle des projectionnistes.

Il arrête définitivement en juillet 2006.

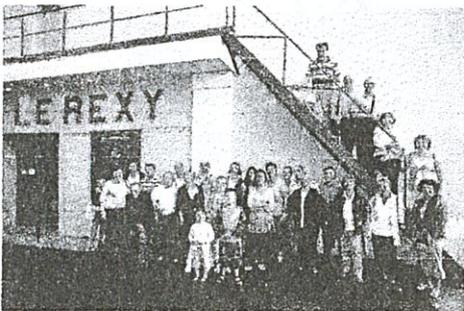
Il apprendra avec une certaine amertume, le plan de rénovation engagé par la ville après son départ alors que ses demandes sur ce point étaient restées vaines.



Fernand Vallée, Jacky Tribuzio, Bernard Brémenson, Brigitte Ferrand, Jean Foulognes et François François.

Pot de départ de Jean Foulognes
Collection François Havin

Le Conseil Municipal débloque des crédits pour la mise aux normes des installations et pour le remplacement du projecteur, de la sono et d'une partie des fauteuils de la salle.



Les bénévoles en 2009
Collection David Arraez

L'association Cinéma Le Rexy prend les choses en main à partir de septembre 2006.

Une soirée de rentrée a lieu le 8 septembre avec la projection de "Paul dans sa vie" : vif succès. On a refusé du monde et une seconde séance a dû être organisée.

Cette association exploite la salle encore aujourd'hui, avec une quarantaine de bénévoles et l'assistance pour la programmation de l'association Génériques qui regroupe une quinzaine de salles de cinéma de la région.

Le CNC lance en juillet 2010 le projet de numérisation de l'ensemble des petits cinémas (moins de 3 salles) en France.

Le Rexy est éligible, il sera équipé en décembre 2011.

Ainsi le Rexy vit, grâce au bénévolat et aux soutiens du CNC et de la Mairie de St Pierre sur Dives.

La suite relève de l'actualité.



Remerciements à Jacques Warin, François Havin, Jacqueline et Hervé Laudo, Gilbert Rodot, Jacquelin Martin, Raymonde Wagner, au CNC, aux Archives Départementales du Calvados, à la Bibliothèque Nationale de France.



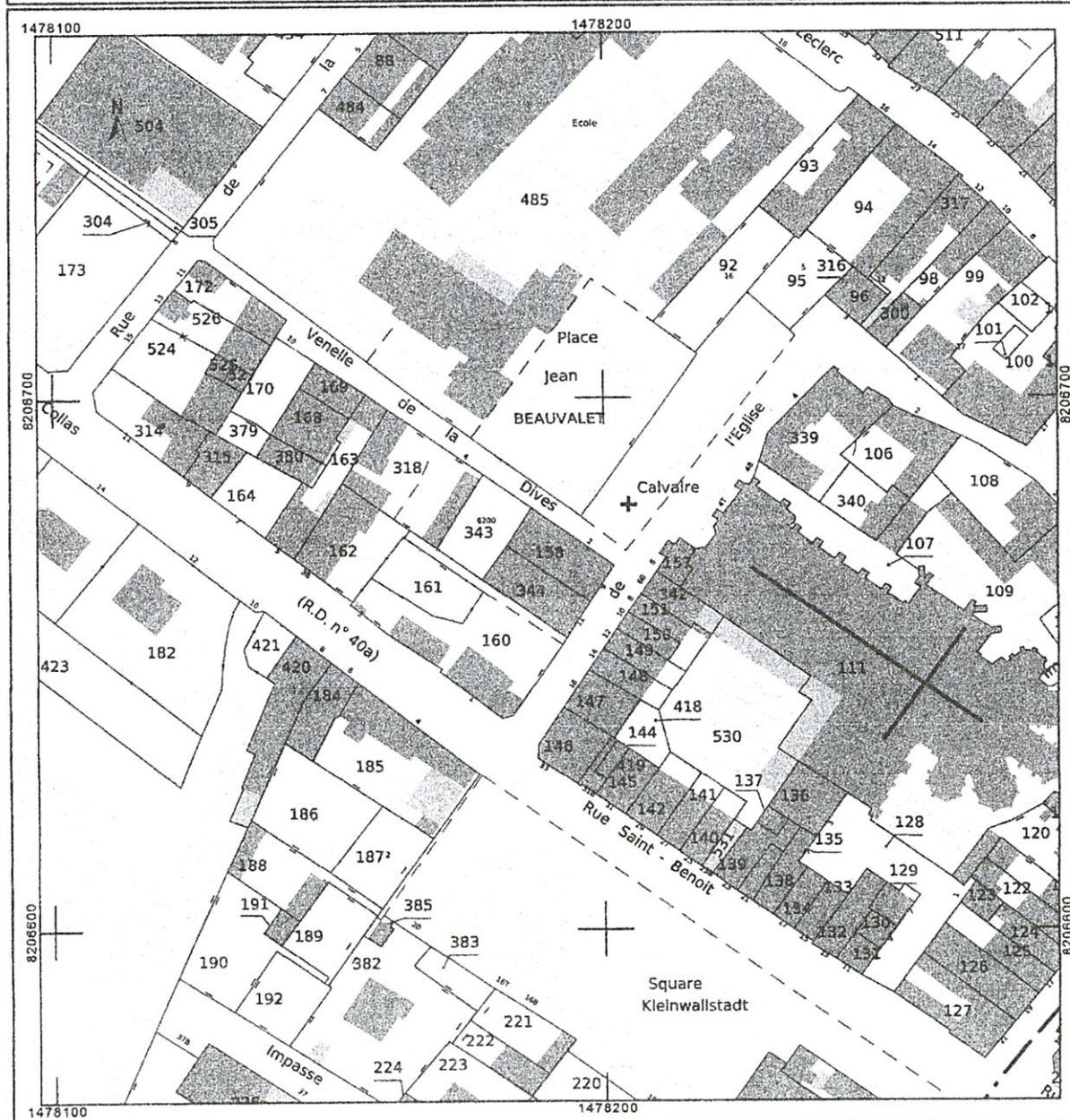
Annexes

1 - Sources

Date	Événement
14.12.1935	Prêt de 40 000 F par J. RODOT à A. MICHAUX, directeur du Cinéma/Théâtre de Falaise, suivant acte reçu par Me CORNILLEAU, notaire à Falaise
20.12.1935	Inscription du nantissement au Tribunal de Commerce de Falaise
02.11.1937	Bail de location d'un immeuble à Vimoutiers MM. J. RODOT et A. MICHAUX (50-50) aux Établissements Louis HARDY
12.05.1938	Achat de l'immeuble de St Pierre sur Dives par MM. J. RODOT et A. MICHAUX (50-50) aux Établissements Louis HARDY, négociant en vin, suivant acte reçu par Me GRATET, notaire à Saint Martin de Fresnay
08.04.1939	Création du fonds de commerce
14.11.1940	Rachat par J. RODOT de la moitié de l'immeuble de St Pierre sur Dives qui appartenait à A. MICHAUX, suivant acte reçu par Me CORNILLEAU, notaire à Falaise
21.12.1940	Constitution de la société en nom collectif Normandie Film suivant acte reçu par Me CORNILLEAU, notaire à Falaise
08.02.1941	Inscription de Normandie Film sur le registre analytique de la Chambre de Commerce de Lisieux
1946	Parution du premier numéro du Trait d'Union de St Pierre sur Dives avec petite annonce indiquant le programme du cinéma Le Remy
01.07.1948	Transformation de Normandie Film en SARL par acte reçu par Me CORNILLEAU, notaire à Falaise
10.06.1955	Cession de parts sociales de Normandie Film par M. MICHAUX à Mme J. LAUDO et M. Gilbert RODOT, suivant acte reçu par Me LESENECAL, notaire à Falaise
01.10.1957	Bail de location de la salle de cinéma de Trun
25.12.1960	La SARL Normandie Film est dissoute conformément aux statuts
20.06.1961	Jugement du Tribunal de Commerce de Falaise : Normandie Film déclaré en état de règlement judiciaire
20.02.1962	Concordat homologué par les administrateurs judiciaires
24.03.1962	Vente du cinéma et de l'immeuble par J. RODOT à M. MARQUET, domicilié à Paris, suivant acte reçu par Me BOURDON, notaire à Falaise
07.12.1970	Vente du cinéma et de l'immeuble par Marc MARQUET à Julien MAHÉ, directeur de cinéma, domicilié à St Pierre s/Dives, suivant acte reçu par Me BOURDON, notaire à Falaise
27.06.1974	Décision du Conseil Municipal de St Pierre s/Dives d'acquiescer l'immeuble du Remy pour élargir la rue de l'Eglise.
08.08.1975	Vente du cinéma et de l'immeuble par Julien MAHÉ à la ville de St Pierre s/Dives représentée par le Maire Dr Léopold BERL, suivant acte reçu par Me BOURDON, notaire à Falaise.

2 - Plan cadastral

Département : CALVADOS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LISIEUX PLACE DU 8 MAI BP 37208 14107 14107 LISIEUX CEDEX tél. 02-31-48-59-00 -fax 02-31-48-59-29 bant.lisieux@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : SAINT-PIERRE-SUR-DIVES		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : AE Feuille : 000 AE 01		
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 24/09/2014 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances		



Recensement des différents commerces et activités diverses

à Saint-Pierre-sur-Dives vers 1950

José CASTEL

Commerce de bouche :

- 15 épicerie
- 1 préparateur d'escargots
- 3 épicerie fines
- 1 crèmerie fromages
- 1 négoce beurre
- 7 boucheries
- 4 charcuteries
- 3 marchands-primeurs + 1 primeur ambulant
- 2 poissonneries
- 3 pâtisseries
- 4 boulangeries
- 1 négoce boissons

Hôtels – restaurants – cafés

- 3 hôtels-café
- 4 hôtels-restaurants – cafés
- 24 cafés

Artisans

- 5 cordonniers
- 4 couvreurs
- 1 maçon
- 2 plâtriers
- 3 électriciens
- 2 plombiers
- 1 chauffagiste
- 2 bourreliers
- 7 menuisiers
- 1 marbrier
- 3 peintres – vitriers
- 1 métallier
- 1 coutelier
- 3 ferrailleurs
- 4 transporteurs

Confection

- 1 tailleur hommes
- 4 mercerie
- 5 magasins de confection
- 1 modiste
- 2 blanchisseuses – repasseuses
- 1 chapelière

Boutiques « bien-être »

- 7 coiffeurs (hommes – femmes)
- 4 horlogers bijoutiers
- 1 bazar
- 3 fleuristes
- 4 chausseurs

Boutiques : entretien , bricolage, meubles

- 4 drogueries
- 3 quincailleries
- 2 marchands de meubles

Service santé

- 2 pharmaciens
- 4 médecins
- 2 dentistes
- 1 opticien
- 1 vétérinaire

Boutiques dépannage

- 4 radio – télévision – électroménager

Mécanique

- 5 garages
- 4 distributeurs essence
- 5 magasin de cycles
- 2 garages agricoles

Commerces divers

- 1 messagerie
- 1 magasin presse
- 3 imprimeries

Les obligatoires

- 4 assureurs
- 1 notaire
- 1 huissier
- 1 commissaire-priseur
- 1 perception
- 1 gendarmerie

Le culte

- 1 presbytère
- 2 prêtres
- 1 congrégation : les oblates (service infirmière)

Les négoce

négoce de fromages (zone gare)
négoce tanneries
négoce transport routier et ferroviaire réfrigéré
négoce isolation, panneaux paille
négoce de grains et engrais (zone gare)
négoce scierie et boîtes à fromages
négoce boissons : exclusivité des eaux minérales
négoce beurre
négoce vaisselles
négoce pains de glace

José CASTEL



Histoire de la commune de Mittois

J. PEPIN 1868

Époque gallo-romaine

Cette commune est très intéressante par ses souvenirs remontant à une époque reculée. Le chemin qui traverse le bois de Quevruie doit être de l'époque gauloise. Il est profondément encavé dans la craie verte (cette craie dite cénomaniennne ne se trouve que sur les points culminants du Pays d'Auge ; elle est très riche en fossiles). Il est limité du côté ouest par trois fossés parallèles, d'une grande profondeur, de plus d'un kilomètre de long dans la direction nord-sud,

Plus loin on découvre un camp gallo-romain, de forme à peu près carrée, déjà décrit par M. de Caumont, il est situé au sommet d'une éminence d'où la vue s'étend au loin jusqu'au camp de Campandré, la butte Saint-Clair-la-Pommeraye etc, ce qui permettait de communiquer d'un retranchement à l'autre au moyen de signaux. Ce camp entouré de fossés de 5 pieds de profondeur et limité à l'intérieur par des palissades, avait été établi pour la sûreté d'un pays probablement au troisième siècle au moment où la Gaule fut affligée par l'invasion des barbares. On y trouve des pièces de bois, des fragments de pierres taillées, de poteries, ce qui porterait à croire qu'il existait une habitation au centre. Toute une cohorte romaine pouvait stationner dans ce camp,

Il est singulier que l'on retrouve un deuxième camp à un peu plus d'un kilomètre du précédent ; sa forme est celle d'un quadrilatère étroit, son grand axe est orienté nord-est.

La maladrerie

A l'entrée du bois de Quevruie, au pied du coteau qui s'élève d'une manière si pittoresque, une maladrerie ou léproserie avait été établie pendant la guerre des croisades ; au moment de sa suppression, l'hospice de Saint-Pierre-sur-Dives fut fondé, ce qui ferait supposer que cet établissement avait été relégué loin du bourg dans un but sanitaire, et la lèpre étant venue à se dissiper, on aurait songé à fonder un nouvel hospice plus à proximité.

Le terrain où cette maladrerie avait été construite a toujours depuis porté ce nom.

Le bois de Quevruie

Ce vaste bois fut donné à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, dans les premiers temps de sa fondation.

En 1705, Lambert sieur de Bellemare, afferma pour 9 ans, le tan de ce bois pour 4 livres la somme,

Nous voyons par un bail conservé au notariat de Saint-Pierre-sur-Dives, qu'en 1728 Don Charles Mallet, prieur, Dom Jacq de Lépine, religieux, avaient affermé à Gabriel Delaunay, la coupe du bois de Quevruie pour 600 livres par an.

Les archives de feu le docteur Legrand mentionnent le bail suivant : en 1774, D. Govard, prieur, D. Darré, sous-prieur, D. Fleury, sénieur... afferment à Chéruelet et Perrine, pour 2 800 livres par an, la coupe du bois de Quevruie.

Ce bois fut dévasté par les Calvinistes en 1562.

Le château de Mittois

C'est une habitation convertie depuis plusieurs siècles en un corps de ferme, contiguë à l'herbage du Vivier, Elle se trouve sur deux communes : Berville et Mittois. Cette construction est des plus intéressantes par son antiquité, car elle date du XIIe siècle. Il n'en existe pas une aussi curieuse dans tout le département. Primitivement, ce bâtiment fortifié est entouré d'eau.

Par Lettres Royales, conservées aux archives de la préfecture, en date de 1399, date qui nous rappelle la domination anglaise et, par conséquent, le pillage, l'incendie, nous voyons que le roi après avoir reçu l'humble supplication des religieux du moustier de notre-dame de Saint-Pierre-sur-Dives, permettait de fortifier ce château, sis à l'extrémité du territoire de Berville. Il est formé d'un corps de bâtiment à un étage, à angle rentrant dans la cour. La partie la plus ancienne présente des murs de 2 mètres d'épaisseur au moins. La porte est surmontée d'un écusson, l'entablement présente cette particularité très remarquable que l'on ne voit ordinairement qu'aux églises, ce sont les modillons à tête grotesque ; on en compte d'un côté huit assez espacés les uns des autres et trois sur la façade au-dessus de la porte, un peu plus bas que les précédents. Ceux-ci représentent des têtes ornées de moustaches dont une a des oreilles de chat ; le troisième est caché par un escalier moderne. Un des galbes est soutenu par trois larges contreforts à ressauts. Sur les murailles on voit différentes arcades ogivales murées ; elles devaient être couronnées de créneaux, car on peut encore se promener autour du toit.

Du côté de l'herbage du Vivier, on remarque une tour carrée en saillie, renfermant un colombier à sa partie supérieure et inférieurement un grand espace vide, présentant une disposition insolite, deux murs se terminant chacun par une arcade, divisent la partie supérieure de cette pièce en trois parties ; on y accède par une petite porte ogivale. Une croix de pierre surmontait le toit ; une autre en fer forgé se voit à une des extrémités de ce bâtiment reconstruit depuis en colombages. Ces croix nous rappellent les anciens possesseurs de ces domaines.

Une vaste salle occupe le premier étage de l'ancien bâtiment dont le manteau de cheminée est orné d'un écu et deux petits pièces obscures sont regardées comme des cachots,

Le touriste ne devra pas manquer de visiter cette antique construction. Nous ajouterons à cette description la mention de quelques baux qui nous feront connaître la valeur, en général, progressivement croissante de ce bien et leurs nombreuses redevances,

En 1622, Nicolas Cauvin, fermier général de l'abbé, afferme par moitié à Jehan Follin d'Ecots, la terre en labour du château de Mittois, dépendant de l'abbaye ; le fermier pourra mettre dans l'herbage du Vivier 8 pourceaux, 6 bœufs, fournira un cent de gleu pour la réparation des toitures des maisons. Le précédent fermier laisse dans cette ferme 4 juments, 6 bœufs à harnois, 2 vaches et 2 ânes,

En 1628, Guillaume Maintrieu procureur de l'abbé, afferme pour 7 ans à Aulne Vivier, veuve de Nicolas Cauvin, la ferme du château de Mittois pour 300 livres.

En 1642, Messire Alexandre de Bréauté afferme pour 9 ans à Robert Le Couvreur et à ses deux frères de Fierville, la terre et la ferme du château de Mittois appartenant aux sieurs abbés, pour 700 livres, 2 chapons et 4 poules d'Inde.

En 1657, Messire Georges Dunot étant au manoir d'Harmonville, afferme pour un an à Gilles Le Couvreur de Berville, la ferme et le château de Mittois pour 800 livres, 3 douzaines de chapons et 4

poules d'Inde,

En 1674, l'abbé Georges afferme pour 3 ans au même fermier, la ferme et le château de Mittois pour 750 livres, 12 chapons et 4 foulards d'Inde bons et suffisants.

En 1724, Simon de la Londe, fermier général de l'abbaye afferma à François Salles de Lieury la ferme de Mittois pour 1300 livres et 200 livres de vin,

En 1786, Marie Marguerite Chéron, veuve de Jacques Laloy, fermier général, afferme à Catherine Dubois, pour 9 ans, la ferme et le château de Mittois, sis à Mittois et à Berville pour 2000 livres, 12 livres de sucre fin et 6 poulardes fines, de nouvelle graisse.

Le Vivier

Le Vivier est un immense herbage très fertile dans lequel on ne remarque aucune trace de construction, Mis les chartes, ces saintes archives, tel que le disait dernièrement un archéologue, nous dévoilent les mystères du passé,

En 1399, les religieux de Saint-Pierre-sur-Dives obtinrent la permission de fortifier *l'hostel du Vivier* situé à l'extrémité de Berville, proche le château : « cet hôtel est fossoyé de toutes parts de bons fossés, y est dit, tous plein d'eau, Il a de bonnes murailles, des maisons bien aisées à fortifier, pour obvier au pillage des gens d'armes qui traversent ce pays fertile et il sera facile d'approvisionner de vivres »,

Pour ces raisons, le roi accorda la permission demandée, pensant en effet que cette mesure de sûreté serait profitable au pays qui est éloigné de 3 à 4 lieues. Le Vivier devra être fortifié de telle manière qu'il puisse résister aux ennemis et que les bonnes gens du pays s'y puissent réfugier,

On y construisit aussi une tour et pendant la domination de Anglais, ceux-ci s'en étant emparés, plusieurs chevaliers s'y réfugièrent mais en 1435 les exactions de Robert James, se disant capitaine de Saint-Pierre, ayant soulevé des plaintes de toutes parts, elle fut démolie en 1440,

les Anglais avaient eu soin de couper tous les bois avoisinants afin d'être plus en sûreté dans leurs excursions.

Voici maintenant quelques baux de l'herbage du Vivier :

En 1636, Guillaume Maintrieu afferme pour 7 ans à Nicolas Le Roy et Jean Le Mière, l'herbage du Vivier pour 900 livres et 100 livres de vin ; le sieur Maintrieu se droit d'y mettre 2 bœufs et 6 poulains,

En 1684, Nicolas James, procureur des anciens, représentant l'abbé afferme pour 6 ans, l'herbage du Vivier à Michel Morière pour 1100 livres,

En 1730, Simon de La Londe, bourgeois de Saint-Pierre-sur-Dives, se faisant fort pour Jacques Duchesne, fermier de l'abbé, afferme, à commencer de 1732, à Ch. Le Tellier, sieur du Clos Fontaine, l'herbage du Vivier pour 1300 livres,

En 1786, haut et puissant seigneur, Messire Sainte Aldegonde de Noircame, conseiller du roi, son ancien aumônier afferme au sieur Angerville, pour 9 ans, l'herbage du Vivier, sis à Mittois ; le fermier pourra y mettre 6 chevaux, Mme Laloy, receveuse, y mettra tous les ans un génisson, pour le prix de 3000 livres plus un quarteron de paille de blé et 6 livres de sucre fin.

Quoique le prix de location de cet herbage semblât assez élevé, de nos jours il vaut infiniment plus.

L'église paroissiale

Elle présente de l'intérêt, Le chœur et la nef sont rectangulaires, A part la croisée du chevet du chœur qui est de style gothique flamboyant, cette partie de l'église est du XIIIe siècle. L'entablement est orné de modillons à têtes monstrueuses, La nef est, selon l'usage, plus large que le chœur, elle date du XIIIe siècle. L'arc triomphal, dont l'ogive est très large est supporté par un faisceau de trois colonnes, Le portail est formé d'une archivolte à cannelures portées de chaque côté par une colonne à chapiteau, Les croisées du côté nord sont en lancette et ornées de colonnettes, Celles du midi et toutes celles du chœur ont été élargies par le curé de Beaumesnil, Un clocher arcade s'élève entre chœur et nef, Il est également de l'époque de transition, C'est le plus élégant spécimen de ce genre du canton, On fut contraint, en 1662, de descendre les cloches pour le réparer ; il est à deux baies, celle de droite supporte une cloche du siècle dernier dont voici l'inscription :

« Haut et puissant seigneur, messire Abdon Thomas François de Sens, chevalier seigneur marquis de Morsan et patron du dit Morsan, Epine, Mithois et autres lieux , lieutenant au régiment des gardes françaises du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, colonel d'infanterie et Haute et puissante Dame Françoise Elisabeth de Fresnel, veuve de messire Charles Bernadin de Mesnildot chevalier marquis de Vierville et dame d Pontholain, Jean Dubois marchand trésorier en charge.

Alexis La Vilette de Lisieux m'a faite en 1776,

Le parrain de cette cloche prit la profession de maréchal à la Révolution.

Dans le chœur de cette église ont été inhumés les prêtres de Mittois dont les noms suivent :

Au XVIe siècle, Messire Raoul Parquet, prêtre

En 1679, le 24 octobre, Me Jean Le Gendre, prêtre

En 1720, le 2 avril, vénérable et discrète personne, M, Marin Le Collet, prêtre

En 1741, le 8 février, Me Pierre Vasnier, prêtre

Et en 1776, au mois de septembre, Adrien Beaumesnil, prêtre, fut inhumé au pied de la croix du cimetière en présence du curé de Notre-Dame-de-Fresnay, doyen du Mesnil-Mauger.

Indépendamment des décès des nobles de cette commune dont je ferai mention plus loin, on voit dans les actes civils qu'en 1642 Guillaume Le Gallois, avocat, mourut à Mittois,

En 1657, Pierre' Le Rat curé de Saint-Georges-en-Auge

En 1658, Me Franquet, prêtre, fut inhumé dans l'église et dans le même tombeau que celui de Franquet, prêtre, son père.

En 1662, le 30 août, mourut Dom Nicolas Cauvin, prieur de l'abbaye royale de Saint-Pierre-sur-Dives ; il est probable que son corps fut transféré à Saint-Pierre, Le registre obituaire de l'abbaye ne remontant pas à cette époque, je n'ai pu, par conséquent, y trouver la mention de son inhumation,

En 1681, inhumation de Jean Roset, écuyer, sieur des Manir

En 1685, décès d' François Moignet. C'est le seul auquel on ait fait l'honneur d'une annotation : « C'était, dit le curé Vallet de Mittois, qui ne put résister au désir de faire l'éloge de son ami, un homme d'honneur, craignant Dieu, charitable aux pauvres, qu'il logeait chez lui et nourrissait ; il honorait les prêtres, approchait avec beaucoup de dévotion les Sacrements tous les mois, était fort assidu au service de l'église et entendait la sainte messe presque tous les jours,

En 1719, fut inhumé le corps du seigneur de La Garnelle,

En 1747, fut inhumée dans l'église Madame Catherine Gautier, veuve du sieur de Mannoury sieur de Longrais à Heurtevent,

Les églises étaient visitées tous les ans par un chanoine de l'église cathédrale de Lisieux ; ces visites avaient pour but l'examen des ornements et des comptes du trésorier, Nous voyons qu'en 1741, ce fut Jean-Louis Chapelain, archidiacre d'Auge, chanoine, assisté de Jean Bazire, curé de Vieux-Pont, qui fut délégué *ad hoc*,

En 1745, Guillaume Manchon, sous diacre, en l'absence de l'archidiacre d'Auge, assisté de Jean Gabrie, curé de Cerqueux,

En 1746, Joseph, Dominique de Cheylus, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine et archidiacre, assisté de Jean Gabrie,

En 1788, Louis Regnault, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Lisieux,

Dîmes

Le prêtre Isaac Legendre, curé de Mittois, afferme en 1632, les menues dîmes des laines, agneaux, chènevières pour 30 livres. Les religieux des deux tiers des grosses dîmes,

Je vais indiquer ensuite quelques baux de l'abbaye de Saint-Pierre,

En 1614, Nicolas Cauvin fermier de l'abbaye, afferme pour 7 ans à Jacques Le Gendre de Mittois, la dîme du dit lieu pour 100 livres,

En 1643, Messire Alexandre de Bréauté, abbé, afferme pour 5 ans à Simon Moignet, les deux tiers des grosses dîmes pour 150 livres ; en outre il paiera les vins et vinages accoutumés,

En 1652, l'abbé afferme pour 6 ans à Jean Dubois les deux tiers des grosses dîmes, pour 620 livres et 60 livres de vin, à la charge d'entretenir le chancel de l'église et la grange aux dîmes. Il est à remarquer que les gros décimateurs étaient toujours astreints à cette charge.

En 1678, Pierre Gourdel, receveur général, afferme les dîmes de Mittois pour le même prix et réclame en plus un couple de bons chapons.

En 1723, Jean Collet, fermier général, afferme à Louis Cingal et Mathieu Duthrosne, la dîme de Mittois pour 200 livres, 6 chapons gras, 6 poulardes fines, 6 poulets, 100 livres de vin et 100 livres en sus,

En 1786, Madame veuve Laloy afferme à Jean Dubois, pour 9 ans, la moitié des grosses dîmes pour 220 livres et 6 livres de sucre fin.

Seigneuries

Aux dires des religieux de Saint-Pierre-sur-Dives, Jeanne de Pontollain épouse de Jean de Bonnechose, écuyer, sieur de Hiéville, Pontollain.

Ce sieur d'Hiéville vendit le fief de Pontollain à Jean de Sousmont d'où sortit Jacques de Sousmont qui était écuyer, seigneur de Mittois, Hiéville et Mesnil-Simon (au XVI^e siècle). Celui-ci eut deux filles dont Jeanne de Sousmont qui épousa Jean de la Lutanière. Il est probable que ce sire de La Lutanière eut une fille qui s'allia à la famille Georges, laquelle fut investie de trois fiefs nobles de Mittois. Quoique, en général, on ne voit mentionné dans la seigneurie de Mittois que la famille

Georges, cela n'empêcha pas quelques membres de la famille de Bonnechose et de Sousmont de porter pendant le XVII^e siècle, les titres de sieurs de Mittois ou de Pontollain. Les archives du manoir de Mittois ayant été détruites à la première révolution, il serait difficile de combler les lacunes qui peuvent exister dans cette généalogie. Les armes de Georges sont de gueule à 3 besans d'or.

On voit par les aveux mentionnés dans le registre du tabellionage de Saint-Pierre-sur-Dives que cette famille possédait le fief noble de Hiéville depuis 1391,

En 1588, Daniel Georges, écuyer, possédait la sieurie de Mittois.

En 1618, Henri Georges, écuyer, était seigneur de Hiéville,

La Révolution

Le 26 juillet 1789, le conseil municipal de Mittois fut convoqué extraordinairement par le syndic afin de remédier aux troubles et d'empêcher que la licence ne se portât à des excès ; Il fut arrêté qu'il était convenable de former une milice bourgeoise et de l'ériger en compagnie,

Un corps de garde sera établi et des patrouilles parcourront les principaux chemins la nuit.

L'année suivante, on procéda à l'élection d'un maire : Jean-Jacques Alliot, le digne pasteur de la paroisse, obtint tous les suffrages,

C'est alors que les mairies reçurent des décrets de toute espèce, émanant de l'Assemblée Nationale. Les droits seigneuriaux croulent comme un édifice ruiné de toutes parts, les dîme, les droits de colombier, de havage, triage, le regard du mariage sont abolis et font place à une loi uniforme, une législation égale pour tous,

Un autre décret décharge les hauts-justiciers du droit de nourrir les enfants abandonnés. Il faut convenir que cet usage était assez singulier mais il est à croire qu'ils ne s'acquittaient pas de cette mission, La même année, le conseil réélut un maire : Pierre Corneille succéda au prêtre Alliot, après avoir prêté serment. Cette formalité détermina le curé de la commune à prononcer sa profession de foi, le 20 février 1791. Ce prêtre n'approuvant pas la persécution du clergé, reçut le 26 juin 1791, l'ordre de vider le presbytère dans les trois jours et de remettre la clé au nouveau curé, Gilles Croisy, vicaire de Viette.

A cette époque les chemins étaient en très mauvais état, La commune s'occupa avec activité à les réparer. En 1792, la société populaire de la commune de Saint-Pierre-sur-Dives envoya le bulletin suivant daté de minuit aux membres composant le conseil de Mittois :

« Frères et amis,

A l'instant même un cri d'alarme se fait entendre dans tout le département. Les scélérats de la Vendée ont quitté leur infâme repaire, les restes qui ont échappé aux coups de nos armées menacent nos foyers. Déjà ils sont dans Domfront, nous sommes décidés à nous lever en masse pour écraser ces brigands.

Deux courriers partent à l'instant même pour en prévenir les représentants du peuple à Caen. Nous allons attendre avec impatience leur réponse, elle déterminera notre marche. Nous vous invitons, frères et amis, à vous tenir prêts à marcher avec nous. Dans le jour de demain un nouveau courrier vous apprendra les mesures d'exécution.

Salut et Fraternité.

Bourdon, Fleuriot «

En 1793, la disette se faisant sentir, on prit toutes les mesures possibles pour éviter l'enchérissement des grains mais les fermiers ne se prêtèrent pas à obéir à ces nouveaux règlements.

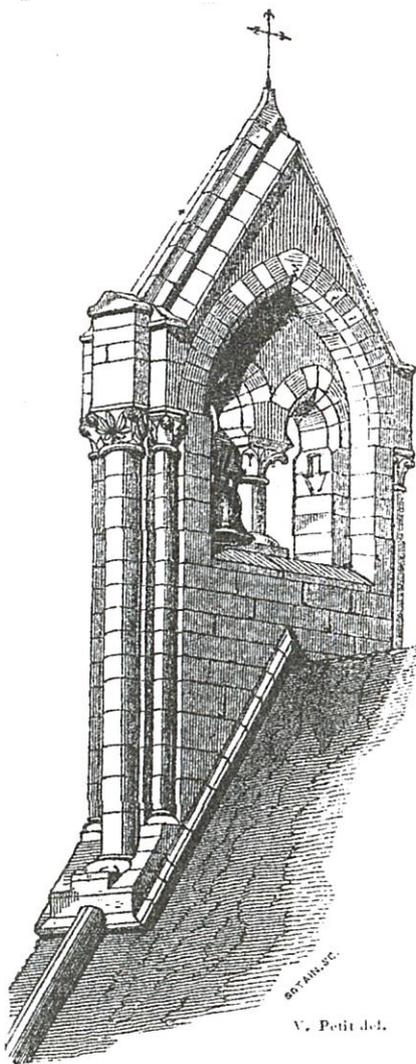
On donna l'ordre de brûler les mauvaises herbes pour obtenir du salpêtre et de démolir les colombiers dans le même but : celui du sieur de Morsan fut aussi détruit. Les biens des ecclésiastiques furent ensuite vendus.

C'est ainsi qu'en parcourant les registres de délibérations, toutes les phases de cette grande époque nous sont dévoilées. On doit en admirer les institutions mais regretter aussi les déplorables excès du peuple, car, lorsqu'il est une fois soulevé, c'est un torrent et les torrents ne fécondent pas mais détruisent tout sur leur passage.

Docteur J. Pépin

Journal « Le Normand » 1868

Archives Société historique de Lisieux



CLOCHER ARCADE A L'ÉGLISE DE MITHOIS.

Quand saisons rime avec...champignons

Yves ROBERT

Les saisons ont toujours été source d'inspiration.
Vivaldi les a mises en musique et les poètes n'ont pas été en reste, loin s'en faut.
Dans son délicieux ouvrage «Qui a cassé le Vase de Soissons?»*, Gaston Bonheur a évoqué les
récitations d'antan où les différentes périodes de l'année étaient évoquées. Souvenez-vous...

Déjà plus d'une feuille sèche
Parsème les gazons jaunis
Soir et matin la brise est fraîche
Hélas! Les beaux jours sont finis

(Automne, Théophile Gautier)

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix
Pas un bruit, pas un son; toute vie est éteinte;
Mais on entend parfois, comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois

(Hiver, Guy de Maupassant)

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent, haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le Printemps

(Printemps, Théophile Gautier)

Midi, roi des étés, épandu sur la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu,
Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine;
La terre est assoupie en sa robe de feu

(Eté, Leconte de Lisle)

Revenons au temps présent.
La sortie Manoirs du 27 septembre marquera le début de l'Automne, période privilégiée pour la cueillette des champignons.
A ce sujet, Sacha Guitry a situé, à deux pas du Billot, l'un de ses romans les plus appréciés «Mémoires d'un tricheur».
Cette évocation ne doit rien au hasard.
Guitry était un familier du pays Livarotais. Il fréquenta le manoir de Beauvoir à Tortisambert et celui de Meautry à Montpinçon chez la Comtesse Goldstein. Cette séduisante transalpine donnait des fêtes somptueuses où les jolies dames abondaient. Et l'on connaît le penchant du «Maître» pour le sexe faible...
Son récit débute dans le café-épicerie de Tortisambert, dont les murs recherchent toujours preneur.

Son récit débute dans le café-épicerie de Tortisambert, dont les murs recherchent toujours preneur. L'auteur retrace l'aventure peu banale d'un des gamins de l'épicier du village. La famille est nombreuse et, chaque jour, douze bouches à nourrir sont rassemblées à table. Les affaires sont prospères, loin d'imaginer un sordide coup du sort. Pourtant l'enfant se retrouve seul au monde brutalement, tout ça à cause d'un...plat de champignons! La veille, le gosse avait dérobé huit sous (nous sommes en 1882) dans le tiroir caisse de l'estaminet pour s'acheter des billes. Furieux, son père, en guise de punition le priva d'un plat de champignons, cueillis par un sourd-muet, ils s'avérèrent mortels! Et Guitry d'en conclure «ce soir-là, il y avait...onze cadavres à la maison». C'est sans doute pour éviter semblable hécatombe que le dimanche 8 octobre, Jean-Louis Sacchi guidera une randonnée de Montviette-Nature intitulée...des champignons bons ou pas. Thème à nouveau proposé le 8 novembre cette fois par Jean-Louis et Dominique Spindler. Comme quoi, au Billot, histoires et traditions populaires sont toujours d'actualité.

*Editions Robert Laffont, 1963.



L'ancien café-épicerie de Tortisambert

Photographie Claire COEURET

Avis de M. Jacques Alexandre LAMORT LAPERELLE, maire de
Saint Pierre sur Dives sur l'enquête ouverte
le 15 janvier 1855 et fermée le 5 février 1855,
pour régler la hauteur des eaux.

La rivière « La Dives » n'est pas navigable, ni flottable, depuis sa source jusqu'à 6 km de son embouchure dans la mer de la Manche. Le canal existant depuis les vanes de Grisy, commune limitrophe de celle de Saint Pierre sur Dives, section de Carel, jusqu'à sa terminaison qui a lieu sur Saint Pierre sur Dives, proprement dit dans les prés de l'hôpital, a été creusé par les mains de l'homme, d'abord sur la section de Carel, entre cette section et la commune de Grisy, jusqu'aux vanes existant contre la propriété de Mme Veuve Beauval, pour servir d'alimentation au moulin de Carel, appartenant à M. Fleuriot et depuis ce moulin jusqu'aux dites vanes, cette portion de canal forme arrière « biez » dudit moulin.

Le creusement a été opéré par les auteurs de M. Fleuriot et à travers leurs propriétés qui étaient à droite et à gauche dudit canal, depuis les vanes existant contre la propriété de Mme Beauval, après le château de Carel, jusqu'aux anciens moulins à blé et à orge de Saint Pierre sur Dives, il a été creusé par les anciens moines de Saint Pierre sur Dives, et qui en étaient seigneurs à travers leurs prés.

Ces moulins aujourd'hui convertis en moulins à tan, et ont été vendus par la nation aux auteurs de MM. Colin et Angerville et l'arrière « biez » coule sur une ancienne place encore nommée le « planitre » et forme canal en amont des moulins à tan, existant à droite et à gauche dudit canal et appartenant maintenant à divers propriétaires, dont les auteurs les ont acquis desdits moines.

Une ancienne prise d'eau à même ce canal traversait la rue de l'eau à l'aide d'une voûte et venait alimenter deux étangs dans les prairies des moines existant contre leurs jardins; ces prairies ont été vendues par la nation aux auteurs de Mme Veuve Jumel.

Le canal en entier depuis le commencement de la section de Carel jusqu'à sa terminaison dans les prés de l'hôpital sur Saint Pierre sur Dives, est alimenté par une partie des eaux de la Dives et quelques petits ruisseaux affluents.

Comme on le voit, ce canal n'est donc point un bras de la Dives mais bien une prise d'eau à même elle, ce qu'il est important de constater, afin de bien déterminer la compétence.

MM. Colin et Angerville en changeant leurs moulins à blé et à orge en moulin à tan et à plâtre ont fait des nouvelles œuvres et parmi celles-ci on remarque qu'à l'aide de lames très rapprochées contre la chute d'eau de leurs moulins, ils ont intercepté le passage du poisson, et qu'en faisant une pêcherie attendant immédiatement leurs vannes et dans toute la largeur de celles-ci, ils profitent exclusivement du poisson, même le plus petit, et qu'entre le moulin à tan et celui à plâtre, ils ont rétréci la fosse de décharge des vannes arrière « biez » de leurs moulins de manière à faire hausser les eaux de près de 30 cm, ce qui rend le gué existant contre leur pont d'un accès très difficile, pour ne pas dire impossible.

Ont-ils haussé leurs vannes de manière à faire hausser les eaux du canal pour que celui-ci refluent vers le moulin de Carel? Sur ce point les opérations hydrauliques peuvent seules le constater, seulement, nous avons remarqué souvent que le mauvais vouloir des meuniers ou locataires de moulins, tant de Carel que de Saint Pierre sur Dives, en ne faisant pas les mouvements nécessaires de vannes, il y avait rehaussement des eaux dans le canal et cela en moins d'une heure, ce surhaussement des eaux produisait inondation sur les propriétés riveraines et notamment dans les échanges des tanneries qui bordent ce canal.

Il suit de ces faits que le canal d'alimentation des moulins de Carel et Saint Pierre sur Dives n'est point un bras de la Dives, il y a une différence de hauteur, tantôt de 3 mètres, tantôt de 4 mètres.

Le Maire de Saint Pierre sur Dives est donc d'avis que pour parer aux inconvénients signalés, il devient important: 1^e d'une réglementation d'eau. 2^e de faire changer ou supprimer la pêcherie de MM. Colin et Angerville, parce que personne ne peut s'emparer exclusivement du poisson. 3^e quand à la suppression du moulin à plâtre, elle serait malheureuse, parce que son établissement est utile à l'agriculture, tant pour l'écrasement du plâtre que celui de la rabette.

Le Maire soussigné est encore d'avis qu'il y aurait lieu de réglementer les eaux de la Dives depuis sa source jusqu'à son embouchure, parce que des abus graves, incessants: Beaucoup d'usiniens retenant les eaux inondent les propriétés riveraines et en font de véritables marais, ce qui se distingue surtout depuis Grisy jusqu'à Mézidon, ainsi partout des nivellements, des repères et des déversoirs. Ce qu'il a signé. La Mort Laperelle.

S. et H. PAUMIER, Jort, le 18 septembre 2015.

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



QU'EST-CE QUE C'EST QUE CE BRUIT ?

On s'attendrait à ce qu'un toponyme se tienne un peu tranquille sur son support, qu'il s'agisse d'une carte géographique, d'un panneau de signalisation, des pages d'un livre ou d'un article, d'un beau parchemin médiéval ou encore du papier artisanal et jauni d'un document dûment estampillé sous l'Ancien Régime.

Non point. Macache. Bernique. Que nenni. Ah mais non.

Un toponyme ça crie, ça hurle, ça gémit, ça pleure, ça gazouille, ça glapit, ça râle, ça craque, ça pète, ça murmure...

La preuve.

LE CRI PRIMAL.

Il apparaît tout d'abord qu'un très grand nombre de toponymes évoque indirectement la présence d'animaux par la mention de leur cri ou de leur chant. Beaucoup relèvent de la même structure toponymique, constituée d'un verbe exprimant ce cri ou ce chant, suivi d'un nom d'animal (le type emblématique en est le fréquent toponyme CHANTELOUP ou l'une de ses variantes phonétiques). Dans un certain nombre de cas, le verbe alterne avec le nom ou l'adjectif correspondants, générant ainsi d'innombrables variantes.

Chantons sous la pluie.

Quel que soit le temps — parfois pluvieux — en Normandie, on y entend des chants, et pas seulement l'œuvre affligeante de Frédéric Bérat¹. Des chants d'oiseaux, bien sûr, mais pas seulement. Commençons néanmoins par l'expression lyrique de quelques volatiles, nous verrons bien où cela nous mène.

Les lieux dont la topographie (hauteurs...), la végétation (bois, bosquets; plantes particulières) ou toute autre caractéristique (terres incultes, stériles; friches, terroirs particuliers...)

¹ Il s'agit bien entendu de *Ma Normandie*, au sujet de laquelle l'auteur de ces lignes s'est déjà exprimé dans son *Dictionnaire des rues de Lisieux*, qui attend sa quatrième édition. Mais ceci est une autre histoire...

incite les oiseaux à s'y rassembler sont souvent désignés par le fait qu'on les y entend constamment chanter : d'où les trois types toponymiques *chant d'oisel*, *chante-oiseau* (souvent confondus) et *chant des oiseaux*, inégalement attestés dans notre région maintenant réunifiée.

Au premier type se rattachent dans la Seine-Maritime les noms de LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL (*Cantus avis* ~1240, *Chandoisel* 1248, *Nova villa [de] Cantu avis* ~1258, *parrochia Nove ville de Cantu avis* 1263, *Noeve Ville*; *Noeve Ville de Cante Oisel* 1261/1266) et du CHAMP D'OISEL (*Champoisel* 1667 CGN, *P. Chandoisel / Grand Chandoisel* 1715, *Petit Chandoisel / G^d Chandoisel* 1753/1785, *H^{au} du Grand Camp d'Oissel* 1809) à Écretteville-lès-Baons et Valliquerville. L'histoire de ces différents noms (voir toutes leurs formes anciennes en fin d'article) montre qu'ils représentent bien un plus ancien *chant d'oisel* (forme dialectale normande *cant d'oisel*) "chant d'oiseau", qui a fini dans les derniers cas par être influencé par le mot *champ* (ou sa forme normande *camp*).

Le nom de CHANDOISEAUX, "chant d'oiseaux" au Mesnil-Durand [14], brièvement attesté vers la fin du 20^e siècle, semble par contre moderne, et a dû être donné tardivement à une maison ou une villa. Il en va sans doute de même pour CHANTE-OISEAU à Saint-Désir [14], dont il n'existe aucune attestation antérieure à cette période.

Incontestablement, le type le plus courant en Normandie repose sur la locution *chant des oiseaux*, dont plusieurs occurrences ont été altérées en ou confondu avec *champ des oiseaux*, de même que *chant d'oisel* alterne facilement, nous l'avons vu, avec *champ d'oisel*. Nous en avons relevé 27 exemples en Normandie (et sans doute y en a-t-il davantage), qui se répartissent en différents sous-types. Les plus fréquents sont le lieu-dit ou nom de hameau LE CHANT / CHAMP DES OISEAUX (12 occurrences) et l'odonyme RUE DU CHANT / CHAMP DES OISEAUX (15 occurrences), auxquels il faut rajouter une IMPASSE, une ROUTE, un CHEMIN et une ÉCOLE DU CHAMP DES OISEAUX, parfois au même lieu. Nous n'en donnerons pas ici la répartition, qui n'est pas significative; le lecteur avide de ces détails les trouvera en fin d'article. Une mention spéciale sera cependant réservée au CHAMP AUX OISEAUX à Marolles [14], qui doit ici correspondre à un authentique *champ* et signaler, comme la fréquente *terre aux alouettes*, une terre pauvre ou stérile sur une hauteur. Par ailleurs, le chant des oiseaux, évocateur des bruits reposants de la campagne, a suggéré quelques noms expressifs de villas, tels que LE GAZOUILIS (*le Gasouillis* 1936) à Deauville [14], un lieu homonyme à Saint-Hilaire-sur-Erre [61], ainsi que la VILLA RAMAGE à Bouillon, aujourd'hui Jullouville [50].



On relève en outre, soit avec le verbe *chanter*, soit avec le substantif *chant*, plusieurs formations similaires comportant le nom d'un oiseau particulier. Ainsi, à Fleury-sur-Orne [14], existe une RUE DU CHANT DES ALOUETTES. Les grives sont évoquées par le nom de la villa CHANTEGRIVE à Cabourg [14], entre les avenues de la Libération et Ernest Bonneau, auquel on associera la RUE DES GRIVES MUSICIENNES à Cailon [14]. On relève également un CHANTECAILLE au Chesne [27]. Le *Dictionnaire topographique de l'Eure* signale par ailleurs un ancien lieu-dit de Venables dénommé LE CHANT DU CYGNE (1878), mais il ne semble plus en exister aucune attestation (ce qui est un peu normal, ce chant du cygne ayant été poussé au 19^e siècle).

Les merles, quoique traditionnellement siffleurs, se contentent eux aussi de chanter en Normandie, d'où le plus fréquent type CHANTEMERLE / CHANTE MERLE, attesté par trois villas à Deauville, Merville-Franceville-Plage et Tourgéville [14], et deux lieux-dits aux Andelys et Bosc-Bénard-Crescy [27]. La variante normande *mesle* apparaît dans le nom du TAILLIS CHANTEMESLE (*taillis* 1809, *le Taillis Chantmesle* 1954) à Champeaux-sur-Sarthe [61], sur les pentes d'une petite butte culminant à 231 m.

Plus répandues encore que les merles, les pies toponymiques, au lieu de jacasser ou de jaser, se révèlent régulièrement chanteuses — mais nous verrons plus bas qu'un autre cri leur est attribué dans les noms de lieux. Nous avons relevé en Normandie 27 occurrences du type CANTEPIE (forme dialectale normande, parfois altérée en CAMP DE PIE) ou CHANTEPIE (forme française, parfois altérée en CHAMP DE PIE), plupart localisées en Basse-Normandie : 9 dans la Manche, 10 dans le Calvados, 3

dans l'Orne, 3 dans l'Eure et 2 en Seine-Maritime. Ce type toponymique est connu en Normandie dès le début du 11^e siècle. Parmi les plus anciennes attestations, signalons par exemple CANTEPIE (*Cantapia* 996/1008), ancien lieu-dit vers Grosville [50]; CANTEPIE (*Cantapia* 1025, *Chantepie* 1235), ferme et hameau à Saint-Mards-de-Fresne [27]; CANTEPIE (*terra de Cantapia* 1177, 1210, *Cantepia* 1234), hameau à Beaumais [14]; ou encore CHANTEPIE (*Cantepie* 1214) ancien lieu-dit à Bus-Saint-Rémy, nom d'une vallée près de Baudemont [27].

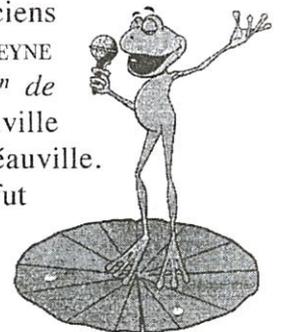


Presque aussi nombreux sont les coqs chanteurs, quoique le type CHANTECOQ lui-même ne soit attesté que par un seul hameau (*Chantecoq* 1753/1785) à Saint-Christophe-sur-Avre [27]. Par contre, le gallinacé mélomane est abondamment évoqué par le type CHANTECLAIR, variante ancienne CHANTECLER, variante altérée CHANTECLERC², dont on relève au moins dix-sept exemples en Normandie. Il s'agit pour la plupart de noms de villas ou de résidences, auxquelles s'ajoutent quelques restaurants, un lieu-dit et un nom de rue. De tels noms, presque tous modernes, symbolisent dans l'esprit des frustrés de la ruralité certains aspects pas toujours reposants de la vie campagnarde. Parmi les moins récents, citons entre autres la VILLA CHANTECLERC (*Villa Chanteclair* 1936) à Deauville et la VILLA CHANTECLAIR (*Villa Chanteclair* 1936) à Villerville [14]. On associera à ces noms celui de la villa COCORICO à Carolles [50].



Au monde mystérieux de la toponymie, il n'y a pas que les oiseaux qui chantent. Les grenouilles, qui coassent assez peu mélodieusement dans la vie courante, se métamorphosent en cantatrices dans bon nombre de noms de lieux. C'est bien sûr là le sens du type CHANTERAINE / CANTERAINE, souvent altéré en C(H)ANTEREINE, CHANTEREINNE ou C(H)ANTEREYNE par analogie avec le mot *reine*. En effet, le nom ancien et toujours dialectal de la grenouille est la *raine* (du latin *rana*), d'où pour ces toponymes la valeur de "lieu où l'on entend les grenouilles chanter". Par extension, ils désignent des endroits humides, des marais, des mares ou des ruisseaux (parfois intermittents), où les joyeux et bruyants batraciens se font entendre au printemps et en été.

Nous ne relevons pas moins de vingt-et-un exemples de ce type toponymique en Normandie (dix dans la Manche, cinq dans le Calvados, deux dans l'Orne, deux dans l'Eure et deux en Seine-Maritime), désignant des lieux-dits, des hameaux, des ruisseaux ou d'anciens moulins situés sur ces cours d'eau. L'un des premiers attestés est sans doute CHANTEREYNE (*molendinum de Canteraiene apud Flamencvilla* 1200, *Cantereine* 1753/1785, *Mⁱⁿ de Cantereine* 1824, *Mⁱⁿ de Chantereyne* 1825), nom d'un ancien moulin à eau à Flamanville et aux Pieux [50], en relation avec le ruisseau de LA CHANTERAINE aux Pieux et à Tréauville. CHANTEREYNE est aussi un lieu-dit de Cherbourg, autour duquel une célèbre légende fut brodée : Mathilde l'Emperesse, petite-fille de Guillaume le Conquérant et fille d'Henri Beauclerc, prise dans une tempête en mer entre l'Angleterre et la Normandie, aurait imploré la Vierge de la sauver, promettant d'ériger une église là où elle débarquerait. Apercevant la côte du Homet à Cherbourg (aujourd'hui dans l'enceinte de l'arsenal), le pilote aurait dit à la souveraine : "Chante, Reine, voici la terre !", laissant le nom de CHANTEREYNE à cet endroit. Ce toponyme a survécu dans le nom de différents lieux à Cherbourg : le BASSIN CHANTEREYNE (*Avant Port de Chantereine* 1842, *Avant-Port Chantereyne* 1894, *Bassin Chantereyne* 1975), bassin comblé de la zone portuaire; aujourd'hui un espace anonyme, situé entre le port Chantereyne et le bassin Napoléon III; l'actuel PORT CHANTEREYNE; la PISCINE MUNICIPALE CHANTEREYNE, ou encore la RÉSIDENCE CHANTEREYNE.



Plus musical encore que la grenouille, le loup chante bien davantage. On est en droit de s'interroger sur l'étrange propension de ce fissipède toponymique à presque exclusivement chanter, penchant lyrique qui est en Normandie à l'origine des trois types de base CHANTELOU(P), CANTELOU(P)

² Il s'agit initialement du surnom du coq dans le *Roman de Renart*, issu de l'ancien français *chante cler* "chante clair", "chante haut", mais aussi "chante la clarté", "chante le lever du jour". Ce nom fut remis au goût du jour par Edmond Rostand dans la pièce de théâtre homonyme, mettant en scène des animaux de basse-cour dans une ferme.

et CANTELEU, “chante-loup”, attestés cinquante-quatre fois en Normandie à notre connaissance (onze fois dans la Manche, dix-huit dans le Calvados, cinq dans l’Orne, onze dans l’Eure et neuf en Seine-Maritime, en excluant tous les toponymes secondaires dérivés des premiers). Nous avons déjà donné plusieurs fois le détail de toutes ces attestations dans différents articles auxquels nous renvoyons le lecteur³. Nous nous bornerons à rappeler ici que la formation de ce type toponymique est sans doute à mettre en rapport avec le très fort tabou linguistique qui a toujours frappé le nom du loup dans les langues indo-européennes. Ce refus de faire hurler le loup (cri effrayant, synonyme de danger) pourrait en effet refléter une pratique analogue : transformer le hurlement en chant, c’est rendre inoffensif, d’une certaine manière, un prédateur redouté. C’est aussi introduire une certaine distanciation, et conjurer avec humour, voire avec dérision, la crainte ancestrale que le *Canis lupus* a toujours inspirée.



À mi-chemin entre l’animé et l’inanimé, le vent ne se prive pas non plus pour en pousser une de temps en temps. Il le fait principalement autour des villas de bord de mer, dont les habitants sans doute occasionnels semblent apprécier, le temps de quelques semaines d’été, les sinistres sifflements fusant des hautes vers les basses pressions à travers la moindre ouverture. Cet amour immodéré de la viparderie a généré plusieurs types toponymiques dénommant presque tous des villas bas-normandes : CHANTEVENT à Clères [76], CHANTELEVENT ou CHANTE LE VENT à Barneville-Carteret, Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Pair-sur-Mer [50], Bénerville-sur-Mer [14] et Berville-sur-Mer [27], CHANTEAUVENT ou CHANTE AU VENT à Merville-Franceville-Plage et Varaville [14], sans oublier LE CHANT DU VENT à Carolles [50]. On y rajoutera pour bonne mesure le type CHANTE-BRISE ou CHANTE-BRISE, relevé à Digosville, Jullouville, Quinéville [50], Graye-sur-Mer [14] et Criel-sur-Mer [76].

Accompagnant les hurlements du vent, le grondement sourd et continu du ressac le long des côtes, que les Haguais appellent *le rot de la mé*, a suscité plus ou moins les mêmes types de dénominations chez d’autres occupants de villas maritimes bas-normandes. Celles-ci s’appellent donc CHANTEMER à Barneville-Carteret [50], Bénerville-sur-Mer et Ouistreham [14], LE CHANT DE LA MER à Jullouville [50] et AUX CHANTS DE LA MER à Ravenoville [50]. Sans doute un peu plus doux, LE CHANT DU RUISSEAU est le nom d’une maison à Saint-Aubin-du-Perron [50].

Objets inanimés, avez-vous donc un larynx ? Il faut le croire, puisque l’imagination délirante des habitants de divers abris côtiers de la Manche fait chanter les pierres — d’où la VILLA CHANTEPIERRE à Jullouville — et même les pommes — d’où la VILLA CHANTEPOMME à Barneville-Carteret. Citons encore la VILLA CHANTERÊVE à Houlgate [14], d’inspiration plus poétique. LE CHANT DU MATIN, nom d’une maison à Saint-Ouen-le-Brisoult [61], sera, pour cette première partie, notre chant du départ⁴.

Hurlons avec les loups.

“Vous chantiez ? J’en suis fort aise. Eh bien, hurlez maintenant !”, aurait pu dire la fourmi au loup, si tant fut qu’elle maîtrisât la langue lupine (mais les bestiaux de La Fontaine étaient généralement polyglottes). Car si les chants sont les plus fréquents des bruits toponymiques, les cris, les hurlements (et même les chuchotements) sont loins d’être inconnus.

En ce qui concerne l’évocation du cri dans les noms de lieux, notons tout d’abord en Normandie l’emploi du verbe *huquer*, variantes *heuquer*, *hoquer*, formes dialectales normano-

³ Dominique FOURNIER, “Quand le loup sort du bois (les références au loup dans la toponymie normande)”, in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 65 (avril 2008), p. 43-71; repris sous une forme légèrement augmentée in *Histoire et Traditions Populaires* n° 102 (juin 2008), p. 107-154.

⁴ “Salut, ô mon dernier matin !”, comme disait Faust en étreignant sa fiole d’une main suicidaire.

picardes de l'ancien français *huchier* "crier, appeler appeler à voix haute; proclamer, annoncer"⁵. On le rencontre par exemple dans le composé verbal *huque-lou*, *huque-leu*, variantes *heuque-leu*, *hoque-lu* "crie-loup", diversement noté aujourd'hui HUCLEU, HEUCLEU, HOCQUÉLUS, etc. Cette formation est, à notre connaissance, limitée à la Haute-Normandie, où existe également le patronyme HUCHELOUP correspondant à la forme française *huche-loup*. On trouve par ailleurs cette dernière dans la toponymie d'autres régions (par exemple, dans les Deux-Sèvres, la ferme de HUCHELOUP aux Moutiers-sous-Chantemerle).

On relève ainsi dans l'Eure LE HEUCLEU, lieu-dit et ancien hameau à Saint-Denis-le-Ferment (*Heucleu* 1840, *le Heucleu* 1840, 1878, 2007); en Seine-Maritime, HUCLEU, hameau à Bosc-Édeline, Bois-Hérault et Mauquenchy (*Hurlou* [lire *Huclou*] ~1210, *Huqueleu* 1380/1381, 1503, *Hucqueleu* 1504, 1594, *Huqueleu* 1674, *Heveleu* [lire *Heucleu*] 1715, *Hucleu* 1810); HEUCLEU, hameau à Montreuil-en-Caux (*Hequeleu* 1715, 1753/1785, *Heucleu* 1811, *Hencleu* [lire *Heucleu*] 1825/1866, *Hueleu* 1877, *Heucleu* 1953); HOCQUÉLUS, hameau et ancienne ferme à Sauchay (*Hoqueleup* 1753/1785, *Ferme de Hoquelu* 1825, *F^{me} de Hoquelus* 1825/1866, *Hocquélus* 2007).

Le verbe *huchier*, sous sa forme française, est aussi à l'origine du type bas-normand HUCHEPIE, limité à la Manche et l'Orne. Ce toponyme est à C(H)ANTEPIE ce que H(E)UCLEU est à C(H)ANTELOU(P) / CANTELEU. On relève ainsi dans la Manche les fermes ou hameaux de HUCHEPIE aux Loges Marchis (nom relativement récent d'une ferme), à Perriers-en-Beauficel (*Juche Pie* 1829, *Juche pie* 1825/1866, *Huchepie* 1993, *la Huchepie* 2012), Saint-Loup (*Huchepie* 1809) et Sartilly (*Huche Pie* 1828), ainsi que LAUNAY HUCHEPIE (*Launey huchepie*; *Launey-huche-Pie* 1831) au Mesnil-Ozenne⁶. Le département de l'Orne fournit quant à lui quatre hameaux de HUCHEPIE à La Ferrière-aux-Étangs (*le Juspi* (?) 1753/1785, *Jugepie*; *Juchepie* 1810, *Juquepie* 1825/1866, *Hugepit* 1954, *la Huchepie*; *Huchepie* 1986), La Haute-Chapelle (*Huchepie* 1753/1785), La Lande-sur-Eure (*Jupie* 1753/1785, *Huchepie* 1954) et Yvrandes (*huche Pie* 1832, *Huche Pie* 1825/1866).

On remarquera que plusieurs attestations anciennes de ces noms montrent qu'il y a eu réfection d'une formation primitive différente : à Perriers-en-Beauficel et La Ferrière-aux-Étangs, on a d'abord affaire à un composé *juche-pie* / *juque-pie*, formé sur l'ancien français *juchier* (ancien normand *juquier*) "jucher, percher, être en repos (en parlant des oiseaux)", attiré par le type HUCHEPIE au 20^e siècle. À La Lande-sur-Eure, on peut hésiter entre cette dernière analyse et un type *jupe-pie*, formé sur le verbe *juper* "crier" dont nous reparlerons par la suite.

Dans le Calvados, c'est un autre corvidé, la corneille, qui donne de la voix à HUCHE CORNILLE, "crie-corneille", lieu-dit à Bretteville-sur-Laize.

À côté de l'ancien français *huchier* a existé le verbe *huier*, *huer* "lancer un chien par ses cris", puis "crier pour faire sortir le gibier", et enfin simplement "crier, huer"⁷, seul sens qui ait survécu en français moderne. Sur ce mot a été formé le type *hue-leu* "crie-loup"⁸, attesté en Seine-Maritime par le MONT HULEU à Argueil, (*Mont-Huleu* 1869, *Mont-à-leu* 1875, *Mont-Huleu* 1953) et HULEUX à Criquiers (*les Huleux* 1753/1785, *Hulleine* 1825/1866, *Hulleux* 1946, *Hulleux*; *Huileux* 1983, *Huleux* 2007). On notera que ces toponymes se situent exactement dans la même zone que le type HUQUE-LEU / HEUQUE-LEU rencontré plus haut, et qu'elles semblent en représenter une variante morphologique (voir la carte à la page suivante).

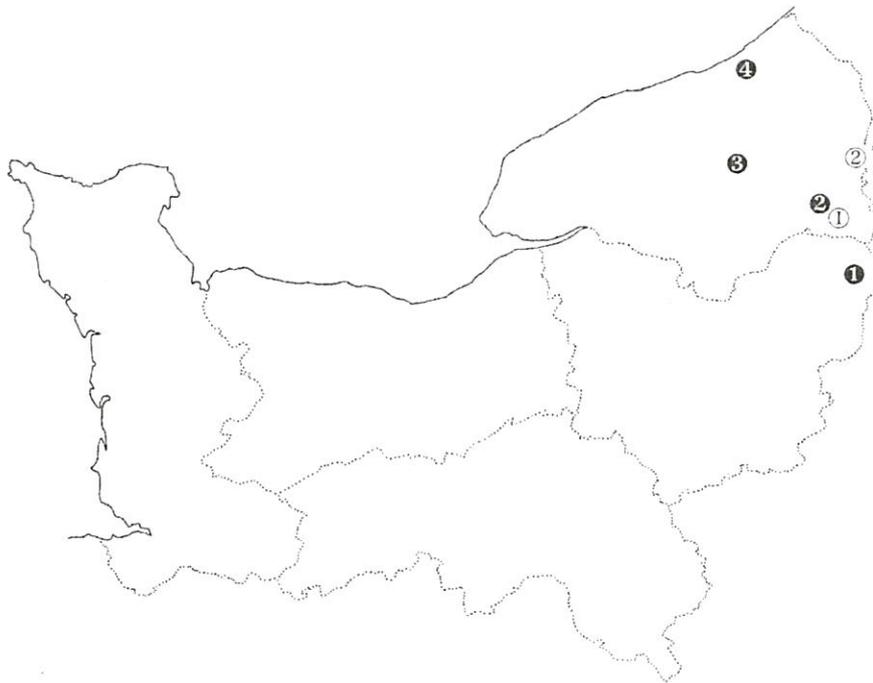
Peut-être a-t-on affaire à une autre variante de ce type dans le nom de lieu HÉLOUP (*le Helou* 1753/1785, *le Heloup* 1878, *ferme du Héloup* 1985) relevé au Fresne et au Mesnil-Hardray [27], et pour lequel on ne dispose pas d'attestations très anciennes. On pourrait aussi faire l'hypothèse d'une forme haplogique (ou une simple syncope) pour *helle-loup* ou *herle-loup*, dont le premier élément serait alors l'ancien français *herler*, *heller* "crier".

⁵ Du gallo-roman °HUCCARE, mot expressif d'origine sans doute onomatopéique.

⁶ On pourrait rapprocher la formation de ce dernier nom de celle du TAILLIS CHANTEMESLE évoqué plus haut, associant apparemment une végétation particulière au chant des oiseaux que l'on y trouve. Cependant, un patronyme °HUCHEPIE n'est pas impossible ici.

⁷ Verbe formé sur l'interjection *hu(e)!* Le mot *hu* en ancien français signifiait par ailleurs "cri; huée, vacarme; cri de guerre".

⁸ Cependant, on pourrait aussi envisager la contraction d'un composé °*Hule-leu*, formé sur *huler* "crier, huer", verbe toujours attesté par les parlers normands.



Localisation des types H(E)UCLEU et HUL(L)EUX en Normandie

Type HUQUE-LEU / HEUQUE-LEU / HOQUE-LU : ① LE HEUCLEU, Saint-Denis-le-Ferment. — ② HUCLEU, Bosc-Édeline, Bois-Hérault, et Mauquenchy. — ③ HEUCLEU, Montreuil-en-Caux. — ④ HOCQUÉLUS, Sauchay.
 Type HUE-LEU : ① MONT HULEU, Argueil-Fry — ② HULEUX, Criquières.

Nous continuerons cette série de composés verbaux concernant le loup par deux types plus rares, et apparemment limités au sud de la Manche. Ils partagent avec *huquer*, *huer* et *huler* l'expressivité onomatopéique de la voyelle *u*, suggérant le hurlement. Ainsi, sur l'ancien français *huper*, *hoper* "pousser de longs cris; pousser un cri aussi long que l'haleine le permet" a été formé HUPELOUP (1753/1785), ancien hameau vers Saint-Clément-Rancoudray. Son pendant expressif JUPELOUP aux Chéris (*Jupeloup*, *Jupelou* 1993) a été composé, quant à lui, à partir de l'ancien français *juper* "crier; parler en élevant la voix"⁹.

Remarque :

Nous avons considéré jusqu'ici tous ces composés verbaux comme des composés *actifs*, où le mot *loup* représente le sujet du verbe : "l'endroit où le loup chante / appelle / crie", etc. Il se pourrait que dans certains de ces toponymes, le mot *loup* ait la fonction de complément d'objet. En effet, *huchier* a aussi eu le sens de faire venir (en appelant), *huer* celui d'appeler à grands cris; lancer en excitant par des cris, *herler*, *heller* celui de crier à l'émeute, *juper* celui d'appeler en criant. Cette signification récurrente : "appeler en criant", "ameuter", pourrait éventuellement faire référence à l'idée de "crier au loup".

Dans ce cas, quelle serait la valeur exacte du toponyme ? Peut-être "le lieu où l'on crie souvent au loup (à cause de leur abondance)" ? Ou encore "le lieu d'où l'on peut (facilement) crier au loup", point élevé ou dégagé d'où l'on peut surveiller les alentours ? Ce dernier sens implique, lui aussi, la présence continue et menaçante du loup.

⁹ Ce mot, d'origine onomatopéique, est en alternance vocalique avec *japper*, présent dans le nom de Jappelou, célèbre périsso-dactyle normand.

Nous terminerons cette section dévolue aux cris et hurlements, comme il se doit, par les verbes *crier* et *hurler*. Nous retrouverons tout d'abord quelques oiseaux bruyants à CRIEUZEL (*Crioisel* ~1212, *Criaisay* 1753/1785, *Crieuzel* 1837, *Griésay* 1825/1866, *Crieuzel* 1878), ancien hameau des Authieux [27] aujourd'hui disparu sous l'aérodrome et la zone industrielle de Saint-André-de-l'Eure. Comme la première attestation le montre, ce nom repose sur l'ancien français *crie oisel*, "crie-oiseau".

Le verbe *hurler*, quant à lui, n'est jamais employé dans la toponymie normande pour évoquer le cri du loup, mais toujours le bruit du vent. Il s'agit généralement, comme pour le type CHANTEVENT, de noms de villas de bord de mer, principalement localisées dans la Manche, et sans aucun doute suggérés par le titre français du célèbre roman d'Emily Brontë¹⁰ : HURLEVENT, (LE) HURLE VENT ou LES HURLEVENTS, villas à Barneville-Carteret, Bretteville-en-Saire, Granville, Montmartin-sur-Mer, Omonville-la-Rogue, Pierreville, Les Pieux [50], Cabourg [14] et Berneval-le-Grand [76], sans oublier le très explicite LES HAUTS OÙ HURLE LE VENT à Bouillon, aujourd'hui Jullouville [50].

LE BRUIT QUI COURT.

À côté des chants, cris et hurlements toponymiques, d'explication relativement simple, un nombre considérable de noms de lieux évoque toutes sortes de bruits dont l'interprétation n'est pas toujours aisée.

Ainsi, que faire de ce mystérieux CORNEPET, ancien lieu-dit attesté à Douvrend [76] vers 996/1007 ? Le nom est visiblement formé sur *corner* "sonner, résonner" et *pet*, et semble donc signifier "sonne-pet". Peut-être a-t-on affaire ici à la fixation toponymique d'un nom de personne reposant sur un sobriquet médiéval, évoquant une consternante propension à flatuler. Que faire également de LA DIEULOIRE à Bagnoles-de-l'Orne [61], correspondant à une prononciation dialectale ou régionale de *gueuloir*, qui est proprement un "lieu où l'on gueule" ? Peut-on mettre ce nom en relation avec LES GLASIÈRES (*la Glaziere* 1753/1785, *les Glasières* 1883) au Pin [14] qui pourrait, sous toutes réserves, représenter un dérivé de l'ancien français *glas* "tumulte; bruit confus de joie"; "glapissement, aboiement"; "ramage, gazouillement", d'interprétation tout aussi incertaine¹¹ ?

Certains noms de villas sont plus facilement explicables, tels que L'ÉCHO DES CLOCHES à Trouville-sur-Mer [14], évoquant la proximité d'une église. D'autres sont plus obscurs, tels que LA CHAMADE, appellation de plusieurs villas ou maisons à Carolles [50], Boissey, Trouville-sur-Mer [14] ou Le Bouillon [61] : référence, à travers le roulement de tambour, au bruit du vent ? Le sens figuré de "reddition, abandon" pourrait également convenir à une villa. Sans doute ces noms font-ils appel à des explications distinctes.

Nous sommes sur un terrain plus solide — si l'on peut dire — avec les cours d'eau réputés "bruyants", dont les noms répondent à des formations bien connues. Ainsi, le mot *bruyant* lui-même, dont la forme dialectale normande est *briant*, se retrouve dans le nom de LA BRIANTE (*Bruiante* 1716, *la Briante* 1726), rivière de l'Orne, affluent rive droite de la Sarthe à Alençon, ainsi que dans celui du hameau de la Briante (*Briante* 1753/1785, 1954, *la Briante* 1986) qui en découle à Colombiers [61]. De même, sur *brouisser*, forme dialectale ou régionale de *bruïsser*, ont été formés d'une part le nom de la SOURCE BROUISSERESSE (*Fontaine Brouisseresse*; *Source Brouisseresse* 1877, *Fontaine de Doui Cérés* [sic] 1893, *Brouïsseresse* 1954) à Radicatel, aujourd'hui Saint-Jean-de-Folleville [76]; et d'autre part celui de LA BROUÏSSURE (*la Brouïssoure*; *Village de la Brouïssoure*; *Village de la Briouïssoure* 1825), hameau à La Croupte [14], littéralement "le bruit, le bruissement", d'après une ancienne source.

De façon similaire, l'ancien français *ruiant* "rugissant", participe présent de *ruir* "rugir" (du latin *rugire*) a pour forme dialectale normande *riant*, souvent réinterprété par étymologie populaire

¹⁰ *Les Hauts de Hurlevent*, l'une des nombreuses traductions de *Wuthering Heights* (1847).

¹¹ À moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse simplement du dérivé toponymique d'un patronyme non identifié.

en “riant, plaisant”. Ce mot figure sans ambiguïté dans les noms de la FONTAINE RIANTE (*la Fontaine Riante* 1753/1785, *Fontaine Riante* 1954), hameau à Bellou-en-Houlme [61], et de FONTAINERIANT au Bouillon et à Sées, 61. Dans ce dernier cas, l’adjectif *riant* a gardé sa forme archaïque, les participes présents ne prenant pas de *-e* au féminin en ancien français. Le nom du hameau de GUÉRIANT, “gué rugissant” à Sainte-Cécile et Villedieu-les-Poêles [50] s’explique de la même manière. Au *gué riant* remotivé en “gué qui rit” s’oppose à Mâle [61] le GUÉ PLEUREUR, toujours d’après le bruit que fait l’eau à cet endroit.

Image un peu éculée, le ruissellement de l’eau est souvent comparé à un *babil* par les poètes en mal d’inspiration. Cette métaphore se retrouve dans le nom de la FONTAINE BABILLETTE à Gouberville [50], et sans doute dans celui du hameau du BABILET (1883) aux Loges-Saulces [14]. Une image similaire est probablement à l’origine de LA RABOUINE, lieu-dit à Bures [61] formé sur le verbe *rabouiner* “murmurer, grommeler” ou le substantif *rabouin* “radotage, murmures répétés”. On lui associera l’IMPASSE DES MURMURES à Val-de-Reuil [27], qui est un odonyme moderne de cette ville nouvelle. Quant à LA FOSSE QUI PARLE à Cantiers [27], elle évoque un phénomène acoustique naturel bien connu par lequel une cavité de forme particulière est capable de capter et de retransmettre ce qui peut ressembler à des bruits de voix.

Une dernière catégorie de toponymes concerne les bruits secs et répétés, tels que le produit le claquet d’un moulin. Beaucoup de ces noms reposent sur les radicaux onomatopéïques *clap-*, *clip-*, *clop-*, *clac-*, *clic-*, etc., d’autres sur divers termes évoquant le vacarme en question. Ce sont pour la plupart d’anciens noms de moulins, parfois passés au ruisseau sur lequel ils se trouvaient dans le cas de moulins à eau. Nous avons étudié ce sujet en détail dans un ancien article ¹², et nous ne donnerons ici qu’un seul exemple de ce type, reposant sur le radical *clip-*.

Ce radical ne se manifeste en ancien français que dans les mots *clipee* “coup” et *clipon* “bâton”. Il figure dans la toponymie normande sous la forme CLIPIN dans deux noms d’anciens moulins; on le rencontre également en Belgique wallonne dans la province du Hainaut, où il est à la base de deux autres noms : CLIPET, moulin à Velaines, commune de Celles, et CLYPOT, moulin à Neufvilles, commune de Soignies, dont le nom est attesté sous la forme diminutive *Clipoteau* en 1605 ¹³. Les exemples normands fournissent LE MOULIN CLIPIN (*aux moullins a bled de Saint Liger douillye & clippin, led[ict] moullin de Clippin* 1601, *Clipin* 1883, *le M^m Clipin* 1980), hameau et moulin à Ouilly-du-Houley [14], d’où LA BUTTE CLIPIN (*Clipin* 1883, 1980, *Butte Clipin* 1982) à Hermival-les-Vaux [14]; et LE MOULIN CLIPIN, hameau à Saint-Pierre-de-Cormeilles et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles [27], sur la Rivière d’Angerville.

☞ Un peu de silence dans un monde de brutes : les amateurs de calme, de repos, de quiétude, de sérénité et notions apparentées trouveront éventuellement leur bonheur dans un autre article paru dans ce même bulletin en septembre 2007 ¹⁴.



Dominique Fournier



¹² Dominique FOURNIER, “Sumoms de moulins en Normandie”, in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 60 (juin 2006), p. 52-81. Voir en particulier la section intitulée “Idée de nuisance sonore”, p. 56b-63b.

¹³ Jean-Jacques JESPERS, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, Bruxelles, 2005, p. 202b. L’auteur rattache ce dernier toponyme au wallon hennuyer *clipatia* “girouette”, qui repose elle-même sur l’onomatopée; peut-être ce rapprochement n’est-il pas nécessaire

¹⁴ Dominique FOURNIER, “Notes de toponymie normande : Autour du Vaucery (lieu-dit de Saint-Georges-en-Auge), loin de la foule déchaînée”, in *Histoire et Traditions Populaires* n° 99 (septembre 2007), p. 55-64.

ABRÉVIATIONS

a. : ancien(ne).	h. : hameau.	rau : ruisseau.
bât. : bâtiment.	is. : isolé(e).	rés. : résidence.
ch. : château.	l.d. : lieu-dit.	rest. : restaurant.
chn : chemin.	lot. : lotissement.	rte : route.
cpg : camping.	m. : maison.	sce : source.
f. : ferme.	prt : port.	vla : villa.
ff : fief.	r. : rue.	

SOURCES DES FORMES CITÉES

- AAB : *Annuaire de l'Arrondissement de Bernay*, Brionne, 1923.
- AAIH : *Almanach Annuaire de l'Indépendant Honfleurais*, Imprimerie J. Haïze, Honfleur, année 1951.
- ADN : *Atlas de Normandie*, Caen, 1962.
- AJPA : *Annuaire du Journal le Pays-d'Auge*, Pont-l'Évêque, 1936.
- AL : *Annuaire du Lexovien*, Lisieux.
- AMF : site *Annuaire-mairie* [<http://www.annuaire-mairie.fr>].
- ANI : V. Lasseur, *Atlas National Illustré des 86 départements et des possessions de la France*, A. Combette éditeur, Paris, 1854.
- AO : Attestation orale.
- AOr : Louis Du Bois, *Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1808*, Imprimerie de la Préfecture et des autres Autorités, Alençon, 1808.
- ATGA : *Atlas de Trudaine pour la généralité d'Alençon (1745/1780)*, Archives Nationales, fonds Cartes et Plans, vol. I cote F/14/*8450, vol. II cote F/14/*8451, vol. III cote F/14/*8452.
- BDR : "Benefices depe dans du diocèse de Rouen", in *Pouillié general contenant les benefices de l'Archevesché de Rouen* [...], chez Gervais Alliot, Paris, 1648.
- BLRF : *Bulletin des lois de la République française*, Imprimerie Nationale, Paris.
- BnF : Bibliothèque nationale de France.
- CC : carte de Cassini, 1753/1785.
- CCB : *Carte du canton de Boos*, ~1861 [ADSM, cote 12Fi566].
- CDDR : Comptes de la débite du diocèse de Rouen pour 1431, PPR, p. 74-91.
- CDN : Guillaume de l'Isle, *Carte de Normandie*, Paris, 1716 [BnF].
- CGDN : G. Robert de Vaugondy, *Carte du gouvernement de Normandie*, Paris, 1758 [BnF].
- CGN : Guillaume Le Vasseur, *Carte générale de Normandie par Guillaume Le Vasseur, Sr de Beauplan, ingénieur ordinaire du roy*, 1667 [BnF].
- CGNMP : Rigobert Bonne, *Carte du Gouvernement de Normandie avec celui du Maine et Perche*, Paris, 1771, recueillie in Jean Lattre, *Atlas Moderne ou Collection de Cartes sur Toutes les Parties du Globe Terrestre*, ~1775.
- CM : cadastre moderne.
- CMi : cartes Michelin.
- CN : cadastre napoléonien.
- CNet : www.cabourg.net, état de 2013.
- CNo : Léopold Delisle, *Le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN XVI, 2^e série, 6^e volume, Paris, 1852.
- CPDR : Frémont, cartographe, et Claude-Auguste Berey, graveur, *Carte particulière du diocèse de Rouen dressée sur les lieux par Mr Frémont de Dieppe sous les yeux et par les ordres de feu Mre Jacques Nicolas Colbert, archevesque de Rouen*, Paris, 1715.
- CTCA : Simon, *Carte topographique du canton d'Aunay-sur-Odon*, 29^e feuille de l'Atlas du Calvados, 1840.
- CTCBa : Simon, *Carte topographique du canton de Balleroy*, 1^e feuille de l'Atlas du Calvados, 1841.
- CTCBb : Simon, *Carte topographique du canton de Béný-Bocage*, 30^e feuille de l'Atlas du Calvados, 1841.
- CTCI : Simon, *Carte topographique du canton d'Isigny-sur-Mer*, 4^e feuille de l'Atlas du Calvados, 1841.
- CTCL : Simon, *Carte topographique du canton de Livarot*, 20^e feuille de l'Atlas du Calvados, 1840.
- CTDL : Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, géographe ordinaire du Roy, *Carte topographique du diocèse de Lizieux : dédiée à monseigneur l'illustrissime et révérentissime évêque et comte de Lizieux dressée par ses ordres sur des plans et mémoires faits sur les lieux assujétis à des observations astronomiques*, Paris, 1723 [BnF, cote GED-10468].
- CTDLd : Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, géographe ordinaire du Roy, et Delahaye, graveur, *Carte topographique du diocèse de Lisieux, dédiée à Mgr Henri-Ignace de Blancas, évêque et comte de Lisieux*, Paris, 1730/1739 [BnF, série NN, cote 342/1-4, 6, 7; collection d'Anville, cote 00256 B].
- CTN : G. Mariette de la Pagerie, *Carte topographique de la Normandie* [BnF, fonds Cartes et Plans, cote Ge DD 2987 (1009, I-IV) B].
- DC : G. Mariette de La Pagerie, cartographe, *Unelli, seu Veneli. Diocèse de Coutances, divisé en ses quatre archidiaconés, et vint-deux doienés ruraux avec les Isles de Iersay, Grenesey, Cers, Herms, Aurigny etc.*, chez N. Langlois, Paris, 1689 [BnF, Collection d'Anville, cote 00261 I-IV].
- DG : Dénombrement des généralités de 1713 [BnF, ms. fr. 11385, f^o 1 à 132].
- DGF : abbé Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, t. I, 1763; t. II et III, 1764, t. IV, 1766.
- DGHH : Jules Baillard, "Dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Havre", in *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 26^e année (1859), Le Havre, 1860, p. 49-137.
- DGHN : Dom M. Toussaint C. du Plessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, 2 vol., Paris, 1740.
- DGN : Jean-Baptiste Nolin, *Le duche et gouvernement de Normandie Divisé en Haute et Basse Normandie, en Divers Pays, et par Evechez*, Paris, 1694 [BnF, IFN-7710251].
- DGU : *Dictionnaire géographique universel ou description de*

- tous les lieux du globe sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, etc., etc., 2 vol., Sociétés de Paris, Londres et Bruxelles pour les publications littéraires, Bruxelles, 1837.
- DNLE : Auguste Le Prevost, *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*, D'Ancele fils, Évreux, 1839.
- DPAL : A. F. Lecousturier l'aîné et F. Chaudouet, *Dictionnaire géographique des postes aux lettres de tous les départements de la République française*, 3 vol., Valade, Paris, an IX (1802).
- DPDN : Damien de Templeux, *Description du pays de Normandie*, Jean le Clerc éd., 1620 [ADC, cote CPL 147].
- DR : *Dénombrement du Royaume par Généralitez, Elections, Paroisses et Feux*, 2 vol., Saugrain, Paris, 1709.
- DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, Imprimerie Nationale, Paris, 1883.
- DTE : Marquis de Blosserville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, Imprimerie Nationale, Paris, 1878.
- DTSM : Charles de Beaurepaire, terminé par Dom Jean Laporte, *Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime*, I : A-G; II : H-Z, Paris, 1982-1984.
- DUF : *Dictionnaire universel, géographique, statistique, historique et politique de la France*, 5 vol., impr. Baudouin, libr. Laporte, an XIII (1804-1805).
- DUGP : J. G. Masselin, *Dictionnaire universel de géographie physique, commerciale, historique et politique du Monde Ancien, du Moyen Age et des Temps Modernes, Comparées / Dictionnaire universel de géographie*, 2 t., Auguste Delalain, Paris, 1830.
- EBL : *Escaete de ballia Lexoviensi (1205/1207)*, publié dans Michel Nortier, "Un rôle des biens tombés en la main du Roi en la baillie de Lisieux après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste", in *Annales de Normandie* n° 1 (mars 1995), p. 55-68.
- EM : cartes d'État-Major (relevés de 1825 à 1866, mises à jour jusqu'à 1889).
- EPEN : Jean Bigot sieur de Sommesnil, *État des paroisses des élections de Normandie*, 1612/1636 [BnF, ms. fr. 4620].
- GDGC : A. A. Bruzen la Martinière, *Le Grand dictionnaire géographique et critique*, C. van Lom & P. de Hondt, La Haye, t. I (A), 1726; t. III (C), 1730; t. IV, 1732.
- GGN : Bernard Jaillot, *Le Gouvernement général de Normandie divisée en ses trois généralitez*, Paris, 1719 [BnF].
- GGNB : Gilles Robert de Vaugondy (1688-1766), *Gouvernement Général de Normandie divisé en ses sept Bailliages de Coutances, Caen, Caux, Rouen, Evreux, Gisors, et Alençon, Par le Sr. Robert Géographe ordinaire du Roy, 1751. Avec Privilège*, Boudet, Paris, 1751.
- GNMP : P. Santini, *Gouvernement de Normandie avec celui du Maine et Perche*, Remondini, Venise, 1777.
- GVM : *Guide Vert Michelin*, Normandie, 1975.
- IDN : Louis Du Bois, *Itinéraire descriptif, historique et monumental des cinq départements de la Normandie*, 2 vol., Mancel, Caen, 1828.
- IGN : cartes de l'Institut Géographique National (1 : 25 000, 1 : 100 000).
- INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits de l'INSEE* (Calvados, 1946; Manche 1954; Orne, 1954; Eure, 1946; Seine-Inférieure, 1946).
- LDGN : P. Mortier / H. Jaillot, *Le Duché et Gouvernement de Normandie divisée en Haute et Basse Normandie*, Amsterdam, 1695.
- MNLP : *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, publiées par Léopold Delisle et Louis Passy, impr. Auguste Hérissey, Évreux, t. I 1862, t. II 1864, t. III 1869.
- NCSM : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses de la Seine-Maritime*, Picard, Paris, 1979.
- NDR : *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux [...]*, 2 vol., Impr. Pierre Prault, Paris, 1735.
- NoDu : Willem Jansz Blaeu, "Normandia Ducatus" (carte du duché de Normandie), *Atlas Beudeker*, Amsterdam, 1635.
- PDR : Pouillé du Diocèse de Rouen, 1337, PPR, p. 1-73.
- PGVC : *Plan général du port et de la ville de Cherbourg, dressé d'après les travaux les plus récents*, éd. Le Maout, Cherbourg, 1894 [BnF, cote GED-2153].
- PPF : *Panorama pittoresque de la France [...]*, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes, Firmin Didot, Paris, t. V, 1839.
- PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
- PTT : annuaire téléphonique des P & T, puis, par convention, de France Télécom / Les Pages Blanches.
- PVAFL : procès-verbal d'arpentage de la forêt de Longbouel située dans la vicomté de Rouen, dressé par les commissaires du roi sur l'état des forêts en novembre 1565 [ADSM, cote AE/II/676].
- PVC : *Plan de la ville de Cherbourg*, éd. Lecouflet, Cherbourg, 1842 [BnF, cote GED-5820].
- RCMF : L. Brion de la Tour, *Recueil des Côtes Maritimes de France*, Desnos, Paris, 1757, carte n° 9-15.
- RDBR : Joseph Reese Strayer, *The royal domain in the baillage of Rouen*, Princeton, Princeton University Press, 1936.
- RGEP : *Roles par généralités et élections des paroisses de France et de leur imposition aux tailles*, 1677 [BnF, cinq cents Colbert, ms. 261 f° 229 à 275].
- RN : Thomas Duffus Hardy, *Rotuli Normanniae in turri Londinensi asservati, Johanne et Henrico quinto Anglie regibus*, vol. I (1200-1205, 1417), Londres, 1835.
- RVAR : Théodose Bonnin, *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis (1248-1269)*, Auguste Le Brument, Rouen, 1852.
- SC : Site Cassini, <http://cassini.ehess.fr>.
- TMX : tabellionage de Moyaux [14], 17^e s. [ADC, cote 8E 4676].



RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES FORMES CITÉES

- AUX CHANTS DE LA MER, vla à Ravenoville, 50. — *Aux Chants [de la] Mer* 1993 PTT.
- BABILLET (LE), h. aux Loges-Saulces, 14. — *le Babillet* 1883 DTC.
- BRIANTE (LA), rivière de l'Orne, affluent rive droite de la Sarthe à Alençon, 61. — *Briante* 1716 CDN, *la Briante* 1726 GDGC I 213a, *Rivière de Briante* 1745/1780 ATGA, *Briante* 1753/1785 CC, 1804 DUF I 461b, *la Briante* 1808 AOr 59, 1839 PPF V-Orne 5a, *Riv. de Briante* 1825/1866 EM, *la Briante* 1975 IGN, 2007 IGN.
- BRIANTE (LA), h. à Colombiers, 61. — *Briante* 1753/1785 CC, 1954 INSEE, *la Briante* 1986, 2005 PTT.
- BROUSSURE (LA), h. à La Croupte, 14. — *la Brouissoure; Village de la Brouissoure; Village de la Briouissoure* 1825 CN, *la Brouissure* 1946 INSEE, 1979 IGN.
- BUTTE CLIPIN (LA), l.d. à Hermival-les-Vaux, 14. — *Clipin* 1883 DTC, 1946 INSEE, 1980 IGN, *Butte Clipin* 1982 PTT.
- CAMP DE PIE (LE), l.d. à Bernières-sur-Mer, 14. — *le Camp de Pie* 1808 CN.
- CANTEPIE, h. à Auvers, 50. — *Cantepie* 1954 INSEE, 1978, 1993 PTT, *village Cantepie* 1993 PTT.
- CANTEPIE, h. à Beaumais, 14. — *Terra de Cantapia* 1177 CSE 20, 1210 DTC, *Cantepia* 1234 DTC, *Cantepie* 1753/1785 CC, *Cantepie; hameau de Cantepie* 1813 CN, *Cantepie* 1824 CN, 1883 DTC, 1977 IGN, 1982, 1998 PTT.
- CANTEPIE, h. à Bretteville-en-Saire, 50. — *Cantepie [de] Bas* 1978 PTT, *Cantepie* 2001 IGN.
- CANTEPIE, a. ff à Capelle-les-Grands, 27. — *Cantepie* 1604 DTE [ancienne vavassorie].
- CANTEPIE, h. à Clécy, 14. — *Bac de Cantepie* 1720 CTN-4, *Campis* 1753/1785 CC, *Cantepie* 1825/1866 EM, 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT, 2012 IGN.
- CANTEPIE, f. à Cordebugle, 14. — *Cantpi[e]* 1753/1785 f CC, *Cantepie* 1883 DTC, 1939 AL 366b, *la Ferme de Cantepie* 1998 IGN, *ferme Cantepie* 2004 PTT.
- CHANTEPIE, h. à Danvou-la-Ferrière, 14. — *Chantepie* 1720 CTN-1, *Chantepi* 1753/1785 CC, *Chantepie* 1840 CTCA, *Champ-de-Pie* 1847 DTC, *Chantepie* 1825/1866 EM, 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT, *Chante-Pie* 2012 IGN.
- CANTEPIE, a. l.d. vers Grosville, 50. — *Cantapia* 996/1008 RADN 85 § 11.
- CANTEPIE, h. à Guilberville, 50. — *Cantepie* 1954 INSEE, 1993 PTT, *Cantépie* 1993 PTT.
- CANTEPIE, h. à Littry, adj. Le Molay-Littry, 14. — *Cantepie* 1753/1785 CC, 1841 CTCBa, 1825/1866 EM, 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT, *Cantepie; Canpie* 1982 PTT, *Cantepie* 1997 PTT, 2012 IGN.
- CANTEPIE, m. is à Montfiquet, 14. — *Cantepie* 1946 INSEE, *maison forestière de Cantepie* 1982 PTT.
- CANTEPIE, h. à Morteaux, adj. Morteaux-Coulibœuf, 14. — *Cantepie* 1753/1785 CC, *hameau de Cantepie* 1819, 1824 CN, *Cantepie* 1883 DTC, 1946 INSEE, 1977 IGN, 1982, 1988 PTT, 1996 IGN.
- CANTEPIE, h. à Norville, 76. — *Cantepie* 1715 CPDR, 1753/1785 CC, *Cantepi* 1822 CN, *Cantepie* 1860 h DGHH 64, *Cantepi* 1825/1866 EM, *Cantepie* 1983, 1998 PTT, 2012 IGN.
- CANTEPIE, h. à Saint-Aubin-Lébizay, adj. Beaufour-Druval, 14. — *Cantepie* 1753/1785 CC, ~1815 CN, 1883 DTC, 1946 INSEE, 1989 IGN, *manoir de Cantepie* 2007 PTT.
- CANTEPIE, h. à Saint-Lô, 50. — *Cantepie; la Cantepie* 1993 PTT.
- CANTEPIE, f. et h. à Saint-Mards-de-Fresne, 27. — [acc.] *Cantapiam* 1025 RADN 133 § 35, *Chantepie* 1235 DNLE 80, *Cantepie* 1730/1739 CTDLD, 1753/1785 CC, 1839 DNLE 81, 1845 CN, 1825/1866 EM, 1878 DTE, 2012 IGN.
- CANTEPIE, h. aux Veys, 50. — *Cantepie* 1993 PTT.
- CANTEPIE (MOULIN DE), l.d. et a. mn à Fauville-en-Caux, 76. — [symbole du moulin à vent] 1715 CPDR, *M. de Cantepie* 1753/1785 CC, *le Moulin de Candepie* 1984 CM, *le Moulin de Cantepie* 2012 IGN.
- CANTERAINNE, h. à La Graverie, 14. — *Cantereine* 1753/1785 CC, *la Canteraine* 1841 CTCBB, *Cantereine* 1825/1866 EM, *Canteraine* 1883 DTC, *Cantereine* 1946 INSEE, 1982 PTT, *la Canteraine* 1982 PTT, *Cante-Raine* 2012 IGN [aussi localisé au Reculey par DTC].
- CANTERAINNE (LA), rau à Montviette, 14. — *le Douet de Canteraine* 1835 CN, *le Douet Ruiss.* 1825/1866 EM, *Douet de Canteraine* 1977 IGN, [dwé d kâtrèn] 1990 AO, [lâ kâtrèn] 1991 AO.
- CANTERAINNE, h. et a. mn à Tamerville, 50. — [symbole du moulin] 1689 DC, 1757 RCMF 10, *Canteraine* 1812 CN, *Cantereine M^m* 1825/1866 EM, *ferme Chantereyne* 1978 PTT, *Cantereine* 1993 PTT, *Canteraine* 2001, 2012 IGN.
- CANTERAINNE, f. et h. à Angoville-au-Plain, 50. — *Canteraine* 1810 CN, 1825/1866 EM, *Cantereyne* 1954 INSEE, *ferme Cantereine* 1978, 1993 PTT, *Cantereine* 2012 IGN.
- CANTERAINNE (MOULIN DE), h. et a. mn à Flamanville, cn des Pieux, et aux Pieux, ch.-l. de cn, M. — *molendin[um] de Canteraiene apud Flamencvill[a]* 1200 RN 14, *Cantereine* 1753/1785 CC, *M^m de Canteraine* 1824 CN, *M^m de Cantereyne* 1825 CN, *Chantereyne* 1993 PTT.
- CANTERAINNE, h. à Saint-Pierre-de-Semilly, 50. — [symbole du moulin à eau] 1689 DC, *Cante Raine* 1753/1785 CC, *Canterainne* ~1810 CN, *Cante Reine* 1825/1866 EM, *Cantereine; Canterainne; village Canteraine* 1993 PTT, *Canterainne* 2012 IGN.
- CHAMADE (LA), m. à Boissey, 14. — *la Chamade* 1984, 1986 PTT.
- CHAMADE (LA), l.d. à Bouillon, 61. — *la Chamade* 1986 PTT.
- CHAMADE (LA), vla à Carolles, 50. — *la Chamade* 1993 PTT.
- CHAMADE (LA), vla à Trouville-sur-Mer, 14. — *la Chamade* 1982 PTT.
- CHAMP AUX OISEAUX (LE), l.d. à Marolles, 14. — *Le Champ aux Oiseaux* 1979, 2012 IGN.
- CHAMP D'OISEL (LE), h. à Écretteville-lès-Baons et Valliquerville, 76. — *Champdoisel* 1667 CGN, *P. Chandoisel / Grand Chandoisel* 1715 CPDR, *Petit Chandoisel, Pⁱ Chandoisel / G^d Chandoisel* 1753/1785 CC, *H^m du Grand Camp d'Oissel* 1809 CN, *Ch^m d'Oisel* 1825/1866 EM, *Champ d'Oisel* 1946 INSEE, *Champ Oisel* 1983 PTT, *le Champ d'Oisel* 1983, 1998 PTT, 2007, 2012 IGN, *le Petit Champ d'Oisel* 2012 IGN.
- CHAMP DES OISEAUX (LE), h. à Bolbec, 76. — *Champ-des-Oiseaux* 1860 h DGHH 67, *cité Champ des Oiseaux* 1983 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (LE), l.d. à Ceaucé, 61. — *Le Champ des Oiseaux* 1986 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (LE), l.d. à La Ferté-Macé, 61. — *Le Chant des Oiseaux* 1954 INSEE, *Champs des Oiseaux* 1986 PTT, *le Champ des Oiseaux* 1986, 2008 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (LE), l.d. à Pointel, 61. — *Champ des Oiseaux* 1986 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (ÉCOLE MATERNELLE DU), éc. à Bolbec, 76. — *Ecole Maternelle Champ des Oiseaux* 1983 PTT [cité

- Champ des Oiseaux].
- CHAMP DES OISEAUX (RUE DU), r. à Bois-Guillaume, 76. — *r* *Champ des Oiseaux* 1983, 1998 PTT, *r* *Champs des Oiseaux* 1983 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (RUE DU), r. à Bolbec, 76. — *r* *Champ des Oiseaux*; *r* *Champ aux Oiseaux*; *r* *Champs Oiseaux* 1983 PTT.
- CHAMP DES OISEAUX (RUE DU), r. à Rouen, 76. — *r* *Champ des Oiseaux* 1998 PTT.
- CHANDOISEAUX, l.d. au Mesnil-Durand, 14. — *Chandoiseaux* 1982 PTT.
- CHANT DE LA MER (LE), vla à Bouillon,auj. Jullouville, 50. — *Chant de la Mer* 1993 PTT.
- CHANT DES ALOUETTES (RUE DU), r. à Fleury-sur-Orne, 14. — *r* *Chant des Alouettes* 1982, 2012 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (AU), l.d. à Beuvillers, 14. — *Au Chant des Oiseaux* 1939 AL 365a [route de Sap; site de l'arrêt de l'autobus Lisieux-Meulles en 1939; ou auberge ?].
- CHANT DES OISEAUX (LE), l.d. à Barquet, 27. — *le Chant des Oiseaux* 1985 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (LE), l.d. à Condé-sur-Vire, 50. — *le Chant des Oiseaux* 1993 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (LE, l.d. à Crosville-la-Vieille, 27. — *le Chant des Oiseaux* 1985 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (LE), l.d. à La Glacerie, 50. — *Chant des Oiseaux* 1954 INSEE, *le Chant des Oiseaux* 1978, 1993 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (LE), l.d. à Saint-Gatien-des-Bois, 14. — *Chant des Oiseaux* 1982, 2003 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (LE), cpg à Trouville-sur-Mer, 14. — *Le Chant des Oiseaux* 1992 IGN.
- CHANT DES OISEAUX (CHEMIN DU), chn à Dieppe, 76. — *chem Chant des Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (IMPASSE DU), r. à Granville, 50. — *imp Chant des Oiseaux* 1993 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (ROUTE DU), rte à Saint-Aubin-Épinay, 76. — *rte Chant des Oiseaux* 1998 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Auffay, 76. — *r* *Chant des Oiseaux* 1983, 1998 PTT, *r* *Champ des Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Blangy-sur-Bresle, 76. — *r* *Chant des Oiseaux*; *r* *Champ des Oiseaux*; *r* *Champs Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Bonsecours, 76. — *r* *Chant des Oiseaux*; *r* *Champ Oiseaux*; *r* *Champs Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Condé-sur-Vire, 50. — *r* *Chant des Oiseaux* 1993 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Créances, 50. — *r* *Chant des Oiseaux* 1993 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Criquetot-l'Esneval, 76. — *r* *Chant Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Damigny, 61. — *r* *Chant des Oiseaux* 1997, 2008 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Darnétal, ch.-l. de cn, arr. de Rouen, S. — *r* *Chant Oiseaux*; *r* *Champs des Oiseaux*; *r* *Champ des Oiseaux* 1983 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Forges-les-Eaux, 76. — *r* *Chant des Oiseaux* 1998 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Saint-Gatien-des-Bois, 14. — *r* *Chant des Oiseaux* 1982, 2003 PTT, *r* *Champ des Oiseaux* 1982 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Tôtes, 76. — *r* *Chant des Oiseaux* 1998 PTT.
- CHANT DES OISEAUX (RUE DU), r. à Vernon, 27. — *r* *Chant des Oiseaux* 1998 PTT.
- CHANT DU CYGNE (LE), a. l.d. à Venables, 27. — *le Chant-du-*
- Cygne* 1878 DTE.
- CHANT DU MATIN (LE), m. à Saint-Ouen-le-Brisoult, 61. — *le Chant du Matin* 1986 PTT.
- CHANT DU RUISSEAU (LE), m. à Saint-Aubin-du-Perron, 50. — *le Chant du Ruisseau* 1993 PTT.
- CHANT DU VENT (LE), vla à Carolles, 50. — *Chant du Vent* 1993 PTT.
- CHANTEAUVENT (VILLA), vla à Merville-Franceville-Plage, 14. — *villa Chanteauvent* 1982 PTT.
- CHANTE AU VENT, vla à Varaville, 14. — *Chante au Vent* 1982 PTT.
- CHANTEBRISE, vla à Digosville, 50. — *Chantebrise* 1993 PTT.
- CHANTEBRISE, lot. à Bouillon,auj. Jullouville, 50. — *village Chantebrise* 1993 PTT.
- CHANTEBRISE (VILLA), vla à Quinéville, 50. — *villa Chantebrise* 1993 PTT.
- CHANTEBRISE, vla à Graye-sur-Mer, 14. — *Chantebrise* 1982 PTT.
- CHANTE-BRISE, vla à Criel-sur-Mer, 76. — *Chante-Brise* 1983 PTT.
- CHANTECAILLE, h. au Chesne, 27. — *Chaute Caille* 1985 PTT [les Mares].
- CHANTECLAIR, l.d. à Maizet, 14. — *Chanteclair* 1982 PTT.
- CHANTECLAIR (RÉSIDENCE), rés. à Cherbourg, 50. — *rés Chanteclair* 1993 PTT.
- CHANTECLAIR (RESTAURANT), rest. à Amfreville-la-Mi-Voie, 76. — *Restaurant Chanteclair* 1983 PTT.
- CHANTECLAIR (VILLA), vla à Merville-Franceville-Plage, 14. — *villa Chanteclair* 1982, 2001 PTT.
- CHANTECLAIR (VILLA), à Villerville, 14. — *Villa Chanteclair* 1936 AJPA 238, 1951 AAIIH 216, *Chantecler* 1951 AAIIH 217.
- CHANTECLER (LE), rest. à Bourg-Beaudouin, 27. — *le Chantecler* 1985 PTT.
- CHANTECLER (RUE), r. à Saint-Georges-des-Groseillers, 61. — *r Chantecler* 1986 PTT.
- CHANTECLER (VILLA), vla à Agon-Coutainville, 50. — *villa Chantecler* 1993 PTT.
- CHANTECLER (VILLA), vla à Bouillon,auj. Jullouville, 50. — *villa Chantecler* 1993 PTT.
- CHANTECLER (VILLA), vla à Houlgate, 14. — *Chantecler* 1982 PTT, *villa Chantecler* 2001 PTT.
- CHANTECLERC, vla à Mathieu, 14. — *Chanteclerc* 1982 PTT.
- CHANTECLERC (LE), rest. à Trouville-sur-Mer, 14. — *Le Chanteclerc* 1982 PTT.
- CHANTECLERC (VILLA), vla à Bernay, 27. — *villa Chanteclerc* 1985 PTT.
- CHANTECLERC (VILLA), à Blonville-sur-Mer, 14. — *Villa Chanteclerc* 1982 PTT.
- CHANTECLERC (VILLA), à Deauville, 14. — *Villa Chanteclair* 1936 AJPA 219, *villa Chanteclerc*; *villa Chantecler* 1982 PTT, *résidence Chanteclerc* 1982, 2004 PTT, *Chanteclerc* 2004.
- CHANTECLERC (VILLA), à Villers-sur-Mer, 14. — *Villa Chanteclerc* 1982 PTT.
- CHANTECLERC (VILLA), vla à Urville-Nacqueville, 50. — *villa Chanteclerc* 1978 PTT.
- CHANTECOQ, h. et f. à Saint-Christophe-sur-Avre, 27. — *Chantecoq* 1753/1785 CC, *Chant-Coq*; *Chantecoq* 1835 CN, 1825/1866 EM, 1878 DTE, 2012 PTT.
- CHANTEGRIVE, vla à Cabourg, 14. — *Chantegrive* 2001 PTT, *Villa Chantegrive* 2013 CNet.
- CHANTE LE VENT (VILLA), vla à Barneville-Carteret, 50. — *villa Chante le Vent* 1978 PTT [av Roche Biard].
- CHANTE LE VENT (VILLA), vla à Saint-Jean-le-Thomas, 50. —

- Chante Le Vent* 1993 PTT.
- CHANTE LE VENT (VILLA), vla à Saint-Pair-sur-Mer, 50. — *villa Chante le Vent* 1993 PTT [, cn de Granville, M].
- CHANTE LE VENT, vla à Bénerville-sur-Mer, 14. — *Villa Chante le Vent* 1982 PTT, *résidence Chante le Vent* 2003 PTT.
- CHANTELEVENT, vla à Berville-sur-Mer, 27. — *Chantelevent* 1985 PTT.
- CHANTEMER, vla à Ouistreham, 14. — *Chantemer* 1982 PTT.
- CHANTEMER (VILLA), vla à Barneville-Carteret, 50. — *villa Chante Mer* 1978 PTT, *villa chantemer* 1993 PTT.
- CHANTEMER (VILLA), vla à Bénerville-sur-Mer, 14. — *Villa Chantemer* 1982 PTT.
- CHANTE MERLE (VILLA), vla à Deauville, 14. — *Villa Chante Merle* 1982 PTT [le Coteau].
- CHANTEMERLE (VILLA), vla à Merville-Franceville-Plage, 14. — *villa Chantemerle* 1982 PTT.
- CHANTE MERLE (VILLA), vla à Tourgéville, 14. — *Villa Chante Merle* 2003 PTT.
- CHANTEMERLE, l.d. aux Andelys, 27. — *Chantemerle* 1985 PTT [Noyers].
- CHANTEMERLE, l.d. à Bosc-Bénard-Crescy, 27. — *Chantemerle* 1985 PTT.
- CHANTE-OISEAU, h. à Saint-Désir, 14. — *Chante-Oiseau* 1979, 2012 IGN.
- CHANTEPIE, vla à Barneville-Carteret, 50. — *Chantepie* 1978 PTT.
- CHANTEPIE, h. et f. à Bazoches-sur-Hoëne, 61. — *H^e Chantepie / Bas Chantepie* 1753/1785 CC, *Chantepie / Bas Chantepie* 1954 INSEE, *Chantepie* 1986, 2008 PTT, *le Bas Chantepie* 2005, 2008 PTT.
- CHANTEPIE, a. l.d. à Bus-Saint-Rémy, 27. — *Cantepie* 1214 DTE, *Chantepie* 1878 DTE [vallée près de Baudemont].
- CHANTEPIE, h. aux Chambres, 50. — *Chantepie* 1993 PTT.
- CHANTEPIE, h. à Danvou-la-Ferrière, 14. — *Chantepie* 1720 CTN-1, *Chantepi* 1753/1785 CC, *Chantepie* 1840 CTCA, *Champ-de-Pie* 1847 DTC, *Chantepie* 1825/1866 EM, 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT, *Chante-Pie* 2012 IGN.
- CHANTEPIE, h. à Poilley, 50. — *Chantepie; Chante Pie* 1993 PTT.
- CHANTEPIE, vla à Villers-sur-Mer, 14. — *Chantepie* 1982 PTT.
- CHANTEPIE (CHALET DE), m. à Halcine, 61. — *le Chalet de Chantepie* 1986 PTT.
- CHANTEPIE (MOULIN DE), h. à Bellavilliers, 61. — *Moulin de Chantepie* 1986 PTT.
- CHANTEPIERRE (VILLA), vla à Bouillon, auj. Jullouville, 50. — *villa Chantepierre* 1993 PTT.
- CHANTEPOMME (VILLA), vla à Barneville-Carteret, 50. — *villa Chantepomme* 1993 PTT.
- CHANTERAINE (LA), h. à Avernes-sous-Exmes, 61. — *Chantereine* 1954 INSEE, *la Chanteraine* 1986 PTT.
- CHANTERAINE, h. à Fleury, 50. — *Chanteraine* 1819 CN, *Chantereine* 1825/1866 EM, *Chantereine* 1954 INSEE, *la Chanteraine; Chanteraine; Chantereine* 1993 PTT, *Chanteraine* 2012 IGN.
- CHANTERAINE (LA), rau Tréauville et aux Pieux, 50. — *la Chanteraine* 1990, 2012 IGN.
- CHANTERAINE, h. à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 76. — *Chanteraine* 1998 PTT.
- CHANTEREINE, h. à Criel-sur-Mer, 76. — *Chantereine* 1983 PTT.
- CHANTEREINE, h. à Dragey-Ronthon, 50. — *Chantereine* 1993 PTT.
- CHANTEREINE, h. à Exmes, 61. — *Chanterenne* 1753/1785 CC, *Chantereine* 1954 INSEE, 2008 PTT.
- CHANTEREINE, h. et a. f. à Neuilly-la-Forêt, 14. — *F^e de Cantraine* 1841 CTCL, *F. de Cantereine* 1825/1866 EM, *Canteraine* 1883 DTC, *Chantereine* 1946 INSEE, 2012 IGN.
- CHANTEREINE, h. à Saussey, 50. — *Chantereine* 1993 PTT.
- CHANTEREINE (RUE), r. à Beaumont-le-Roger, 27. — *rue Chantereine* 1923 AAB, *r Chantereine* 1985, 1998 PTT.
- CHANTEREINE (VILLA), vla à Cabourg, 14. — *villa Chantereine* 2001 PTT.
- CHANTERENNES (LES), h. à Charleval, 27. — *les Chanterennes* 1998 PTT.
- CHANTERÊVE (VILLA), vla à Houlgate, 14. — *villa Chantereve* 2001 PTT.
- CHANTEREYNE (BASSIN), a. bas. à Cherbourg, 50. — *Avant Port de Chantereine* 1842 PVC, *Avant-Port Chantereyne* 1894 PGVC, *Bassin Chantereyne* 1975 GVM 85.
- CHANTEREYNE (PISCINE MUNICIPALE), bât. à Cherbourg, 50. — *Piscine Municipale Chantereyne* 1993 PTT.
- CHANTEREYNE (PORT), prt à Cherbourg, 50. — *Port Chantereyne (Plaisance); Port de Plaisance* 1978 PTT, *Port Chantereyne* 1978, 1992 IGN, *port Chantereyne; Port Plaisance Chantereyne* 1993 PTT, *Port Chantereyne* 2007 IGN, 2012 AMF.
- CHANTEREYNE (RÉSIDENCE), rés. à Cherbourg, 50. — *Résid Chantereyne* 1978, 1993 PTT, *Residence Chantereyne* 2012 AMF.
- CHANTEREYNE (VILLA), vla à Quinéville, 50]. — *villa Chantereyne* 1993 PTT.
- CHANTEVENT, vla à Clères, 76. — *Chantevent* 1983 PTT.
- CHANTRENNE, l.d. à Vaudeloges, 14. — *Chantrenne* 1835 CN.
- COCORICO, vla à Carolles, 50. — *Cocorico* 1993 PTT.
- CORNEPET, a. l.d. à Douvrend, 76. — *Cornepet* 996/1007 RADN 82 § 10.
- CRIEUZEL, a. h. aux Authieux, 27. — *Crioiel* ~1212 DTE, *Criaisay* 1753/1785 CC, *Crieuzel* 1837 CN, *Griésay* 1825/1866 EM, *Crieuzel* 1878 DTE [disparu sous l'aérodrome et la zone industrielle de Saint-André-de-l'Eure].
- DIEULOIRE (LA), h. à Bagnoles-de-l'Orne, 61. — *la Dieuloir* 1954 INSEE, *la Dieuloire* 1986, 1997 PTT.
- ÉCHO DES CLOCHES (L'), l.d. à Trouville-sur-Mer, 14. — *L'Echo des Cloches* 1982 PTT.
- FONTAINE BABILLETTE (LA), sce à Gouberville, 50. — *Fontaine Babillette* 1991 IGN.
- FONTAINERIAN, h. au Bouillon et Sées, 61. — *Fontaineriant, Fontaine Riant* 1986 PTT.
- FONTAINE RIANTE (LA), h. à Bellou-en-Houlme, 61. — *La Fontaine Riante* 1753/1785 CC, *Fontaine Riante* 1954 INSEE.
- FOSSE QUI PARLE (LA), l.d. à Cantiers, 27. — *la Fosse Qui Parle* 1985, 1998 PTT.
- GAZOUILLIS (LE), vla à Deauville, 14. — *le Gasouillis* 1936 AJPA 225.
- GAZOUILLIS (LE), vla à Saint-Hilaire-sur-Erre, 61. — *le Gazouillis* 1986 PTT.
- GLASIÈRES (LES), h. et a. f. au Pin, 14. — *la Glaziere* 1753/1785 CC, les Glasières 1883 DTC, 1978, 1980 IGN, 1982 PTT, *domaine des Glazières* 1982 PTT, *les Glazières* 1982, 2004 PTT.
- GRIVES MUSICIENNES (RUE DES), r. à Cairon, 14. — *r Grives Musiciennes* 1982, 1998 PTT, *r des Grives Musiciennes* 2012 IGN.
- GUÉ PLEUREUR (LE), l.d. à Mâle, 61. — *le Gué Pleureur* 1997 PTT.
- GUÉRIANT, h. à Villedieu-les-Poêles et Sainte-Cécile, 50. — *le Gué Riant; Guérian* 1993 PTT.
- HAUTS OÙ HURLE LE VENT (LES), vla à Bouillon, auj. Jullouville,

50. — *les Hauts où Hurle le Vent* 1993 PTT.
- HAYES CANTEPIE (LES), a. h. à Fauville-en-Caux, 76. — *les Hayes Cantepié* 1715 CPDR, *les Hayes Cantepie* 1753/1785 CC, 1825/1866 EM.
- HÉLOUP (LE), h. et f. au Fresne et Mesnil-Hardray, 27. — *Le Helou* 1753/1785 CC, *le Heloup* 1878 DTE, *ferme du Hélop* 1985 PTT, *le Hélop* 2005 PTT.
- HEUCLEU, h. à Montreuil-en-Caux, 76. — *Hequeleu* 1715 CPDR, 1753/1785 CC, *Hameau de Heucleu* 1811 CN, *Henclou* [lire *Heucleu*] 1825/1866 EM, *Hueleu* 1877 h DTSM, *Heucleu* 1953 DTSM, 1957 IGN, *Hameau de Heucleu* 1966 CM, *Heucleu* 1983 PTT, 2012 IGN.
- HEUCLEU (LE), l.d. et a. h. à Saint-Denis-le-Ferment, 27. — *Heucleu* 1840 CN, *le Heucleu* 1840 CN, 1878 DTE, 2007 CM.
- HOCQUÉLUS, h. et a. f. à Sauchay, 76. — *Hoqueleup* 1753/1785 CC, *Ferme de Hoquelu* 1825 CN, *F^{me} de Hoquelus* 1825 / 1866 EM, *Hocquélus F^{me}* 2007IGN, *Hocquélus* 2012 IGN.
- HUCHE CORNILLE (LA), l.d. à Bretteville-sur-Laize, 14. — *Huche Cornille* 1982 PTT.
- HUCHEPIE, h. à La Ferrière-aux-Étangs, 61. — *le Juspi* (?) 1753/1785 CC [lecture très incertaine], *Jugepie*; *Juchepie* 1810 CN, *Juquepie* 1825/1866 EM, *Hugepit* 1954 INSEE, *la Huchepie*; *Huchepie* 1986, 2008 PTT, *Huchepie* 2008 PTT, 2012 IGN.
- HUCHEPIE, f. à La Haute-Chapelle, 61. — *Huchepie* 1753/1785 CC, *Huche-Pie* 1824 CN, *Huchepie* 1986, 2008 PTT, *la Huchepie* 2005, 2008 PTT, *la Huche Pie*; *Huchepie* 2005, 2008 PTT, *Huchepie* 2008 PTT, *Huche-Pie* 2012 IGN.
- HUCHEPIE, h. à La Lande-sur-Eure, 61. — *Jupie* 1753/1785 f CC, *Huchepie* 1954 INSEE, 1986 PTT, *la Huchepie* 1986, 2008 PTT, *Huchepie* 2005 PTT, 2007 IGN, 2008 PTT, 2009 CM.
- HUCHEPIE, f. aux Loges Marchis, 50. — *Huchepie* 1993 PTT, 2012 IGN.
- HUCHEPIE, m. is. à Perriers-en-Beauficel, 50. — *Juche Pie* 1829 CN, *Juche pie* 1825/1866 EM, *Huchepie* 1993 PTT, *la Huchepie* 2012 IGN.
- HUCHEPIE, h. à Saint-Loup, 50. — *Huchepie* 1809 CN, 1825/1866 EM, 1993 PTT, *Huche-Pie* 2012 IGN.
- HUCHEPIE, h. à Sartilly, 50. — *Huche Pie*; *V^{se} de Huche* [sic] 1828 CN, *Huchepie* 1993 PTT, 2012 IGN.
- HUCHEPIE, h. à Yvrandes, 61. — *huche Pie* 1832 CN, *Huche Pie* 1825/1866 EM, *Huchepie*; *Huche pie* 1954 INSEE, *Huche Pie* 2012 IGN.
- HUCLEU, h. à Bosc-Édeline, Bois-Hérault et Mauquenchy, 76. — *duo feoda ad Boscum Odelinae et ad Hurlou* ~1210 DTSM, *le fieu de Huqueleu* 1380/1381, 1394/1395 DTSM, *Huqueleu* 1503, 16^e s. DTSM, *ham[eau] de Hucqueleu* 1504 DTSM, *Hucqueleu* 1594 DTSM, *Huqueleu* 1674 DTSM, *Heveleu* [lire *Heucleu*] 1715 CPDR, *Hameau de Hucleu* 1810 CN, *Hucleu* 1825/1866 EM, *Hucleu* 1953 DTSM, 1957 IGN, *Hucleu*; *Ucleu*; *Incleu* 1983 PTT, *Hucleu* 1983, 1998 PTT, 2012 IGN.
- HULEUX, h. à Criquières, 76. — *les Huleux* 1753/1785 CC, *Hulleine* 1825/1866 EM, *Hulleux* 1946 INSEE, *Lieu Dit Hulleux*; *Huilleux* 1983 PTT, *Huleux* 2007 IGN [# Bois de Fretencourt, escarpement boisé].
- HURLEVENT, vla à Barneville-Carteret, 50. — *villa Hurlevent* 1978 PTT.
- HURLE VENT, l.d. à Berneval-le-Grand, 76. — *Hurle Vent* 1983 PTT.
- HURLEVENT, vla à Cabourg, 14. — *villa Hurlevent* 2001 PTT.
- HURLEVENT, vla à Granville, 50. — *Hurlevent* 1993 PTT.
- HURLEVENT, vla à Montmartin-sur-Mer, 50. — *Hurlevent* 1993 PTT.
- HURLEVENT, vla à Omonville-la-Rogue, 50. — *Hurlevent* 1993 PTT.
- HURLE VENT (LE), vla à Pierreville, 50. — *le Hurle Vent* 1993 PTT.
- HURLEVENT, vla aux Pieux, 50. — *Hurlevent* 1993 PTT.
- HURLEVENTS (LES), vla à Bretteville-en-Saire, 50. — *les Hurlevents* 1993 PTT.
- HUPELOUP, a. h. vers Saint-Clément, aj. Saint-Clément-Rancoudray, 50. — *Hupeloup* 1753/1785 CC.
- JUPELOUP, l.d. aux Chéris, 50. — *Jupeloup*, *Jupelou* 1993 PTT.
- LAUNAY HUCHEPIE, h. au Mesnil-Ozenne, 50. — *Launey huchepie*; *Launey-huche-Pie* 1831 CN, *launay Huchepie* 1825/1866 EM, *Launay Huche Pie* 1954 INSEE, *Launay Huchepie* 1993 PTT.
- MONT HULEU, h. à Argueil, 76. — *Mont-Huleu* 1869 DTSM, *Mont-à-leu* 1875 DTSM, *Mont-Huleu* 1953 DTSM, 1957 IGN.
- MOULIN CLIPIN (LE), h. et mn à Ouilly-du-Houley, 14. — *Aulx moullins a bled de Sainct Liger doullye & clippin, led[ict] moullin de Clippin* 1601 TMX, *Clipin* 1883 DTC, *le M^m Clipin* 1980 IGN, *le Moulin Clipin* 2004 PTT.
- MOULIN CLIPIN (LE), h. à Saint-Pierre-de-Cormeilles et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, 27. — *Le Moulin Clipin* 1995 IGN.
- MURMURES (IMPASSE DES), r. à Val-de-Reuil, 27. — *imp Murmures* 1997 PTT, *impasse des Murmures* 2005 PTT.
- NEUVILLE-CHANT-D'OISEL (LA), 76. — *Cantus avis* ~1240 NCSM 115, *Chandoisel* 1248 RVAR 35, *Nova villa Cantu avis* ~1258 NCSM 115, *parrochia Nove ville de Cantu avis* 1263 CNo 147a § 693, *Noeve Ville* 1261/1266 RDBR 52, *Noeve Ville de Cante Oisel* 1261/1266 RDBR 53, *ecclesia de Cantu avis* 1266 RVAR 541, *Novavilla* 1281 CNo 249a § 976, 1337 PDR 18G, *Chant d'Oysel* 1431 CDDR 78D, *La Neuville*; *la neuville* 1565 PVAFL, *Neuville-Chant-d'Oysel* 1648 BDR 26, *La Neuville* 1667 CGN, *La Neuville Champdoisel* 1677 RGEP, *La Neuf Ville* 1694 DGN, *la Neuville* 1695 LDGN, *La veufville Champ Doisel* 1709 DR II 5b, *La Neuville Champdoisel* 1713 DG, *La Neuville-Champdoisel* 1735 NDR 4b, *Neuville-Chant d'Oisel* 1740 DGHN II 667, *Neuville Champdoisel* 1768 DGF V 179a, *la Neuville-Champ-d'Oisel* 1802 DPAL II 281b, 1804 DUF III 623a, *la Neuville-Champ-d'Oisel* 1828 IDN 526, *la Neuville-Champ-d'Oisel* 1830 DUGP II 231b, 1837 DGU II 292b, *la Neuville-Chant-d'Oisel* 1903 PPR, 1962 ADN, *la Neuville* 1715 CPDR, *Champ d'Oisel* 1715 CPDR, *la Neuville* 1716 CDN, 1719 GGN, 1751 GGNB, 1758 CGDN, 1771 CGNMP, 1777 GNMP, *la Neuville Champdoisel* 1753/1785 CC, *La Neuville Champdoisel* 1793 SC, *La Neuville* 1801 BLRF, *Laneuville Champ doisel* 1813 CN, *La Neuville Champ d'Oisel* 1854 ANI, *la Neuville-Champ d'Oisel* ~1861 CCB, *la Neuville* 1825/1866 EM, *Champ d'Oisel* 1825/1866 EM, *La Neuville-Champ-d'Oisel* 1936 CM, *La Neuville-Chant-d'Oisel* 1966 CM, *La Neuville Chant d'Oisel* 1983 PTT, *la Neuville-Chant-d'Oisel* 2012 IGN.
- RABOUINE (LA), l.d. à Bures, 61. — *la Rabouine* 1986 PTT.
- RAMAGE (VILLA), vla à Bouillon, aj. Jullouville, 50. — *villa Ramage* 1993 PTT.
- SOURCE BROUISSEUSE (LA), sce à Radicatel, aj. Saint-Jean-de-Folleville, 76. — *Fontaine Brouisseresse*; *Source Brouisseresse* 1877 DTSM, *Fontaine de Doui Cérés* [sic] 1893 DTSM, *Brouisseresse riv.* 1954 IGN.
- TAILLIS CHANTEMESLE (LE), h. à Champeaux-sur-Sarthe, 61. — *taillis* 1809 CN, *le Taillis Chantmesle* 1954 INSEE, *le Taillis* 1986 PTT, *le Taillis Chantemesle* 2012 IGN.

L'enseignement primaire à JORT depuis 1518.

Au XVI^e siècle apparaît la réforme. Elle ne se fait guère sentir avant 1550, mais trouve ensuite un puissant écho. De 1561 à 1563, une partie de la Basse-Normandie faillit basculer dans le protestantisme à l'appel de Gabriel de LORGES, comte de Montgomméry. Vingt ans de guerre civile réduisent les réformés à des minorités inégalement réparties. L'une de celles-ci qui a laissé des traces dans l'histoire était à Saint Pierre sur Dives. C'est ainsi que l'on sait par les registres du consistoire, que le catéchisme y était indissociable de l'enseignement primaire des enfants:

« Dès son plus jeune âge, l'enfant est initié par ses parents. Pour sa première communion, à la Cène, il doit savoir son catéchisme par cœur. Deux examens permettent de juger de ses connaissances. Le premier en privé, le second publiquement deux dimanches de suite, pendant l'office de l'après midi. De plus, il fait et signe sa profession de foi. »

Ce contrôle pour la communauté des protestants cesse officiellement en 1685, par la révocation de l'édit de Nantes. Pour les catholiques, comme par le passé, ce sont les ministres du culte qui ont le droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques. Cette disposition cesse avec la loi du 28 mars 1882 qui abroge les dispositions des articles 18 et 44 de la loi du 14 mars 1850.

Selon Paul GERMAN dans l'histoire de FALAISE. *« La réforme avait montré la médiocre qualité du clergé local. Mgr ROUXEL de MÉDAVY, évêque de Séez, qui avait en 1652 créé le séminaire de sa ville épiscopale, fonda en 1662 à Falaise, à la demande de l'Abbé HARIVEL, curé de Saint Gervais, un séminaire de philosophie destiné à donner aux futurs prêtres une formation intellectuelle et théologique sérieuse...*

La création de ce séminaire n'eut pas seulement des conséquences religieuses et politiques, il entraîna aussi une importante modification d'ordre linguistique dans notre région. Jusqu'à cette époque, en effet, la population du « Pays de Falaise » parlait surtout le normand. Or les professeurs du séminaire venant de Séez où l'on ne parlait plus que le français, habituèrent les futurs prêtres au maniement exclusif de cette langue. Placés ensuite dans les paroisses ils enseignèrent en Français dans les écoles paroissiales et au catéchisme accélérant ainsi la décadence de la langue normande dans notre région...

Sous le régime de la féodalité, dans les paroisses rurales, la présence d'écoles se trouve parfois mentionnée globalement par le seigneur du lieu, dans les aveux à son suzerain. Pour la seigneurie de Jort, vassal de la baronnie de Courcy, il y a cette mention dans l'aveu de 1518 présenté au roi par Jean HERBERT dit DORSONVILLIER: *« Droit de siège d'école en plusieurs paroisses. »*

La pérennité de ce droit est donnée par l'Abbé LÉPINARD, curé de Courcy en 1826: *« Il y avait un collège pour les enfants de la commune, dont le curé était recteur et les vicaires et chapelains professeurs suffisamment doté pour son existence. L'exercice n'y a cessé que par la privation de ses revenus dans les derniers temps. »*: c'est à dire avec la révolution.

Dans le voisinage, il y a l'aveu de 1607 au Bailly de Caen pour la terre de VENDEUVRE, par Jean de PAULMIER fils de feu Julien de PAULMIER, du plein fief de haubert assis en la paroisse de VENDEUVRE avec cette mention: « *Droit de présenter aux écoles dudit lieu.* »

Pour JORT, bien que ce droit de siège d'école n'est pas nommément spécifié, il y a eu des laïques et des religieux qui ont assuré l'existence d'une école paroissiale et du catéchisme.

Dans les registres paroissiaux, où sont inscrits les baptêmes, mariages et sépultures de 1661 jusqu'à 1724, il y a les noms des curés, chapelains et des clercs qui sont susceptibles d'avoir participé à une école. Dans le cimetière, sous l'if, il y a la pierre tombale de l'un d'eux qui porte sur les côtés cette inscription: « *Ci-gît le corps de Me Fr. LE CHEVALIER prêtre natif de cette paroisse, chapelain de la Prestimonie de ce lieu, décédé le 22 avril 1758, âgé de 80 ans, après avoir vécu avec édification, priez Dieu pour le repos de son âme.* »

Comme la prestimonie en droit canonique était un revenu affecté par un fondateur d'un prêtre sans qu'il y eût érection en titre de bénéfice. On peut donc supposer que Fr. LE CHEVALIER avait été nommé à la chapelle de la Vierge par le seigneur.

L'un des derniers seigneurs de JORT, nous donne la preuve en 1716:

« *Aveu de Pierre FILLEUL, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de Pont, Jort, Pierrefitte et Sainte Honorine du plein fief de haubert de Pont à lui appartenant.* » Parmi ses droits pour Jort il y a: « *Honneurs de l'église à JORT, dont le patronage a été aumôné à l'abbaye de Saint Désir de Lisieux par les anciens seigneurs de Jort du temps de GUILLAUME LE CONQUÉRANT, droit de nommer un chapelain à la chapelle de la Vierge fondée par mes prédécesseurs.* »

Pour ses pratiques (école catéchisme...), ce chapelain avait sans doute une maison à sa disposition.

Probablement cette maison, qui a été détruite et reconstruite dans la deuxième partie du 19^e siècle, en retrait de la rue, est actuellement située 41 rue du Lieutenant Paul Duhomme, cadastrée B 393. Sa particularité c'est d'avoir un fronton avec une vierge à l'enfant: c'est peut être en souvenir de son ancienne affectation.

Les cahiers de doléances de 1789: une révélation sur les écoles.

Le 8 mars. « *A l'issue de la messe paroissiale de JORT* »: Dans la rédaction du cahier de doléances de la paroisse, il n'y aucune demande pour améliorer l'instruction de la jeunesse.

Le 9 mars. « *En l'auditoire du bailliage d'Exmes* » première assemblée pour donner ce cahier et établir un brouillon de texte commun pour toutes les paroisses du bailliage.

Le 13 mars, seconde assemblée pour faire un cahier de 14 pages pour les 99 paroisses. Il y a 49 articles de doléances, plaintes et remontrances du tiers état...

L'article 49 est le seul concernant notre sujet: « *Qu'il soit établi dans chaque canton ou paroisse qui pourront le comporter, des maîtres et maîtresses d'écoles pour l'instruction de la jeunesse.* »: Ce n'est donc pas un problème important pour les sujets de sa majesté.

1789. Louis THUILLIER, maître d'école est cité: C'est en conséquence du décret national pour la contribution patriotique, qu'il figure sur la liste établie pour toutes les personnes domiciliées et résidant dans la paroisse de JORT.

1791. TALLEYRAND, présente à l'Assemblée Constituante un rapport sur l'instruction publique qui donnera naissance à la loi des 3 et 4 septembre 1791: « *Il y aura des écoles primaires pour enseigner à tous les enfants leurs premiers et indispensables devoirs, les pénétrer des*

principes qui doivent diriger leurs actions et en faire, en les préservant de l'ignorance, des hommes plus heureux et des citoyens plus utiles. »

1792. CONDORCET présente à l'Assemblée Législative un rapport sur l'instruction publique. Les lignes directrices de ce rapport sont approuvées. Le décret du 17 août 1792 institue un enseignement national unique gratuit et neutre.

12 décembre: création du corps des instituteurs.

1793. En mai: obligation de créer une école dans toute commune de plus de 400 habitants.

21 Octobre: organisations des premières écoles « *Les élèves reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la Patrie et le goût du travail.*

Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française... Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, de la poulie et de la mesure du temps. »

AN 7, 24 nivôse (janvier 1799): PINCHARD, Jacques François, instituteur 34 ans est cité dans le registre d'état civil pour la naissance de sa fille Charlotte.

Cet instituteur n'a pas été trouvé dans le registre du Conseil municipal car la commune ne compte que 367 habitants, donc échappe à la législation citée ci-dessus de plus de 400 habitants.

1820, 6 novembre: Comme il y a 440 habitants, citation dans le registre du Conseil Municipal: DELAUNAY Pierre, Marc, François est diplômé pour remplir la fonction d'instituteur, pour les communes de JORT, COURCY, PONT, VENDEUVRE réunies.

1827: Selon le Maire, M. GRACHARD dans les notes envoyées à GALERON pour la statistique de l'arrondissement de Falaise, il y a à Jort 460 à 470 individus. De plus, il a écrit:

Sous le rapport de l'instruction les familles apprécient le besoin de faire apprendre à leurs enfants au moins la lecture, l'écriture et le calcul: une louable et naturelle émulation excite et encourage les jeunes gens et les fait parvenir plus promptement au degré d'instruction qu'ils doivent atteindre: une école primaire du 3^e degré est établie dans la commune, 80 à 100 élèves, particulièrement dans l'hiver, dont au moins les quatre cinquième du lieu y reçoivent l'instruction élémentaire, la huitième partie y est instruite gratuitement.

Mr LE RAÏTRE est l'instituteur: c'est un jeune homme qui désire acquérir l'estime et la confiance des familles. La commune lui accorde une indemnité de logement.

1833, 28 juin, loi Guizot: Voici quelques articles concernant l'école de JORT:

1/ De l'instruction primaire et de son objet: L'instruction primaire et élémentaire comprend nécessairement l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

2/ Le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.

3/ L'instruction primaire est privée ou publique.

4/ Tout individu âgé de 18 ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et

diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire sans autres conditions que de présenter préalablement au maire de la commune où il voudra tenir école:

1° un brevet de capacité obtenu, après examen, selon le degré de l'école qu'il veut établir.

2° un certificat constatant que l'impétrant est digne par sa moralité, de se livrer à l'enseignement. Ce certificat sera délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans.

5/ Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent en tout ou en partie, les communes, les départements et l'état.

6/ Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. Dans le cas où les circonstances locales le permettraient, le ministre de l'instruction publique pourra, après avoir entendu le conseil municipal, autoriser, à titre d'écoles communales, des écoles plus particulièrement affectées à l'un des cultes reconnus par l'État.

7/ Il sera fourni à tout instituteur communal:

1° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir des élèves.

2° Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire.

1834, 10 mai: Devant le Conseil Municipal, le Maire a donné lecture de la loi du 28 juin 1833, de la circulaire de M. le Préfet du 21 avril 1834 concernant l'instruction primaire. Ensuite, il invite le Conseil à délibérer à ce sujet et de déterminer les moyens de subvenir aux dépenses de l'école, au traitement et à l'indemnité de logement de l'instituteur.

Le Conseil a observé que la commune est jusqu'à présent seule pour l'entretien de son école, qu'elle n'a pas de logement convenable autre que celui où l'instituteur tient ses classes aujourd'hui, qui appartient à ses parents.

Le Conseil est convenu avec l'instituteur de la somme de 80 francs par an pour son indemnité de logement. Outre que les 200 francs pour son traitement fixe et il a observé que la commune n'a aucun revenu, dons ni legs pour couvrir la dépense dont il s'agit, qu'au moyen d'une imposition extraordinaire.

Arrêté

IL sera pourvu au traitement et à l'indemnité de logement de l'instituteur pour les années 1834 et 1835 au moyen de 3 centimes additionnels au principal des contributions foncières personnelles et mobilières. Le conseil observe que ces 3 centimes ne montent qu'à la somme de 132 francs 24 centimes.

Le Conseil invite à déterminer la contribution mensuelle des élèves payée et l'a fixée ainsi qu'il suit:

1°/ 1 franc 20 centimes pour les élèves qui sont en arithmétique.

2°/ 90 centimes pour les élèves qui écrivent.

3°/ 60 centimes pour ceux qui ne sont que dans la classe de lecture.

L'instituteur sera obligé d'instruire gratuitement 12 élèves de la commune.

Ainsi délibéré et signé après le jour et an susdits.

1837, 7 août: C. M. : Note du Maire qui donne les noms des 23 enfants indigents devant être admis gratuitement à l'école primaire.

1837, 5 novembre: Autorisation d'institutrice, copie certifiée par le maire, Nicolas MOREL.

- Nous Hypolite Pierre François, MARC, chevalier de la légion d'honneur, recteur de l'académie de Caen, en exécution de l'article 21 de l'ordonnance royale du 21 avril 1828, concernant l'instruction primaire:

Sur la demande présentée par la Dame MARTIN, Marie Henriette, née à BEAUMONT EN AUGE, département du Calvados, le 1^{er} octobre 1787, à l'effet d'être autorisée à tenir une école primaire de filles, dans la commune de JORT département du Calvados.

Vu le brevet de capacité du deuxième degré délivré par nous à la dite Dame MARTIN sous la date du 21 janvier 1836. Vu l'avis motivé du Conseil de surveillance de l'instruction primaire, séant à Falaise (Calvados): En faveur de la demande dont il s'agit. Autorisons la dite Dame MARTIN à exercer la fonction d'institutrice primaire du 2^e degré dans la commune de JORT.

1837, 23 novembre: M. le maire après avoir entendu les observations de quelques membres du Conseil, et celles de M. l'agent voyer, ici présent, le Conseil a arrêté ce qui en suit:

- M. le Maire est autorisé à acquérir du sieur Jacques MALLET, propriétaire à Jort, une place située dans la commune en face de l'église, sur laquelle il y a un corps de bâtiment qui a servi anciennement à usage de four banal et toutes ses dépendances, et a y employer jusqu'à concurrence d'une somme de 2500 fr.

- M. le Maire est autorisé également, à faire faire un devis estimatif et descriptif des lieux, par tel expert qu'il jugera convenable et les plans d'édification...

- Expédition de la présente délibération sera adressée à M. le Préfet, pour qu'en Conseil de Préfecture, et conformément à la loi du 18 juillet dernier, qu'elle soit homologuée.

Dans les mois suivants ces propositions jugées trop onéreuses, sont rejetées.

1838, 9 janvier: Le C. M. après avoir pris lecture de la réclamation de l'instituteur MOREL et de la lettre de M. le Préfet du Calvados en date du 7 dernier. Estime que la somme de 60 fr accordé à l'instituteur pour indemnité de logement et de mobilier est suffisante et que jamais l'instituteur MOREL ne s'est jamais adressé au Conseil qui se serait fait un plaisir et un devoir de satisfaire à sa demande si elle eut paru juste.

Que depuis la résidence de l'institutrice dans cette commune, M. MOREL a souvent manifesté, d'une manière non équivoque, son mécontentement et sa jalousie, humeur dont il vient de donner une nouvelle preuve.

Estime que l'indemnité accordée à l'instituteur est suffisante...

1839, 4 août: Sur la liste des petits garçons indigents, qui seront admis gratuitement à l'école primaire du sieur MOREL, instituteur, il y a 12 noms.

Même jour: Le C. M. a dressé la liste et quantité des petites filles indigentes qui seront admises gratuitement à l'école privée tenue par Madame MARTIN: il y a 6 noms.

1850: Le Conseil Municipal composé des grands contribuables a une gestion qui est d'éviter d'augmenter les centimes additionnels à seule fin de payer le moins possible d'impôts. Comme la loi l'exige c'est la commune qui devrait payer la location des locaux des écoles.

Par économie, le C. M. laisse aux instituteurs, moyennant une indemnité, de les trouver et d'en payer eux mêmes la location. En 1855, cette politique désastreuse va être mise en évidence

- Le 15 mars: La loi Falloux. L'école est uniquement confessionnelle. L'instituteur doit avoir un brevet de capacité ou le titre de ministre de l'un des cultes reconnus. Les institutrices seront les Congréganistes, une lettre d'obédience leur tenant lieu de brevet de capacité.

1855 16 janvier: « *Rapport sur la translation irrégulière de l'école publique de JORT. Violation des articles 7 et 8 du décret du 7 novembre 1850.* » Lettre de l'inspecteur primaire rédigée à Jort pour M. l'inspecteur de l'Académie de CAEN.

M. LERAITRE, ancien percepteur de JORT, actuellement à CESNY-BOIS-HALBOUT, sous-louait à la commune l'ancienne maison d'école. Depuis son changement de résidence, il a remis ou loué cette maison à un tiers, et placé son gendre dans celle qu'il occupa, affectant à l'école une espèce d'étable.

Comme on craignait avec raison l'opposition de l'autorité académique, on a effectué ce changement sans lui en donner connaissance. Ce qui surprend, c'est que l'autorité locale se soit prêtée, en quelque sorte, à cette translation; en abandonnant l'ancienne maison le 1^{er} décembre 1854, bien qu'elle eut le droit, je dirais presque le devoir, d'y rester jusqu'au 29 septembre 1855.

En effet, en l'absence de bail écrit, on suit l'usage des lieux pour le bail verbal, or, à JORT, les maisons se prennent et se quittent à la Saint Michel. La commune qui en avait joui pendant deux mois et demi, pouvait terminer l'année. Mais on a probablement voulu favoriser l'occupation des deux maisons de l'ancien percepteur.

L'instituteur habite une fort jolie maison de maître, précédée d'un petit parterre. Au rez-de-chaussée, trois belles pièces, dont un salon; au 1^{er} étage, quatre chambres et cabinets. Il reçoit une indemnité de logement de cent francs. L'école est séparée de la maison par une grande cour. C'est une espèce de hangar où d'écurie, ancienne boutique et de laiterie ayant vue sur le chemin par une fenêtre de 1m25 de hauteur sur un mètre de largeur. Au nord, cette pièce sombre et enfumée est éclairée par une porte vitrée et par une petite fenêtre à quatre carreaux.

Figurez-vous, Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, une quarantaine d'enfants entassés dans une salle qui n'en peut contenir que trente. Une cloison de séparation ne laissant à 20 filles que l'espace nécessaire à 16, et une obscurité presque complète régnant dans cette partie de la classe, à 3 heures et demie du soir. Les garçons font face à la porte vitrée du nord, et tournent le dos à la croisée du sud. Les filles n'ont que le faux-jour par dessus la cloison, et la lucarne précitée.

Pour agrandir ce local, le propriétaire exige un bail de six ans. M. le Maire me dit qu'on lui avait promis de faire à ce bâtiment les appropriations convenables?

1857, 11 août: Session d'août du Conseil municipal. Sur la proposition d'un de ses membres, cette délibération a été prise.

- Attendu que, sauf quelques courtes interruptions, cette commune a toujours été pourvue d'un instituteur, et quelquefois même d'une institutrice tout à la fois.

- Attendu qu'à la vacance de 1856, l'instituteur de JORT ayant pris l'emploi de greffier de justice de paix, fut remplacé par une institutrice.

- Considérant qu'un instituteur serait plus convenable et plus avantageux pour la commune, qu'il aurait plus d'autorité qu'une femme et inspirerait plus de confiance aux parents, plus de craintes et de soumission aux enfants.

- Considérant qu'en effet c'est dans cette conviction qu'un grand nombre des habitants de JORT, qui ont des petits garçons un peu âgés, préfèrent les envoyer à l'instituteur de VENDEUVRE et à celui de St PIERRE SUR DIVES, les obligeant ainsi à faire quotidiennement un long parcours, fort pénible, pendant les intempéries de l'hiver et les exposant journellement aux dangers qui résultent soit du grand nombre de voitures et de bestiaux qui parcourent et encombrant souvent la route, soit de la rivière de Dive dont les enfants, privés de toute surveillance dans leur long trajet se plaisent tant à fréquenter les bords.

- Considérant qu'un instituteur pouvait devenir un utile auxiliaire pour l'administration municipale.

- Considérant que la plupart des communes avoisinantes telles que SACY, OLENDON, PERRIÈRES, BERNIÈRES, etc. dont la population n'excède pas celle de JORT ont des instituteurs, la substitution d'une institutrice à l'instituteur de cette commune semble être une mesure exceptionnelle à son égard, surtout si l'on fait attention qu'elle n'a été provoquée, ni par le conseil municipal ni par le maire, et que BERNIÈRES ayant perdu son instituteur en même temps que Jort, l'a vu remplacer immédiatement par un autre instituteur.

- Par ces motifs, le conseil, interprète fidèle des vœux de la commune, supplie très humblement Monsieur le Préfet, d'accorder un instituteur à la commune de JORT, après les vacances actuelles.

1858, le 30 mai: lettre de la sous-Préfecture de FALAISE, cabinet du Sous-Préfet, adressée à M. le Préfet, au sujet de l'institutrice de Jort.

J'ai l'honneur de vous adresser une délibération dans laquelle le Conseil Municipal de JORT insiste de nouveau pour obtenir le remplacement de l'institutrice communale par un instituteur. Je vous ai déjà entretenu à diverses reprises de cette question.

Lorsque vous crûtes devoir confier ainsi l'école publique de JORT à une institutrice, je me permis de vous faire observer que cette mesure n'était pas suffisamment justifiée: je vous exposai que la commune de JORT n'était pas à vrai dire une commune rurale, mais plutôt une sorte de petit bourg; que sa population était agglomérée et composée presque en totalité d'artisans aisés, que son chiffre officiel n'était que de 464 habitants.

On devait en fait l'augmenter de toute la population de la section de Pont, qui bien que dépendant de VENDEUVRE appartenait par son extrême proximité à l'agglomération de JORT et enfin qu'une école publique dans de semblable condition me semblait devoir être dirigée par un instituteur, tant à cause de son importance, que du caractère des enfants qui la fréquentaient et de l'enseignement plus complet qui leur était nécessaire.

Quant à l'état de cette école sous le dernier instituteur, je me disais qu'il ne pouvait être pris en aucune considération, attendu que la prospérité d'une école dépend presque toujours de celui auquel elle est confiée et que le dernier instituteur de JORT ne faisait rien pour le succès de la sienne.

Plus tard lorsque le C. M. et le Maire eurent cru devoir donner leur démission pour peser sur votre décision, je n'insistais plus. En présence d'une semblable démarche, faire droit à leur

demande eut été un acte de faiblesse.

Mais aujourd'hui qu'ils ont repris la voie qu'ils n'auraient jamais du abandonner, celle de l'appel à votre sollicitude, je crois qu'il importe de saisir l'occasion pour leur donner la juste satisfaction qu'ils réclament.

Je vous avouerai que je ne m'explique pas pourquoi on vous a désigné la commune de JORT pour avoir une institutrice plutôt que plusieurs autres communes montre à l'égard desquelles une semblable décision eut été bien mieux justifiée. La population trouve cette cause dans l'influence du curé et de son amour propre blessé par cette influence, tend à nous rendre toute administration locale impossible.

Vous savez que la commission municipale qui fut installée après la démission du premier Conseil n'a jamais pu fonctionner. Ses membres ont refusé.

Le Conseil actuel se retirerait également si ses démarches étaient infructueuses.

D'un autre côté, le Maire, qui est notaire ne croirait pas pouvoir rester en fonction.

De telle sorte que je serais dans l'impossibilité absolue de trouver dans la commune un Maire, un adjoint et même une commission municipale.

Il était de mon devoir de vous faire connaître une pareille situation qui fait sortir la question du domaine exclusif d'un service spécial, car elle est de nature à avoir, je n'en doute pas, une influence sur votre service

1858, 16 juin: Le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire, M. le Maire communique aux Conseillers: 1^e la lettre de M. le sous Préfet pour autoriser cette réunion. 2^e différentes lettres concernant l'école de JORT.

- Il en résulte que M. le Préfet reconnaissant la justice des réclamations du Conseil promet d'envoyer un instituteur dans la commune de JORT, aussitôt que le Conseil Municipal aura fourni un local convenable et que M. le Préfet aura pourvu l'institutrice d'une nouvelle position.

- En conséquence de cette communication, M. le Maire qui avait eu la précaution d'appeler M. Joseph DUMONT propriétaire du local qui sert aujourd'hui d'école, invite le Conseil à délibérer sur les moyens de se procurer un local convenable.

- Le Conseil reconnaît que la maison du sieur DUMONT est parfaitement convenable pour loger une institutrice et insuffisante pour la tenue d'une classe. Mais comme le sieur Joseph BAZIRE possède une salle à très peu de distance de cette maison et qu'il consentirait à la louer à la commune, on pourrait prendre à loyer ces deux objets et satisfaire ainsi à la condition de M. le Préfet.

- Par ces motifs le C. M. après avoir débattu les conditions avec les deux propriétaires susnommés: Autorise M. le Maire à passer bail avec M. DUMONT pour les objets déjà affermés à la commune moyennant un prix annuel de 75fr, et avec M. BAZIRE pour la salle dont il vient d'être parlé moyennant 30fr par an. Ces baux ne pourront excéder une durée de 6 ans à partir du premier octobre prochain. Le Conseil ayant l'intention de provoquer l'acquisition ou la construction d'une maison d'école.

- Il est entendu que les propriétaires resteront chargés d'acquitter les impôts de toute nature même ceux des portes et des fenêtres.

- Le Conseil observe qu'il n'y a pas lieu de craindre que les locaux dont il s'agit ne soient pas reconnus suffisants puisque M. l'inspecteur les avait trouvés parfaitement convenables il y a environ deux ans.

- La présente délibération, prise à l'unanimité de tous les membres du Conseil...

1858, 9 août à Falaise: Lettre de l'inspecteur d'académie de l'Arrondissement de Falaise à M.

Vendryès, inspecteur de l'académie de Caen, pour la maison d'école et bail à passer.

J'ai l'honneur de vous informer que le propriétaire de la maison d'école de JORT est sur le point de la louer à un particulier, si la commune persiste ne point vouloir faire de bail.

L'institutrice m'écrit pour me prier d'envoyer un modèle de bail. Le propriétaire s'engage à fournir une classe convenable, à faire exécuter toutes les réparations et appropriation nécessaires moyennant la somme de 130fr par an. Il exige un bail de 9 ans.

Ces conditions me paraissent fort avantageuses, mais je n'ai pas qualité pour les dicter au propriétaire, c'est l'affaire de M. le Maire de JORT.

Je vous prie de vouloir bien proposer à M. le Préfet de prendre telle mesure administrative qu'il appartiendra pour vaincre le mauvais vouloir d'une commune toujours mécontente de n'avoir pas un instituteur pour diriger son école. Sans faire précisément de l'opposition, le Conseil Municipal affecte la plus déplorable insouciance pour ce qui concerne l'école; M. le Maire se trouve lui-même fort embarrassé, très probablement.

M. le Préfet ne pourrait-il pas homologuer le bail en question, sans le concours de M. le Maire? Ce serait le seul moyen de sortir de cette impasse.

Mlle Nativel est une bonne institutrice, dont tout le monde est content. Le local de l'école est d'une intolérable exigüité, la maîtresse est aussi mal logée que ses élèves.

Mais en plaçant la classe dans un bâtiment voisin, que le propriétaire consent à faire approprier, à ses frais, tout devient convenable.

Je vous supplie, M. l'inspecteur de l'académie de vouloir bien insister auprès de M. le Préfet, en faveur d'une bonne école publique, qui va fort bien malgré les obstacle nombreux qu'on lui a suscités.

Veillez agréer, M. l'inspecteur de l'académie, l'hommage de mon profond respect.

L'inspecteur primaire. St Ange Plet.

1858, 27 décembre: C. M. vote de la somme de 40 francs pour l'acquisition d'un poêle et d'un tableau du système métrique et de dix encriers.

1859, 6 novembre: Sous la présidence de M. l'Adjoint : M. Malfilâtre et Delange, Racine, Couliboeuf, Lagniel, Bazire, Dupost et Morel, ont pris la délibération suivante:

- Vu la délibération du 16 août dernier, par laquelle il réclamait la nomination d'un maire.
- Attendu qu'il n'a été tenu aucun compte de sa demande, considérant que les motifs existent toujours plus pressants que jamais:
 - Qu'en effet l'affaire de la maison d'école et de la salle de la mairie reste toujours en suspend; Que depuis plus de six mois, c'est à dire depuis l'acquisition d'un terrain par la commune et le vote par le conseil et les hauts imposés (gros propriétaires) des fonds nécessaires au paiement de cette acquisition et à la construction de ce bâtiment, aucune démarche n'a été faite, aucune des formalités nécessaires n'ont été remplies.
 - Que l'adjoint refuse avec raison dans la situation précaire où il se trouve de s'occuper de cette affaire.
 - Que les habitants de la commune accusent le conseil de négligence et d'incurie.
 - Que le vendeur du terrain se plaint vivement de son coté de ce que le conseil après lui avoir lié les mains par une signature, ne s'est nullement occupé de faire valider et exécuter les engagements de la commune.
 - Le conseil déclare: qu'il serait absolument impossible de rester plus longtemps en butte à ses plaintes et à ses reproches et qu'il est décidé à s'y soustraire d'une manière ou d'une autre et il réitère avec les plus vives instances le vœu qu'un maire soit nommé sans aucun retard.

Signé Malfilâtre

1859, 9 novembre: Vote de la somme de 50 francs pour secours au sieur Royer, instituteur communal à Jort, en considération de la fâcheuse position dans laquelle il se trouve à la suite d'un accident.

1865, 23 mai: Séance extraordinaire du C. M. et de contribuables les plus imposés, en vertu d'une autorisation de M. le sous Préfet en date du 19 mai.

L'assemblée considérant que les dépenses nécessaires par les travaux d'appropriation de la maison acquise de la Dame Vérel, pour servir de maison d'école, ont dépassé de 950fr, celles primitivement prévues, tant à cause des prix portés au devis concernant les dits travaux est bien inférieur aux prix réels, que pour appropriation d'une salle de mairie et autres travaux.

- Acte achat de la maison Vérel le 9/12/1864, enregistré au cadastre en 1866 en B 126 : c'est actuellement la mairie.

1865, 10 octobre: Le conseil Municipal, s'est réuni en séance extraordinaire.

- Considérant qu'un secours de 2000fr a été accordé à titre de subvention à la commune pour l'acquisition d'une maison d'école, considérant que sur cette somme celle de 60fr doit être employée à l'achat d'une bibliothèque armoire par décision du 14/12/1863.

- Décide à l'unanimité qu'il y a lieu d'ouvrir au receveur municipal:

1° Un crédit supplémentaire de 1940fr pour paiement, a compte du prix d'acquisition de la maison d'école. 2° Un autre crédit de 60fr pour l'achat d'une bibliothèque armoire.

1866, 8 février: Conseil municipal, session de février. M. le Maire donne connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850 et du décret du 5/ 8 bre/1850 suivant relatives aux dépenses de l'enseignement primaire et invite le C. M. à délibérer sur ces dépenses et sur le moyen d'y pourvoir pendant l'année 1867. Le C. M. après avoir mûrement délibéré prend les décisions suivantes.

- Je propose de fixer les taux de rétribution scolaire à 1,50fr pour l'année 1867.

- Il a été arrêté le traitement fixé à l'instituteur pour la dite année à la somme de 200fr.

- Il examine ensuite si conformément à l'article 38 de la loi du 15 mars, il a lieu d'allouer à l'instituteur un supplément de traitement, afin d'élever son revenu au minimum de 700fr...

1866, 11 novembre: le C. M. appelé par une circulaire préfectorale du 10 juillet dernier à voter des fonds pour la classe d'adultes tenu par l'instituteur communal.

- Considérant d'une part le manque de ressources communales, d'une part, que les jeunes gens qui fréquentent ou sont pour fréquenter la classe du soir, doivent être en état de payer une rétribution et même s'éclairer et de se chauffer à leurs frais.

- Décide à l'unanimité, qu'il ne sera alloué aucun fond pour cet objet sur la caisse municipal.

1867, 10 février: Le Conseil Municipal de JORT étant réuni sous la présidence de M. le Maire pour la session ordinaire du mois de février.

Le Président donne connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850 et du décret du 7 octobre suivant relative aux dépenses de l'enseignement primaire et invite le Conseil d'y pourvoir pendant l'année 1868.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
de la commune de Jort



Le vingt-neuf juin, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Jort, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Étaient présents M. H. Malfilâtre, Le Moutier, Lepeltier, Billoir, Dupont, Lesault, Fourquemanis, Hallet.

Sur la présentation par M. Bouilland, architecte à Tallevault, des comptes des travaux faits à l'école de Jort, le Conseil municipal décide d'approuver la dépense s'élevant à quinze mille cinq cent quatre-vingt-trois francs 62 centimes, à condition, de peindre les lettres du fronton de l'école, d'attacher un crochet pour le drapeau, de réparer la corniche de la salle à manger.

Fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Mairie de Jort, le 6 juin 1890.

Malfilâtre



17 JUN 1890
Exp. en envoye
autobref

L'Orsivoy

Sont transmis à Monsieur le
Préfet pour approbation
Tallevault, le 14 juin 1890
Le Maire Prifer

A.D.14 - 0 1317 (a)

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes:

- Il propose de fixer le taux de la rétribution scolaire pour l'année 1868 à 1,50 fr. par mois.
- Il arrête que le traitement fixe pour l'instituteur pour la dite année à la somme de 200 fr.
- Rétribution scolaire de 1866, prise pour base de celle de 1868: 456 fr.

Le Conseil Municipal, pour compléter le traitement de l'instituteur communal alloue un supplément de traitement de 44 fr.

Total des dépenses: 200fr + 456 fr + 44 fr = 700 fr.

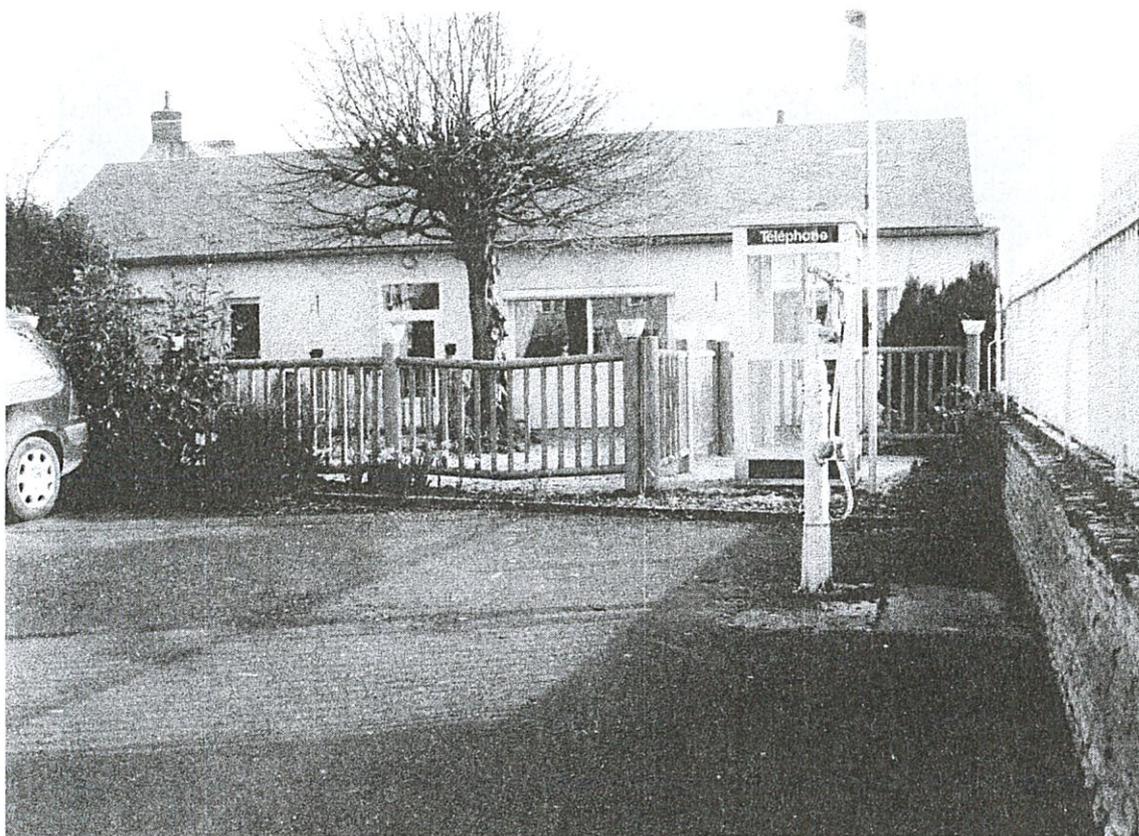
Fixant ensuite le moyen d'acquitter cette dépense, il décide qu'il devra être prélevé pour cet objet sur les ressources ordinaires de la commune, la somme de 456 fr.

Laquelle somme, ajoutée à celle de 144 fr, montant de l'imposition spéciale de 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes que l'autorise à voter la loi, forme la somme de 600 fr.

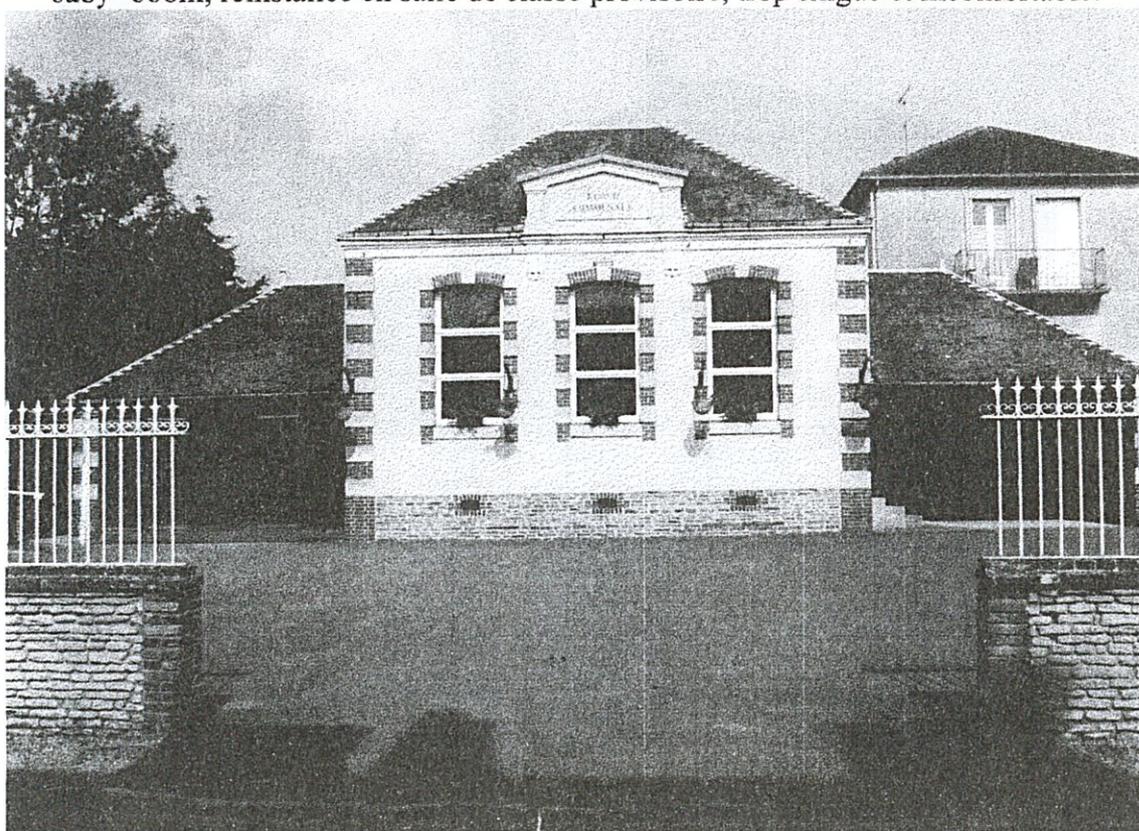
En conséquence, il restera à fournir par le Département et par l'Etat, pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires, de l'instruction primaire une somme de 100 fr, soit un total égal de 700 fr.

- Dates relatives à la construction de la première école communale de JORT:

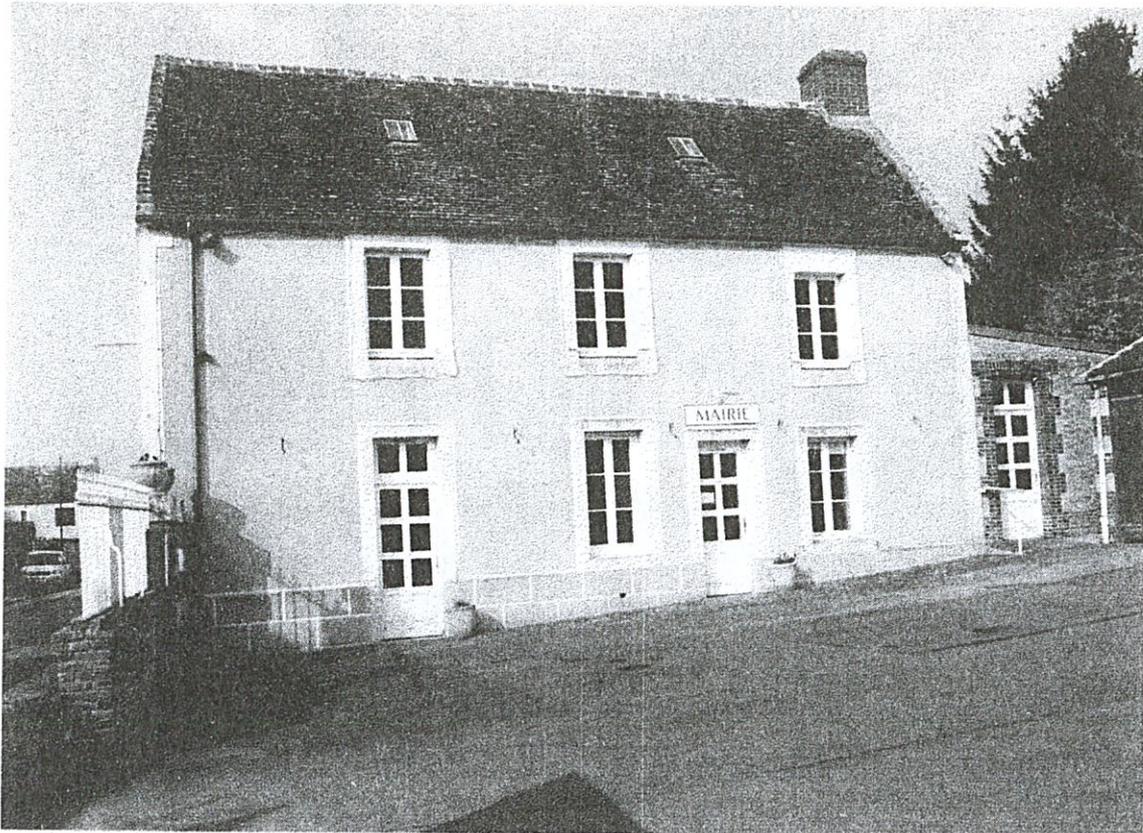
- 1- 09/11/ 1885: Décision du C. M. pour l'acquisition des terrains COURIOT et LAGNIEL.
- 2- 07/02/1886: Délibération du C. M. pour enquête commodo et incommodo sur l'acquisition des terrains et de la construction de la classe.
- 3- 13/06/1886: M. BOUILLARD, Architecte à FALAISE, devis pour la construction de l'école avec préaux et cabinets.
- 4- 09/02/1887: Nouveau devis (le précédant ayant été trouvé trop élevé par les différentes administrations concernées).
- 5- 29/09/1887: Lettre du Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux Arts à M. le Préfet du Calvados: *Le projet scolaire présenté par la commune de Jort paraît trop dispendieux... Il sera, certainement, facile à la commune d'obtenir des locaux scolaires très convenables, sans s'engager dans des frais qu'il est malaisé de justifier.*
- 6- 02/06/1888: Procès verbal d'adjudication des travaux de construction.
- 7- 22/06/1888: Les travaux sont surveillés par M. MAHIEU, inspecteur de l'Académie de FALAISE.
- 8- 14/08/1888: Visite de l'inspecteur qui a écrit « *Les travaux m'ont paru convenablement faits, la pierre est bonne, le mortier bien composé et avec un peu de bonne volonté, la salle pourrait être prête à la rentrée* ».
- 9- 24/11/1888: Lettre de l'inspecteur primaire de Caen. « *J'ai l'honneur de vous informer que mardi dernier 20/11, je suis allé visiter les travaux de l'école de Jort. Il est heureux que le temps soit favorable, car si les gelées se faisaient sentir, les plâtres souffriraient puisque ni portes, ni fenêtres ne sont placées.* »
- 10- 15/04/1889: Procès verbal de réception provisoire.
- 11- 29/05/1890: Extrait du registre des délibérations (photo copie ci- jointe).
- 12- 30/07/1890: Procès verbal de réception définitive.



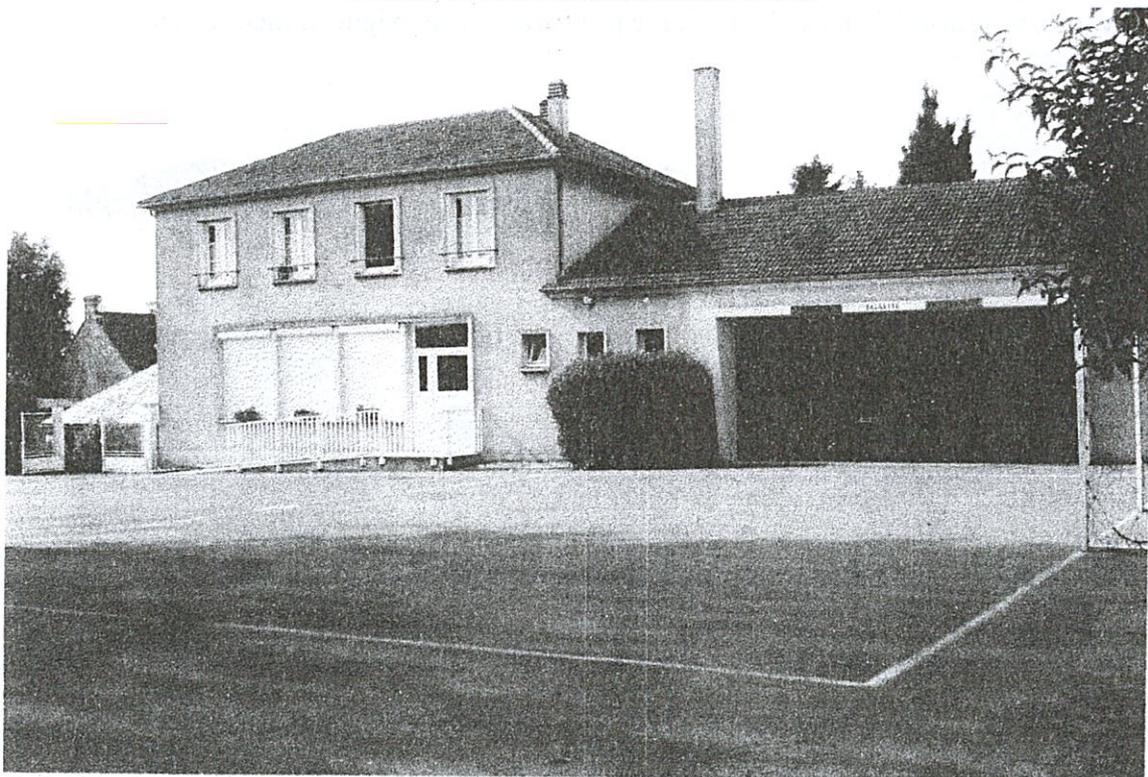
Ancienne étable, utilisée comme salle d'école en 1855. De 1950 à 1957, à cause du baby- boom, réinstallée en salle de classe provisoire, trop exiguë et inconfortable.



Première école communale utilisée dès 1890.



Mairie, anciennement maison Vérel.



Salle de classe avec habitation des instituteurs, programmée en 1952, inaugurée en 1957

S. et H. PAUMIER, Jort, le 21 septembre 2015.